

Dispersion des prisonnièr-es politiques basques

Bilan 2004

Sommaire :

- Introduction page 3
- Chiffres de la dispersion page 5
- Dispersion et accidents page 6
- Dispersion et droit à la santé page 7
- Dispersion, communication et hémorragie économique page 9
- Dispersion et passages à tabac page 12
- Dispersés isolés, séparés des autres prisonniers basques ou au régime du 1er degré page 14
- Dispersion et remises de peine page 17
- Dispersion et droit aux études page 19
- Réfugiés politiques page 21
- Annexes page 23

Introduction :

Ce document a pour objectif de faire le bilan pour l'année 2004 des très graves conséquences de la politique de dispersion. Cependant, les atteintes aux droits ont été si nombreuses qu'il serait impossible de toutes les citer ici. Les plus graves et les plus significatives sont réunies dans les pages suivantes :

Karmele Solaguren, mère du prisonnier politique basque Ekain Gerra (6 décembre 2004) et Leo Esteban, frère d'Esteban Esteban Nieto, tué par la prison (3 juin 2004) sont morts des blessures subies dans de graves accidents provoqués par la dispersion. Légèrement ou gravement, 126 personnes ont été blessées dans 47 accidents graves provoqués par la politique de dispersion en 2004. Parmi eux, nous devons souligner l'accident grave dont ont été victimes 4 amis d'Amaia Ibarra au retour de l'Audience Nationale espagnole, le 2 octobre de l'année dernière. Trois de ces quatre amis sont encore en rééducation. Nous soulignerons ici plus particulièrement la situation de deux d'entre eux: G.L. et M.L.L. G.L. a déjà pu rentrer chez lui, mais ils ont du lui mettre un appareil métallique pour qu'il ne bouge pas la tête, car s'il le faisait il pourrait souffrir de très graves conséquences. M.L.L. en revanche se trouve toujours à l'hôpital de Gurutzeta. Il est paralysé des bras et des jambes. La rééducation sera très longue, et les médecins n'écartent aucune possibilité, qu'il puisse remarcher un jour, qu'il récupère des mouvements ou qu'il reste handicapé toute sa vie. On ne peut pas non plus passer sous silence l'hémorragie économique que provoque la dispersion. Le droit à la communication suppose dans la situation actuelle, pour chaque famille en moyenne, 1.675,44 € par mois. La conséquence est évidente: la dispersion rend impossible la mise en pratique de ce droit. À ce niveau, la situation est en train d'empirer, car des voies de communication sont fermées peu à peu dans l'Etat espagnol. Des visites ont été refusées aux anciens prisonniers et aux personnes qui ont déjà été arrêtées. Ensuite, le droit de visite a été refusé à certaines personnes sous prétexte qu'elles font partie de la gauche abertzale. Maintenant, la liste des amis est limitée, 20, 12, 10, 5, 4... selon les endroits. De plus, ils commencent à mettre les vis-à-vis en semaine, à refuser le permis aux conjoints en disant qu'ils ne font pas partie de la famille... En ce qui concerne l'État français, les juges y refusent depuis longtemps les permis de visite aux amis des prisonniers politiques basques. Tout cela alourdit encore plus le fardeau de la dispersion pour les familles.

En 2004, la dispersion politique a également tué Oihane Errazkin (7 juillet 2004), prisonnière politique basque et Kepa Miner (26 avril 2004), ancien prisonnier politique basque. Ce sont les conséquences les plus graves qui puissent être d'une politique dont le but est de détruire physiquement, psychologiquement et politiquement les prisonniers politiques basques. Aujourd'hui, 719 prisonniers politiques basques sont dispersés dans 88 prisons de 6 États différents. 558 prisonniers politiques basques sont répartis dans 52 prisons de l'Etat espagnol, à 608 km d'Euskal Herria en moyenne (il n'y en a que 11 en Euskal Herria). 152 prisonniers politiques basques sont dispersés dans 31 prisons de l'État français, à 778 km d'Euskal Herria en moyenne. Il y a en plus un prisonnier à Londres, un autre au Québec, deux en Belgique, et 5 au Mexique. L'année dernière, les deux États ont réalisé 372 transferts, montrant qu'ils sont en train d'avancer encore dans la politique de dispersion. La dispersion politique, ce n'est pas seulement l'éloignement. L'éducation, la langue... c'est aussi une violation des droits. En effet, en 2004, les prisonniers politiques basques n'ont pas pu mener d'études à l'UPV, ils n'ont pas pu apprendre en basque... La dispersion est aussi une violation du droit à la santé. Nous en avons une preuve avec le cas de Jon Agirre Agiriano. Le 11 mai 2005, ça fera 24 ans que l'État espagnol le maintient en prison. Prisonnier politique d'Aramaio dans les conditions les plus dures pendant toutes ces années (isolement, 1^{er} degré...), il en subit aujourd'hui les conséquences. Preuve de cette politique de haine et de vengeance, le manque d'assistance médicale, et quand son état s'est aggravé, au lieu de le libérer, de le ramener à Euskal Herria... ils l'ont emmené à Logroño en Andalousie. De même, en raison de la vulnérabilité créée par la politique de dispersion, l'année dernière 40 prisonniers politiques basques ont été passés à tabac aussi bien dans les prisons françaises qu'espagnoles. Ils ont du supporter des situations

spécialement difficiles après les événements du 11 mars de Madrid. Pour ceux qui ont accompli les $\frac{3}{4}$ de leur peine et selon leurs lois, 118 prisonniers politiques basques devraient être libérés. Dans ce sens, nous devons souligner le fait qu'ils sont en train d'allonger les condamnations des prisonniers politiques basques à la vie entière. Nous en avons la preuve avec le cas d'Iñaki de Juana.

En ce qui concerne les réfugiés politiques basques, en dehors des États espagnol et français, 4 d'entre eux ont été arrêtés en Belgique. De même, l'État espagnol continue d'exercer de fortes pressions, spécialement au Mexique, au Venezuela et en Argentine. Et de même, Carlos Iñigo Blasco et Lander Etxebarria ont du faire de longues grèves de la faim avant leur expulsion, devant le risque d'être arrêtés et torturés.

À quand le respect de nos droits et de celui des prisonniers et réfugiés politiques basques?

Les chiffres de la dispersion

Aujourd'hui, 719 prisonniers politiques basques sont dispersés dans 88 prisons de 6 États différents:

Parmi les 558 prisonniers politiques basques qui sont dispersés dans 52 prisons de l'État espagnol, 11 seulement se trouvent dans des prisons d'Euskal Herria, 5 entre 100 et 200 km, 25 entre 200 et 300 km, 30 entre 300 et 400 km, 115 entre 400 et 500 km, 156 entre 500 et 600 km, 45 entre 600 et 700 km, 61 entre 700 et 800 km, 27 entre 800 et 900 km, 13 entre 900 et 1000 km, 14 entre 1000 et 1100 km, 22 entre 1100 et 1200 km et 14 à plus de 1200 km.

En ce qui concerne l'État français, parmi les 152 prisonniers politiques basques qui sont répartis dans 31 prisons françaises, il n'y en a pas un seul en Euskal Herria, 3 entre 100 et 200 km, 8 entre 200 et 300 km, 4 entre 300 et 400 km, 7 entre 400 et 500 km, 3 entre 500 et 600 km, 7 entre 600 et 700 km, 4 entre 700 et 800 km, 10 entre 800 et 900 km, 99 entre 900 et 1000 km, 0 entre 1000 et 1100 km, 1 entre 1100 et 1200 km et 6 à plus de 1200 km.

En résumé, dans l'État français 152 prisonniers politiques basques sont dispersés dans 31 prisons, à 778 km en moyenne de leur famille. Dans l'État espagnol, 558 prisonniers politiques basques sont dispersés dans 52 prisons à 608 km en moyenne. En plus, il y a un prisonnier à Londres, un au Québec, deux en Belgique et cinq à Mexico.

Transferts:

Les États français et espagnol ont réalisé 372 transferts en 2004. Parmi ceux-ci, 169 (105 dans l'État espagnol et 64 dans l'État français) pour changement de destination et 203 pour procès. Parmi ces 169 changements de destination, pas une seule fois un prisonnier politique basque n'a été ramené à Euskal Herria. Par contre, 8 prisonniers politiques basques ont été sortis d'Euskal Herria et éloignés. Il ne reste donc plus que 11 prisonniers politiques basques dans les prisons d'Euskal Herria. Dans 97 autres en revanche, les prisonniers politiques basques ont été transférés vers des prisons encore plus éloignées que celles où ils se trouvaient (voir dans l'Annexe le chapitre des transferts).

Dispersion et accidents

En 2004, la dispersion politique a provoqué 47 accidents graves, en moyenne 4 (3,91) accidents graves par mois. 147 membres des familles ou amis en ont été victimes, en allant ou en revenant des visites aux prisonniers politiques basques (voir l'Annexe, chapitre des accidents). Le plus grave de tous a été celui dont ont été victimes les proches du prisonnier politique basque Ekain Gerra le 6 décembre alors qu'ils se rendaient à Alcala-Meco. En conséquence de l'accident provoqué par la dispersion, la mère d'Ekain Gerra Karmele Solaguren est morte. Son père, Jose Luis Gerra, pour sa part, a été très gravement blessé. Également au chapitre des accidents graves, nous devons souligner celui dont ont été victimes 4 amis d'Amaia Ibarra le 2 octobre 2004 au retour de l'*Audiencia Nacional* espagnole. Dans cet accident, trois personnes ont été grièvement blessées, et elles sont encore en rééducation aujourd'hui. I.F. a passé environ deux semaines à l'hôpital et a du ensuite porter une minerve. Les cas les plus graves sont ceux de G.L. et M.L.L. Si G.L. est sorti de l'hôpital, il a du être équipé d'un appareil métallique pour qu'il ne bouge pas la tête, mouvement qui pourrait lui provoquer de très graves conséquences. M.L.L. pour sa part est toujours à l'hôpital de Gurutzeta, avec les bras et les jambes paralysés. Maintenant il est en train de récupérer des mouvements minimes -il peut pincer avec une main, et bouger un peu les pieds- mais la rééducation sera très longue, et les médecins n'écartent aucune possibilité: il pourrait remarcher un jour et récupérer sa motricité ou rester handicapé toute sa vie.

L'année dernière, le 3 juin, nous avons perdu également Leo Esteban. Il avait été victime d'un très grave accident en rendant visite à son frère Esteban Esteban Nieto le 3 avril 1983. Il avait perdu une jambe dans l'accident. Depuis, il avait du subir 21 opérations chirurgicales. Les conséquences physiques de l'accident ont tué Leo Esteban.

De même, de très nombreux proches -parmi eux des pères et des mères- ne peuvent pas visiter leurs prisonniers, parce qu'en raison de leur âge ou de leur maladie il leur est impossible de voyager à des centaines de kilomètres d'Euskal Herria.

Dispersion et droit à la santé

La dispersion politique anéantit les possibilités d'être soignés pour les prisonniers politiques basques. Cette terrible réalité est résumée dans les points suivants:

- **Pas d'assistance médicale.** Manque d'intérêt de la part de nombreux médecins de prison. Dans de nombreux cas, il s'agit de négligence professionnelle. Traitements inhumains lors des consultations. Il faut souligner le cas des examens gynécologiques. En effet, le droit des malades n'est pas respecté, de même que l'intimité ou le droit à la confidentialité. Il n'y a aucune prévention des risques d'infection, aucun protocole de prévention des contagions. Quand les prisonniers politiques basques sont transférés vers une autre prison, leur dossier médical est perdu, ou transmis avec beaucoup de retard. Les premières analyses nécessaires pour diagnostiquer les maladies graves sont retardées. Il n'y a aucune concertation entre les spécialistes, les analyses qui doivent être pratiquées sur les malades potentiels prennent donc beaucoup de retard.
- **Limitation de l'assistance de professionnels de confiance.** Obstacle ou refus de l'application de ce droit bien qu'il soit prévu dans la loi pénitentiaire (articles 36.3 de la Loi Organique des Prisons et 212.3 de la Loi Pénitentiaire). Les médecins de confiance doivent faire connaître à l'avance les heures et jours de consultation, et ces heures sont limitées arbitrairement ces derniers temps (selon la loi la durée de la consultation ne doit pas être limitée). De même, des consultations ont été interdites par le Tribunal Spécial de Surveillance des Prison Centralisé à Madrid.
- **Peu de collaboration entre les médecins des prisons et ceux de l'extérieur.** Quand les médecins de confiance n'obtiennent pas le permis de visite, ils essaient de se mettre en relation avec le médecin de la prison ou avec l'hôpital concerné pour effectuer le suivi du prisonnier. Ces tentatives, dans la plupart des cas, restent vaines, et les prisonniers politiques basques n'ont pas la possibilité de faire contrôler le traitement qu'on leur donne. À ce sujet, nous devons souligner le rôle joué par le groupe "Conseil de Traitement" (groupe composé de médecins, psychologues, éducateurs et de fonctionnaires de sécurité), qui s'emploie à faire obstacle.
- **Suivi difficile des pathologies.** En raison de l'éloignement géographique, il est de plus en plus difficile pour les médecins de confiance de faire les visites, alors ils se mettent en relation téléphonique avec les médecins des prisons. Avec les prisonniers, en revanche, les contacts se font par courrier (contrôlé). Dans ce sens, le suivi des maladies mentales qui doit être très strict relève véritablement du défi pour les médecins.
- **Limitations de l'art. 92.** Sans faire aucun cas de ce qui figure dans leurs propres lois (qui disent que les prisonniers malades doivent être libérés), les demandes de médecins professionnels qui veulent traiter à l'extérieur leurs patients souffrant de maladies graves et incurables ne sont pas prises en compte non plus.

La dispersion politique limite également les possibilités de dénoncer ces situations. Si un suivi médical correct est difficile dans les prisons de l'État espagnol, dans celles de l'État français aussi il faut faire face à de très gros obstacles. En effet, dans les prisons de l'État français, aucun suivi médical précis n'est fait. En dehors de la prison aussi, dans les hôpitaux, les prisonniers, leur entourage et leurs avocats doivent lutter durement pour obtenir un suivi. Dans le domaine de la santé, les conditions sont donc désastreuses.

Jon Agirre Agiriano:

Le 11 mai prochain, ça fera 24 ans que l'Etat espagnol a fait prisonnier Jon Agirre Agiriano fils d'Aramaio. Pendant tout ce temps, l'État espagnol l'a maintenu au 1^{er} degré. Il a passé 10 ans en régime d'isolement. Pendant ces 24 années, et sur les 24 heures que comptent les journées, il a dû en passer 21 dans les cellules du régime le plus strict. En conséquence, il souffre de graves séquelles dans les lombaires et les deux hanches. Il a aussi du diabète et de l'hypertension. En 1998, il a commencé à ressentir des douleurs, mais au lieu de l'emmener à l'hôpital faire des analyses, ils l'ont mis dans la liste d'attente. Entre temps, il a dû subir de nouveaux transferts, comme toujours, de plus en plus loin d'Euskal Herria. Jon Agirre Agiriano a dû passer quatre mois à l'infirmerie de Malaga. En raison des douleurs, il doit rester allongé constamment. Il a demandé des béquilles pour pouvoir marcher, mais la prison ne les lui a pas données, et un prisonnier de droit commun finalement du lui laisser les siennes. À cause des souffrances, il a passé très longtemps sans pouvoir descendre à la visite, parce qu'il ne pouvait pas descendre ni monter les escaliers. Pour pouvoir faire la visite, il a demandé l'aide des autres prisonniers pour se rendre au parloir, pour se rendre à la salle de vis-à-vis (leurs cellules se trouvent à l'étage), ou le remplacement des visites par des appels téléphoniques, mais toutes ces possibilités lui ont été refusées. Tous les tests, analyses... lui ont aussi été refusés. Pour pouvoir recevoir les opérations nécessaires et un traitement approprié, il a demandé à être transféré en Euskal Herria. Le 9 février dernier, au lieu de le ramener, l'État espagnol l'a envoyé à Logroño.

Bautista Barandalla:

Bautista souffre de colite ulcéreuse, maladie grave et incurable. Cependant, le Tribunal de Surveillance Pénitentiaire lui a refusé l'application de l'art. 92. En conséquence, il doit faire face à cette colite ulcéreuse grave et incurable dans ce nid de maladies qu'est la prison. Le 4 avril 2004, le fait qu'un nouveau développement de la maladie était apparu a été confirmé. Un traitement lui a été prescrit et son état s'est amélioré. Il a souffert d'éruptions cutanées périodiques et répétées le 19 octobre dernier, chose que le département dermatologie de l'hôpital Virgen del Camino d'Iruñea est encore en train d'examiner. De même, l'année dernière, les visites d'un médecin de confiance lui ont été refusées. Le 1^{er} juillet, la prison d'Iruñea où Bautista Barandalla est prisonnier a empêché la visite d'un médecin de confiance qui avait pourtant reçu l'autorisation. Il a essayé de discuter avec le directeur et le sous-directeur, qui lui ont répondu que la décision dépendait désormais du Tribunal de Surveillance des Prisons centralisé à Madrid.

Dispersion, droit à la communication et hémorragie économique

La dispersion provoque une terrible hémorragie économique. Les longs déplacements en voiture, en bus, en train, en avion ou même en bateau sont inévitablement devenus une routine pour les familles et amis des prisonniers politiques basques, au point de mettre en grand danger les économies familiales et d'arriver parfois à des situations très graves.

Il faut souligner aussi les limitations des visites. Dans le cas de l'État français, seuls les parents proches des prisonniers en préventive peuvent obtenir le permis de visite, et ce pendant très longtemps, dans de nombreux cas cette situation dure des années après l'arrestation. D'autre part, les visites des amis sont limitées au prétexte de la proximité idéologique aussi bien dans les prisons française qu'espagnoles. Dans ce sens, nous devons ajouter le fait que les listes d'amis qui peuvent venir à la visite ont été limitées dans l'État espagnol (en général à 10). Ainsi, les prisonniers doivent choisir dix amis parmi ceux qui pouvaient venir (dans certains cas 20, dans d'autres 4 ou 5) et ne peuvent communiquer qu'avec eux. Dans certaines prisons, on les laisse changer la liste après un certain délai (tous les mois, tous les 3 mois...). Dans d'autres en revanche, ces listes ont été limitées sans délai indiqué (voir l'Annexe, chapitre des limitations de la communication). Pour tout cela, les familles subissent encore plus le fardeau de la dispersion, avec le risque physique et le coût économique que cela comporte. Nous devons signaler une autre difficulté, le fait de situer les visites spéciales (vis-à-vis) en semaine suppose également des préjudices et des problèmes de travail... et de plus grandes difficultés pour les autres membres de la famille pour organiser les visites.

• Droit à la communication

La Loi Pénitentiaire espagnole prévoit deux formules de garantie du droit à la communication:

- Les communications habituelles
- Les communications spéciales

Communications habituelles

Les articles 90.1 et 90.2 de la Loi Pénitentiaire prévoient et organisent les communications habituelles:

"Les jours de la semaine où les prisonniers de chaque groupe établi par la classification du Comité de Régime peuvent avoir des communications seront au minimum organisés ainsi: deux communications pour les prisonniers en préventive, ceux qui sont aux régimes de 1^{er} et 2^{ème} degré; pour les prisonniers du 3^{ème} degré, autant de communications que le permettent les horaires de travail".

"Les horaires organisés pour ce service le seront pour une durée d'au moins 20 mn, car de trop grands groupes dans les parloirs peuvent rendre la conversation difficile. Le prisonnier pourra recevoir la visite de quatre personnes à la fois et il sera effectué un contrôle visuel".

Légalement donc, tous les prisonniers ont le droit de recevoir deux visites par semaine et dans chacune d'elles de voir quatre personnes. La communication habituelle a lieu dans le parloir, et il n'y a pas de contact physique entre le prisonnier et les visiteurs, car ils sont séparés par une vitre et des barreaux.

Les communications habituelles telles qu'elles sont prévues par la Loi Pénitentiaire de l'État espagnol, avec la politique de dispersion, représentent pour les familles un coût de 7.834.921,57 € par an, c'est-à-dire une moyenne de 14.563,05 € par famille et par an, ou **1.213,59 €** par mois.

En ce qui concerne l'État français, et compte tenu de la dispersion, les visites représentent des frais de 4.203.492,59 € pour les familles, soit une moyenne de 28.211,36 € par famille et par an, ou **2.350,95 €** par mois.

Finalement, pour faire un bilan général de la politique d'éloignement et de dispersion menée par les deux États, elle représente un coût de 12.038.414,16 € par an, soit 17.523,16 € par famille, ou **1.460,26 €**.

Dans ce bilan, il faut tenir compte des éléments suivants:

- Ce sont les frais de voyage.
- D'autres frais ne sont pas pris en compte: la perte des heures de travail, les imprévus, etc.
- Ce sont des coûts moyens, le nombre de prisonniers n'est jamais fixe.
- Pour faire le calcul de ces frais, la possibilité de cumuler les deux visites de la semaine n'a pas été prise en compte.

Les communications spéciales

L'art. 95 de la Loi Pénitentiaire régleme ainsi les communications spéciales:

"Les Comités de Régime et d'Administration fixeront les horaires de visite, qui dureront entre une et trois heures. Une visite spéciale par mois sera accordée aux prisonniers qui le demanderont, sauf dans le cas où la sécurité ou le fonctionnement de la prison demande d'en diminuer le nombre".

Ces communications mensuelles assurent une intimité totale au prisonnier et ses visiteurs, et quatre personnes au plus peuvent y entrer.

Dans la situation actuelle, dans la plupart des prisons, et en plus des vis-à-vis familiaux et selon les décisions judiciaires, deux communications spéciales de plus par mois sont accordées aux prisonniers, le vis-à-vis intime et le vis-à-vis familial. Dans le premier cas, il est indispensable d'avoir un conjoint stable, et dans le second des enfants de moins de 10 ans.

Ainsi, la réalisation de ces visites spéciales suppose un coût pour les familles de l'État espagnol de 886.72,25 € pour chaque vis-à-vis familial. À cela il faut ajouter le coût des parloirs intimes, 886.972,25 €, soit en moyenne 3.297,30 € par an, ou **274,77 €** par famille et par mois.

En ce qui concerne l'État français, ces formes de communications n'existent pas.

Dans ce bilan, il faut tenir compte des éléments suivants :

- Ce sont des frais de voyage.
- D'autres frais ne sont pas pris en compte: perte d'heures de travail, imprévus, etc.
- Pour le coût des vis-à-vis familiaux, nous n'avons pas pris en compte le grand nombre de prisonniers qui n'ont pas la possibilité de les faire.
- Il s'agit de moyennes, car le nombre de prisonniers n'est jamais fixe.

En résumé et dans la situation de dispersion actuelle, le droit à la communication représente pour les familles des prisonniers politiques basques:

- **Visites habituelles: 12.038.414,16 €**

- Visites spéciales: 1.773.944,50 €
- Frais généraux pour un an: 13.812.358 €

C'est-à-dire un coût de 1.675,44 € pour chaque famille.

Compte tenu de tous ces éléments, il apparaît clairement qu'il est impossible de mettre en pratique le droit à la communication, pas seulement à cause des frais économiques mais aussi parce que pour faire les visites les familles doivent passer presque une semaine sur les routes.

Cette impossibilité de mettre ce droit en pratique condamne les prisonniers à l'isolement et à la destruction de leur environnement affectif et social.

S'ils appliquaient leurs lois et qu'ils ramenaient les prisonniers politiques basques en Euskal Herria, la situation serait différente.

Dispersion et passages à tabac

La dispersion politique accentue la vulnérabilité des prisonniers politiques basques et l'impunité des fonctionnaires. Pour preuve, les 40 prisonniers politiques basques qui ont été passés à tabac en 2004. Les agressions, tentatives de passages à tabac, menaces... que des dizaines de prisonniers politiques basques ont du subir. Les plus graves de ces agressions se sont produites à la suite des événements du 11 mars (voir l'Annexe, chapitre des agressions).

Toutes les agressions physiques ne sont pas semblables. Parfois c'est un contact physique minime, un coup, une poussée ou une secousse. Parfois ça va plus loin, et ce sont les passages à tabac, un groupe entier qui frappe une personne seule essayant de se protéger. Pour cette raison, les conséquences sont différentes selon les cas. Les lésions physiques ne sont pas les conséquences les plus graves des agressions, ni les seules. De telles agressions se produisent dans un contexte de complicité, et presque toujours avec le soutien des fonctionnaires.

Après les agressions, les droits des prisonniers politiques basques sont encore plus limités. De même, ceux qui ont réalisé ces agressions, ou ceux qui ont poussé à leur réalisation quand il s'agit de fonctionnaires, les fonctionnaires mêmes qui ont été agresseurs continuent de suivre les prisonniers politiques basques dans l'intention de les contrôler. Les dégâts psychologiques sont terribles. À chaque fois qu'il doit avoir des relations avec ces fonctionnaires, le prisonnier revit la situation et sent qu'il peut être agressé à nouveau. Le simple fait d'entendre le bruit de la serrure et il doit être sur ses gardes, ne sachant pas si ce qui arrive est bon ou mauvais, et souhaitant revenir à une situation normale.

Ce sont des jours, voire des semaines qui passent dans la rage, la colère, parfois la haine. Sachant que ces événements n'ont aucune justification, la tension, la nervosité, l'inquiétude, la peur. Être frappé suppose qu'ils font ce qu'ils veulent, ils n'ont pas de limites. Peu importe pour les fonctionnaires ce que diront les juges, car les plaintes ne servent à rien. Toutes les plaintes déposées suite à de tels événements sont classées sans suite, ou finissent par un acquittement. Et pour cause, il n'y a jamais de preuve, les fonctionnaires auront toujours une bonne explication à donner, il y aura toujours un juge pour accepter cette explication, et le prisonnier n'a jamais personne pour témoigner de son agression. Et en plus, ils se moquent des gens qu'ils agressent.

Les lésions ne se mesurent pas aux dommages physiques. Dans certains cas, les lésions sont importantes, mais le plus important est que chaque agression sur un prisonnier suppose des dégâts psychologiques énormes.

Si les prisonniers politiques basques se trouvaient en Euskal Herria, avec la possibilité de recevoir rapidement la visite de leurs avocats, de telles situations ne se produiraient pas. La dispersion ne se mesure pas seulement en kilomètres.

État français:

Nous devons souligner les événements qui surviennent ces derniers temps quand les prisonniers politiques basques sont emmenés au tribunal: après les avoir fait se déshabiller, ils les forcent à se pencher, parfois en les frappant. Jusqu'à maintenant, il y avait des incidents autour des flexions mais aujourd'hui ils les font faire de force. Il paraît qu'il s'agit d'une nouvelle consigne du Ministre de l'Intérieur.

De même, nous devons souligner ce qui est arrivé à Angel Pikabea l'année dernière: au prétexte d'une soi-disant tentative d'évasion, ils ont violemment sorti Angel de la prison de Moulins-Yzeure, ainsi que deux autres prisonniers, un Corse et un militant d'Action Directe. Ils l'ont emmené à la prison de Lyon, et de là à celle de Perpignan. À Perpignan, ils l'ont mis en

isolement, et il a commencé une grève de la faim. En conséquence de la grève de la faim, il a été emmené à Fresnes, puis de nouveau à Perpignan, et finalement à la prison de St Maur.

L'attitude arbitraire du directeur de la prison de Moulins-Yzeure envers les Basques est connue. Il avait utilisé le même prétexte pour sortir de sa prison les prisonniers politiques basques Pototo et Txuma.

Prisonniers dispersés et en régime d'isolement, séparés des autres prisonniers politiques basques, ou en 1^{er} degré

État espagnol:

Dans l'État espagnol, environ 23% des prisonniers politiques basques sont sous des régimes de conditions limitées¹ et se trouvent en plus dans des quartiers d'isolement, c'est-à-dire dans des modules spéciaux. Le fait que les prisonniers politiques basques se trouvent dans de tels quartiers est illégal. Quand nous disons illégal, nous voulons dire qu'ils vont contre leurs propres lois. Nous ne devons pas mélanger la loi et la justice, car ce sont évidemment deux choses différentes. En effet, l'application des limitations des conditions de détention -nous parlons du régime du 1^{er} degré- à 50% des prisonniers politiques basques est totalement injuste, et il est évident que cela est utilisé à des fins politiques.² C'est légal cependant, car ça rentre dans les paramètres de la loi. Maintenir des prisonniers politiques dans des quartiers spéciaux, en revanche, est illégal. En effet, selon la Loi Pénitentiaire (art.91.3), les prisonniers qui sont placés dans de tels quartiers le sont dans les cas suivants: "*les cas des prisonniers qui ont été auteurs de graves manquements au règlement, qui ont agressé des surveillants, des chefs, d'autres prisonniers ou des intervenants extérieurs, qui mettent leur santé en danger ou qui sont eux-mêmes dangereux*". Dans ces cas, le régime de 1^{er} degré leur est appliqué.

Ainsi, les 23% de prisonniers politiques basques qui se trouvent dans les quartiers d'isolement devraient, selon leurs lois, être placés dans des modules de "régime fermé". Ces modules sont normaux du point de vue de l'architecture, mais il y a plus des mesures de sécurité et les possibilités pour les prisonniers sont limitées (moins d'activités, sorties en promenade par groupes plus petits, temps de promenade plus court...). Dans de nombreux cas cependant, les prisons où se trouvent ces prisonniers n'ont pas de module de régime fermé, tous les modules sont "ordinaires", c'est-à-dire pour les prisonniers qui n'ont pas de limitation des conditions de détention. Légalement, ils devraient les sortir de ces prisons et les emmener dans d'autres établissements disposant de tels modules. L'administration refuse cependant cette mesure, car elle ne veut pas réunir les prisonniers politiques basques, elle préfère les laisser en petits groupes, ou si possible seul. Pour cette raison, l'État espagnol prend des mesures illégales en maintenant 23% des prisonniers politiques basques dans ces quartiers spéciaux, car ils sont réservés à des cas précis et parce qu'on ne peut pas y maintenir quelqu'un pendant une longue période.

L'application de ce régime est réservée aux prisonniers au profil agressif ou dangereux, ce qui n'est jamais le cas des prisonniers politiques basques. Dans le cas des prisonniers politiques basques qui sont placés en phase A, il y a toujours eu des événements antérieurs, c'est suite à des persécutions, de la provocation et des agressions physiques que ce régime leur est appliqué. Nous avons souvent donné ces informations, mais si quelqu'un les veut nous lui transmettons.

¹ La limitation des conditions de détention est appliquée aux prisonniers condamnés -déjà jugés et condamnés- ainsi qu'aux prisonniers en détention provisoire -qui ne sont pas encore jugés-. Pour des raisons que nous ne détaillerons pas ici, la limitation des conditions de détention, dans le cas des prisonniers condamnés, est appliquée au moyen du régime du 1^{er} degré, et dans le cas des prisonniers en préventive, par le biais de l'art. 10 de la Loi Pénitentiaire. Pour faire plus simple, désormais nous parlerons dans tous ces cas des prisonniers qui sont au régime du 1^{er} degré, car c'est le cas en pratique.

² Le fait qu'environ 73% des prisonniers politiques basques de l'État espagnol soient maintenus au régime de 1^{er} degré est significatif. Un autre fait qu'il faut prendre en compte, parmi tous les prisonniers de l'État espagnol et selon les éléments fournis par l'administration elle-même, le nombre de ceux qui sont au régime du 1^{er} degré n'atteint pas 2%. Dans le cas des prisonniers politiques basques, ce nombre est en moyenne d'environ 73%. Leur comportement n'est pas le même que celui des autres prisonniers, mais il n'est jamais et en aucun cas plus agressif, il est donc évident que c'est parce qu'on ne peut pas les changer idéologiquement qu'on leur impose ce régime, massivement et dans la plupart des cas arbitrairement.

Il est vrai, d'un autre côté, qu'un prisonnier peut être placé dans ces modules d'isolement mais pour de courtes périodes. C'est appliqué par exemple quand des évènements très graves se produisent, "*pour calmer le prisonnier*" comme ils disent quand ils décident de l'isoler. Il s'agit d'une mesure qui est prévue dans leurs lois (art. 72 de la LP) mais qui ne doit pas durer plus d'un jour ou deux, jusqu'à ce que "*la situation s'apaise*". Il arrive aussi que les prisonniers soient envoyés dans ces modules quand des sanctions leurs sont infligées. Dans ces situations, c'est une mesure prise suite à un événement qui a fait l'objet d'un rapport disciplinaire, et en conséquence de quoi le prisonnier est condamné à un certain nombre de jours au quartier d'isolement. Ça devient la fonction de ces quartiers d'isolement, c'est la raison qu'ils donnent dans la plupart des cas quand ils décrètent des condamnations à l'isolement, il faut des modules ou des quartiers pour pouvoir les purger... sauf que la loi dit précisément le contraire, la condamnation à l'isolement doit être purgée dans la cellule même, et sauf exception, dans les cas où il serait impossible de procéder ainsi, la punition devrait être appliquée plus tard. Dans la pratique c'est donc tout le contraire qui est fait, dans la plupart des prisons, ces prisonniers sont envoyés dans les quartiers d'isolement pour y purger leur condamnation. Il est clair qu'il s'agit d'un module de punition. Les sanctions d'isolement ne doivent pas dépasser 14 jours, mais plusieurs punitions cumulées peuvent supposer un long séjour dans de tels quartiers, même si le prisonnier est censé être ramené en détention "normale" entre les différentes sanctions, au moins pour quelques jours.

Les modules d'isolement ne sont pas prévus ni conçus pour qu'une personne y passe de longues périodes, car les conditions de détention y sont totalement destructrices. Il est très difficile d'y rester longtemps sans séquelles graves pour l'équilibre psychologique ou la sensibilité des organes. Les cellules sont différentes de celles de la détention habituelle, il y a un grillage métallique à la fenêtre qui rend difficile l'entrée de la lumière. De plus, ces quartiers d'isolement sont situés au cœur de la prison entre les autres modules, et dans les étages du bas les murs sont très rapprochés, ce qui rend impossible de porter le regard à plus de 10 ou 12 mètres. Ce sont les surveillants qui contrôlent la lumière artificielle, car l'interrupteur se trouve à l'extérieur. La porte d'entrée est doublée, une porte massive plus une autre en grillage métallique. À l'intérieur de la cellule, le siège peut être fixé au sol, il y a une toute petite table et rien d'autre (pas d'étagère...). La durée des promenades n'excède pas trois heures, et la loi précise que les prisonniers doivent sortir deux par deux (dans la plupart des prisons, ils sortent toujours seuls). La cour de promenade aussi est beaucoup plus petite, et est fermée en haut par un grillage, en théorie pour que des objets ne puissent pas être envoyés d'une cour à l'autre, mais le prisonnier s'y trouve comme dans une cage. Il n'y a aucune installation dans ces cours, et les équipements les plus sommaires n'y sont pas autorisés (à peine parfois une balle de tennis).

En plus de ces conditions architecturales, l'ambiance et le règlement de ces modules sont particulièrement agressifs. Ce sont les mesures de sécurité qui en marquent le fonctionnement. Fouilles de cellule quotidiennes, le prisonnier doit sortir de la cellule pour chaque fouille, lors du comptage il doit se mettre dans une certaine position, il y a beaucoup plus de comptages que dans les autres modules, limitation du nombre d'affaires personnelles que l'on peut avoir en cellule (deux de chaque: deux livres, deux revues, deux pantalons, deux paires de chaussures, deux tee-shirts...), tout le reste étant gardé par le surveillant dans une petite pièce à part. Ils ne peuvent se rendre à l'économat que deux fois par semaine, et des produits qui sont normalement utilisés dans les autres modules sont interdits -boîtes de conserve, nécessaire de rasage... Les prisonniers n'ont pas de balai ni d'éponge, ils ne peuvent faire le ménage qu'à l'heure où le fonctionnaire leur passe ces instruments. En théorie, la prison devrait leur assurer un plan spécial -activités- mais en pratique, dans le meilleur des cas, les prisonniers qui se trouvent dans ces modules ne peuvent sortir qu'une ou deux fois par semaine au gymnase, et c'est tout. Parfois, les parloirs et les salles se trouvent à l'intérieur même du module.

En résumé, il s'agit de lieux froids, inhumains, durs et agressifs. Dans la plupart des cas, les consultations médicales ou les séances de coiffure se passent avec le médecin ou le prisonnier qui fait office de coiffeur d'un côté de la porte, et le prisonnier de l'autre. Dans cette ambiance, il arrive très souvent que les moments de tension se terminent en agressions physiques, surtout dans le cas des prisonniers de droit commun.

Aujourd'hui, 23% des prisonniers politiques basques de l'État espagnol se trouvent dans ces modules. Les conditions ne sont pas aussi difficiles dans tous les cas. En effet, les directeurs de prison savent bien que le fait de maintenir les prisonniers dans ces modules est illégal, et ils sont amenés à respecter quelques droits qui ne sont pas prévus par la loi pour ces quartiers. Ainsi, les règlements de ces modules ne sont parfois pas appliqués à la lettre. Cela dépend donc de l'attitude du surveillant. En général, les fonctionnaires qui travaillent dans ces modules ont dans la tête que ce sont des quartiers disciplinaires, qu'ils doivent mater la résistance des prisonniers qui y sont conduits, et ils ont une attitude très agressive. Qu'il y ait ou non agression physique, c'est très palpable dans l'ambiance générale. Parfois, le directeur de la prison limite les agissements de ces fonctionnaires, mais bien souvent il les laisse faire ce qu'ils veulent. Parfois, les prisonniers politiques basques ont la protection du petit groupe qu'ils forment, mais dans d'autres cas ils sont tout seuls. Ainsi, toutes les situations qui peuvent se produire dans ces modules -application stricte du règlement, provocation des surveillants, passivité de la direction, prisonniers seuls ou en tout petits groupes- entraînent des conséquences comme la révolte ressentie par le prisonnier, l'augmentation de la tension et la multiplication des agressions. Les quartiers d'isolement peuvent donc devenir des quartiers de destruction.

État français:

En ce qui concerne l'isolement, nous devons souligner pour l'année 2004 les cas suivants:

- Ibon Fernandez Iradi a été placé en isolement suite à son arrestation et y a été laissé pendant six mois.
- Mikel Albisu est en isolement depuis son arrestation. Le juge a fait savoir qu'il allait y mettre fin.
- Marisol Iparragirre a été maintenue en isolement pendant deux mois. Son témoignage sur les conditions de détention de Gradignan apparaît dans l'Annexe.

Un autre fait à prendre en compte est que dans chaque prison, le nombre de prisonniers a doublé ces derniers temps. En conséquence, il est impossible d'y trouver des conditions dignes.

Dispersion et remises de peine

L'art. 90 du Code Pénal pose trois conditions pour accorder la liberté conditionnelle:

- 1- Être au 3^{ème} degré.
- 2- Avoir purgé les $\frac{3}{4}$ de sa condamnation.
- 3- Un bon comportement et un document pour la réinsertion du prisonnier.

Seul le fait d'avoir purgé les $\frac{3}{4}$ de sa peine dépend du prisonnier lui-même. Les deux autres points sont entre les mains de la prison, et sont appliqués selon le bon vouloir de l'administration pénitentiaire.

Ce n'est pas autre chose qu'une simple opération mathématique, et il ne devrait pas exister de problème, finalement c'est la prison qui fixe la date précise de l'accomplissement des $\frac{3}{4}$ de la peine pour que le prisonnier puisse demander la liberté conditionnelle par le biais de la liquidation de la condamnation. Pour cela, il suffit de calculer le temps passé en prison et dans ce délai les remises de peines obtenues par le prisonnier, tant ordinaires (l'art. 100 de l'ancien Code Pénal accordait la remise d'un jour sur deux de la condamnation) que spéciales (celles accordées pour les études, les travaux, la participation aux ateliers, l'assistance au gymnase...)

En effet, selon la loi de 1973, des remises de peine, ou autrement dit des réductions de la condamnation, sont accordées par la prison pour avoir fait un travail particulier, et sont confirmées par le juge de chaque endroit. Elles étaient accordées à tous les prisonniers de la même façon: les remises de peine ordinaires pour avoir travaillé ou pour être sorti en promenade, et les remises de peine spéciales pour les études, la participation aux ateliers, etc... Ainsi, deux jours effectifs de condamnation revenaient à trois (pour la condamnation maximale de 30 ans, 20 ans donc). Cependant, selon le vieux Code, 165 jours de remise maximum pouvaient être accordés par année; un prisonnier qui n'avait pas encore purgé la moitié de sa peine ne pouvait pas être libéré. Avec le Code de 1995 est apparue l'obligation d'accomplir la totalité de la peine, et le changement de loi de 2003 a allongé la peine maximale de 30 à 40 ans.

Il y avait deux façons de supprimer les remises de peine: que le prisonnier soit l'objet de deux rapports disciplinaires graves pour ne pas avoir obéi au surveillant, par exemple lors d'une tentative d'évasion. À une certaine époque, ce genre de rapport était rédigé de façon permanente et arbitraire contre les prisonniers basques pour qu'ils ne puissent pas bénéficier des remises de peine. Cependant, le retrait ou l'accord des remises de peine dépendait toujours d'une décision ferme du juge. Aujourd'hui, le Gouvernement espagnol dit qu'il réexaminera les remises de peine, alors que les décisions des juges d'application des peines sont fermes. Le fait d'enlever ces remises de peine aux prisonniers politiques basques, de revenir sur les décisions fermes des juges va contre tous les principes du droit. C'est en effet une situation qui est tout à fait hors-la-loi, si les décisions de justice étaient dénuées de leur valeur, la loi serait bafouée et on pourrait dire qu'il s'agirait de prévarication de la part des juges. Il est impensable que certains de ces juges aient voulu faire des faveurs aux prisonniers politiques basques. Ainsi, les prisonniers basques purgent des peines plus longues que celles auxquelles ils ont été condamnés. L'État a décidé de ne pas libérer les prisonniers politiques basques, et l'Audience Nationale espagnole a résolument pris ce chemin. Ils sont en train d'ouvrir une voie qui permettra l'allongement des condamnations, et l'obligation d'en passer la totalité en prison. L'*Audiencia Nacional* agit en fonction de l'impulsion politique.

En janvier 2005, **118 prisonniers politiques basques auraient du se trouver en liberté conditionnelle** (voir la liste). Ces 118 prisonniers politiques basques ont purgé les $\frac{3}{4}$ de leur peine, et beaucoup d'entre eux la totalité. Mais l'État espagnol ne les libère pas.

Le Juge d'Application des Peines de Bilbao

Ce juge a accordé la liberté conditionnelle à 7 prisonniers politiques basques, et ces 7 prisonniers politiques basques ont été libérés en conditionnelle. Dans tous les cas, le procureur a fait appel. La jurisprudence du Tribunal Suprême a établi que c'est le tribunal qui a rendu la sentence qui est compétent pour examiner les recours, soit l'Audience Nationale espagnole dans le cas de 6 de ces prisonniers politiques basques et celle-ci a refusé la liberté conditionnelle qui avait été accordée à Kepa Narbarte, Txabi Etxebarria, Patxi Gomez, Luis Mari Azkargorta, Marian Perez del Rio et Iñaki Arietaleaniz.

Iñaki de Juana et les remises de peine

Le prisonnier politique basque Iñaki de Juana Chaos est toujours en prison après avoir purgé la totalité de sa peine. Après avoir montré son intention de lui retirer les remises de peine, le juge l'a accusé de deux nouveaux délits: pour avoir écrit deux articles d'opinion, être membre d'un groupe armé (il a déjà passé 17 ans en prison pour ce motif) et avoir proféré des menaces. Alors qu'il aurait du être libéré en octobre dernier, il est toujours en prison. Les remises de peine accumulées pendant toutes ces années par Iñaki de Juana et d'autres prisonniers sont la clé de ce sujet.

Dispersion et droit aux études

Les étudiants prisonniers ont le droit de suivre leurs études à l'UPV

Bien que le recteur I. Pérez Iglesias ait répété maintes et maintes fois que les prisonniers étudiants doivent suivre leurs études à l'UPV, les prisonniers de l'État espagnol ne peuvent toujours pas le faire.

Les prisonniers qui se trouvent dans les prisons françaises, en revanche, peuvent s'inscrire à l'UPV, maintenant en février 2005. Bien que les inscriptions aient été faites très tard, ils auront la possibilité de suivre la moitié de l'année scolaire, si l'envoi du matériel et le suivi académique sont correctement effectués.

Selon la loi espagnole, l'UPV doit signer un accord avec la Direction Pénitentiaire de Madrid pour pouvoir assurer les études aux étudiants qui sont prisonniers. Même s'il a semblé au début que la Direction Pénitentiaire et l'UPV allaient signer l'accord, ils ont dit par la suite qu'un accord général serait signé entre la Direction Pénitentiaire et la CRUE (Coordination des Recteurs des Universités Espagnoles). Dans cet accord, il est apparemment prévu que la CRUE signera un autre accord plus précis avec les universités qui veulent assurer les études aux prisonniers. Bien qu'ils parlent d'un soi-disant brouillon de l'accord qui serait déjà rédigé, il semble que la discussion d'approbation sera longue, et qu'il y a peu de volonté politique de résoudre le problème.

Au début de l'année scolaire, comme nous avons prévu que la signature de ces accords allait encore tarder, nous avons demandé au recteur d'inscrire les étudiants prisonniers à l'UPV, comme mesure au cas où et pour ne pas entraver encore plus les études des prisonniers. La réponse a été négative.

A. Iztueta nous a fait savoir que le Département de l'Éducation de Lakua ferait des démarches "politiques", pour appuyer les démarches "académiques" de l'UPV; en même temps, il a reconnu que les prisonniers ont le droit d'étudier à l'UPV. Quoi qu'il en soit, bien qu'ils aient admis que le règlement de l'Université comprenne le droit aux études, ils n'ont aujourd'hui toujours pas garanti ce droit pour les prisonniers.

La Commission Éducation du Parlement de Gasteiz, après avoir examiné le sujet, a accepté une autre proposition de loi pour les études des prisonniers. Dans ce texte aussi, le droit des prisonniers à étudier à l'UPV est reconnu; mais comme aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre ce droit en pratique, les prisonniers étudiants sont toujours bloqués dans la même situation.

En ce moment, il n'existe aucun obstacle légal, politique ou académique à la signature de l'accord. Mais nous sommes en février 2005, et cette situation a empêché les prisonniers politiques basques de l'État espagnol de commencer l'année scolaire pour la troisième fois consécutive. Pour résoudre ce problème, c'est-à-dire jusqu'à la signature de l'accord, il nous paraît indispensable que le Département de l'Éducation et l'UPV mènent un travail commun.

Les étudiants du second degré aussi ont le droit de faire leurs études dans les établissements scolaires d'Euskal Herria

Nous avons demandé à de nombreuses reprises au Département de l'Éducation de Lakua de garantir le droit des étudiants du second degré à faire leurs études dans les établissements d'ici et en euskara.

Même s'il y a une volonté en ce qui concerne le *Batxiler* (équivalent du bac) et les Cycles d'Études Professionnelles, il y a de très grosses difficultés en ce qui concerne le suivi académique, les examens et le tutorat. Même si les responsables des prisons avaient montré une attitude correcte au sujet des études en 2003, ils ont interdit l'entrée du matériel éducatif dans les prisons et les examens comme le tutorat. Pour cette raison, il faut "normaliser" les études du second degré, en consolidant et précisant l'offre.

Les études des Écoles de Langues aussi sont restées dans une impasse, et on n'observe aucune volonté de résoudre ce problème. Selon nous, il n'existe aucun obstacle à l'enseignement des langues dans les prisons de l'État français, et il faut en même temps surmonter ceux qui existent dans l'État espagnol.

Il faut saluer l'attitude positive que les associations, partis et syndicats ont montrée ces dernières années sur le sujet, ainsi que le travail de certaines personnes. Cependant, vu le résultat, l'impuissance des organisations tant académiques que politiques a été mise en évidence, en ce qui concerne les réponses politiques aux attaques légales contre le droit d'étudier pour les prisonniers comme en ce qui concerne les solutions académiques adéquates ou la garantie du droit d'étudier. Comme dans de nombreux autres domaines, il est temps de passer des paroles aux actes.

Réfugiés politiques

Expulsions réalisées

En 2004, deux Basques ont été expulsés de l'État français, ce qui suppose le risque d'être mis au secret et torturé.

Dans le tableau suivant, nous expliquons qui ils sont et s'ils ont été torturés ou non.

Personne	Date de l'expulsion	État	Torturé oui/non
Carlos Iñigo Blasco	2004-01-29	France	Non
Lander Etxeberria San Sebastián	2004-06-29	France	Non

Les deux Basques expulsés par l'État français l'ont été après avoir purgé une longue peine de prison. En prévision du risque que comporte l'extradition, ils ont du faire de longues grèves de la faim dans le but d'essayer d'éviter l'arrestation ou la torture.

Extraditions réalisées

Dans le tableau suivant, nous donnons la liste des Basques qui ont été extradés depuis d'autres États:

Personne	Date d'extradition	État
Jon Mirena San Pedro Blanco	19-01-2004	France
Josu Bravo Maestrojuan	13-05-2004	France
Juan Luis Agirre Lete	09-06-2004	France
Julen Atxurra Egurrola	17-09-2004	France
Xabier Gallaga	13-12-2004	France
Alex Akarregi Casas	07-01-2004	Hollande

Basques qui ont été arrêtés dans le cadre d'une procédure d'extradition:

Cette année, au niveau international, la seule arrestation de ce type a été celle de Gorka Perea et d'Eduardo Plagaro, après que le Tribunal Suprême ait confirmé leur extradition. Gorka Perea a été remis en liberté après quelques jours, en raison de ses problèmes de santé. Cependant leur extradition a été acceptée et ils sont dans l'attente du dernier appel.

Basques sous procédure d'extradition et qui sont restés libres:

Personne	Date d'arrestation	État
Josu Lariz Iriondo	22-11-2002	Argentine
Ramiro Silva		Chili

Josu Lariz, bien qu'objet d'une procédure d'extradition, a été laissé en liberté. Cependant, il est lui aussi en attente de l'appel.

Personnes qui étaient prisonnières auparavant et qui sont toujours objet de procédures d'extradition:

Personne	Date d'arrestation	État
Iñigo Makazaga	04-2001	Grande-Bretagne
Gorka Perea	06-2001	Québec
Eduardo Plagaro	06-2001	Québec

Extraditions temporaires:

Personne	Date d'extradition	Date de retour
Aitzol Gogorza Otaegi	13-07-2004	Elle a été prolongée de 3 mois (01-05)

Cette possibilité était prévue dans l'Accord Européen sur les Extraditions de 1957, elle a été mise en pratique en 2001. Cette année, un seul prisonnier basque a été extradé temporairement par l'État français.

Personnes arrêtées sous mandat d'arrêt européen

Personne	Date d'arrestation	État
Rakel Garcia	03-2004	Flandres- Belgique
Luis Moreno	03-2004	Flandres- Belgique
Jon Lopez	31-03-2004	Wallonie- Belgique
Diego Ugarte	31-03-2004	Wallonie- Belgique

Suite aux évènements du 11 mars et au lendemain des élections, Rakel Garcia et Luis Moreno, qui vivaient depuis de longues années en Belgique et qui avaient la nationalité belge ont été arrêtés. Dans leur cas ils n'avaient pas été incarcérés, mais à la suite d'une longue et difficile procédure, durant laquelle la demande a été refusée 4 fois, ils ont finalement obtenu la liberté.

Dans le cas de Jon Lopez et Diego Ugarte, même si la première sentence rendue dans la procédure de mandat d'arrêt européen était en leur faveur, par la suite, après que Zapatero se soit réuni avec le Premier Ministre belge, la décision a été changée, et cassée par la Cour d'Appel de Mons. Aujourd'hui, ils sont prisonniers là-bas, car ils vont être jugés selon le délit de "groupe terroriste" prévu par la loi belge.

Anjel Lete

Une bibliothèque a été inaugurée au nom d'Angel Lete, décédé au Cap-Vert le 7 décembre 2002, dans l'école où il travaillait. Le déporté Felix Manzano a pris la parole, en remerciant au nom des déportés basques. L'ouverture de cette bibliothèque a eu lieu en avril 2004.

Annexes:

- Accidents provoqués par la dispersion en 2004 page 24
- Limitations de la communication page 36
- Agressions page 40
- Témoignage de Marisol Iparragirre page 60
- Transferts de 2004 page 62
- Prisonniers politiques basques qui ont purgé les $\frac{3}{4}$ de leur peine page 69

Accidents provoqués par la dispersion en 2004

Janvier

04-01-04: Dimanche matin, vers 1 heure, le père et la grand-mère (84 ans) du prisonnier politique basque de Donosti **Sergio Errazkin** ont eu un accident à Lasarte-Orian. Après s'être rendus à la visite à la prison d'Alcazar de San Juan qui se trouve à 600 kilomètres d'Euskal Herria, ils ont eu l'accident alors qu'ils étaient sur la route du retour. Ils n'ont pas été blessés. Le père et la grand-mère de Sergio Errazkin étaient sortis de Donosti à 9h du matin pour se rendre à la prison d'Alcazar de San Juan. Ils y sont arrivés à 15 h. Après avoir eu le vis-à-vis, ils sont partis de là-bas vers 19h et, alors qu'il ne leur restait que très peu de chemin à faire pour finir cet aller-retour de 1200 km, ils ont eu l'accident en arrivant à Lasarte. La voiture a fait trois tours sur la route -elle ne s'est pas retournée- et après avoir frappé les murs de droite et de gauche, elle s'est retrouvée au milieu du chemin.

11-01-04: Le Bilbotar A.Z. a eu un accident du à la dispersion après avoir rendu visite au prisonnier politique basque de Bilbao **German Urizar de Paz** qui se trouve à la prison d'Almeria, à 1300 km d'Euskal Herria. A.Z., pour rendre visite à son ami le prisonnier politique basque German Urizar de Paz, doit aujourd'hui parcourir plus de 2000 km (environ 9 heures pour l'aller et autant pour le retour). Pour cela, il est sorti d'Euskal Herria le vendredi précédent vers 15h. Il est arrivé à Murcia et y a dormi. Le lendemain samedi, il a fait le voyage de Murcia à Almeria. Après avoir fait la visite, il est retourné à Murcia, y a dormi de nouveau le samedi soir, pour se reposer avant de rentrer chez lui. Le dimanche, il a pris la route du retour. Vers 11h30, en face de Molina de Segura à Murcia, sur la N 301 dans la direction de Madrid, il y avait un accident. À cause de cet accident, toutes les voitures étaient arrêtées et A.Z. a dû lui aussi arrêter la sienne. Une fois sa voiture, de marque Ford Focus, complètement arrêtée, une autre voiture est arrivée par derrière à grande vitesse et l'a frappé de plein fouet. Suite au choc, la voiture d'A.Z. a été projetée en avant. En conséquence de ce nouvel accident du à la politique de dispersion menée par les gouvernements de Madrid et de Paris contre les prisonniers et leurs familles, A.Z. souffre des épaules, du dos et du cou. La voiture a été détruite. En conséquence, c'est en louant un autre véhicule qu'il a dû rentrer chez lui. Pour connaître l'ampleur exacte des dégâts, la voiture doit être expertisée.

11-01-04: En revenant de la visite aux prisonniers politiques basques **Alvaro Arri** (Algorta), **Kepa Saratxaga** (Algorta) et **Ibai Aginaga** (Berango), leurs familles et amis ont eu un accident. Ils étaient sortis d'Euskal Herria le samedi à 4h du matin pour se rendre à la prison d'Alcala-Meco de Madrid qui se trouve à 500 km, et après avoir fait la visite, ils ont l'accident sur la route du retour vers 18h15 à Algorta. En conséquence de l'accident, les familles et amis n'ont pas été blessés, mais la voiture a reçu un coup terrible.

18-01-04: Deux amis de Txantrea du prisonnier politique basque **Sergio Perez** ont eu un accident le dimanche matin à 7h45 à la sortie de Gasteiz. En conséquence de cet accident provoqué par la dispersion, Sergio Perez n'a pas eu la visite. Les personnes qui se trouvaient dans la voiture n'ont pas été blessées. Pour la voiture, en revanche, la politique meurtrière menée par les gouvernements de Paris et de Madrid a provoqué de gros dégâts matériels. La famille et les amis du prisonnier politique basque de Txantrea Sergio Perez doivent faire un voyage de 10 heures (5 aller, 5 retour) pour aller lui rendre visite à la prison de Villabona.

18-01-04: Deux amis du prisonnier politique basque de San Pedro **Jon Urkizu** qui se trouve à la prison Zuera de Saragosse, ont eu un accident provoqué par la dispersion politique, alors qu'ils étaient sur le chemin du retour après la visite. L'accident a eu lieu le dimanche après-midi vers 16h30, quand le conducteur a perdu le contrôle à cause d'une chute de grêle. La voiture a cogné la barrière qui se trouvait au milieu de la route et en a cogné un autre véhicule qui arrivait dans l'autre

sens. Les deux Donostiar ont reçu un coup terrible, et la voiture de très gros dégâts qui n'ont pas encore été expertisés. 8 voitures ont été touchées dans cet accident. La famille et les amis de Jon Urkizu doivent faire un voyage de plus de 6 heures (3 à l'aller et 3 au retour) pour lui rendre visite.

23-01-04: Alors que les parents de la prisonnière politique basque de Galdakao **Ainhoa Gutierrez** se rendaient à la visite, ils ont eu un accident quelques kilomètres avant d'arriver à Grenade. Cela s'est produit à 19h, entre Campotejar et Iznalloz, quand un renard a surgi de la montagne qui se trouve des deux côtés de la route. La voiture a cogné le renard, et il n'y a pas eu de gros dégâts, mais le radiateur a été percé et a commencé à perdre de l'eau. Eux en revanche n'ont pas eu de dommage physique. Comme on leur a dit qu'il faudrait quelques jours pour réparer la voiture, ils ont du prendre un taxi pour se rendre à l'hôtel où ils devaient passer la nuit. Le lendemain, ils ont du louer une autre voiture, car comme tous les samedis, une permission de sortir leur petit-fils qui se trouve à la prison avec sa mère leur avait été accordée. De la même façon, ils ont du à nouveau louer une voiture pour retourner en Euskal Herria, et laisser la leur là-bas pour qu'elle soit réparée. Pour aller la voir à la prison d'Albolote (Grenade), la famille et les amis d'Ainhoa Gutierrez doivent faire 1806 kilomètres, ce qui leur fait un voyage aller-retour de 19 heures.

24-01-04: Quatre amis du prisonnier politique basque de Lezoa **Imanol Esnaola** et du prisonnier politique basque de Donosti **Iker Beristain** ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion après avoir fait la visite à la prison d'Aranjuez et alors qu'ils se trouvaient sur le chemin du retour. L'accident est survenu à la hauteur de Somosierra, dans le village de Buitrago à environ 20h. Comme pour les parents de la prisonnière politique basque Ainhoa Gutierrez, un renard est apparu sur la route devant eux. En conséquence du choc, les quatre Basques n'ont pas été blessés, mais la voiture a été endommagée. Pour aller voir les prisonniers politiques basques Imanol Esnaola et Iker Beristain à la prison d'Aranjuez, leurs familles et amis doivent faire 1058 kilomètres et pour cela un voyage aller-retour de 11 heures.

Février

07-02-04: Vers 13h, alors qu'ils revenaient d'Alcala-Meco, les familles des prisonniers politiques basques **Maidier Eiguren** et **Garikoitz Etxebarria** ont eu un accident. Ils ont cogné une voiture qui se trouvait arrêtée devant eux. En conséquence de cet accident provoqué par la dispersion, une des quatre personnes qui étaient dans la voiture a été blessée au cou. La voiture également a eu de gros dégâts, et ils ont du la laisser sur place et en louer une autre pour rentrer.

21-02-04: Deux amis de la prisonnière politique basque de Basauri **Paula Gartzia Rodriguez** qui se rendaient à la visite ont eu un accident provoqué par la dispersion en Araba, à l'entrée d'autoroute qui se trouve à Amurrio. Il y avait du brouillard et l'autoroute était verglacée. Les deux amis de Paula Gartzia qui se rendaient à la visite ont vu trop tard la voiture qui était arrêtée devant eux, et l'ont emboutie. Le couple est alors sorti de la voiture et s'est dirigé vers le bord de la route, mais une autre voiture est soudain apparue, et pour éviter les véhicules arrêtés elle est entrée sur le bas-côté. Un des amis de Paula Gartzia qui se trouvait à cet endroit a été percuté. En conséquence de cet accident, les amis de Paula Gartzia ont été transportés aux hôpitaux de Txagorritxu et Usansolo et ils n'ont pas pu se rendre à la visite. Quant à la voiture, elle a été fortement endommagée.

28-02-04: Le père de la prisonnière politique basque d'Ibarta **Eider Ijurko** et sa compagne ont été victimes d'un accident provoqué par la politique de dispersion, à 8h30 du matin, alors qu'ils se rendaient à la prison de Soto del Real à Madrid (à 444 kilomètres d'Euskal Herria). Après avoir dérapé sur une plaque de verglas entre Altsasu et Otzaurte, ils ont perdu le contrôle de leur voiture. Depuis, la compagne du père d'Eider Ijurko souffre de douleurs au cou. L'auto a été détruite.

Mars

06-03-04: Un ami d'Urdulizta d'**Andoni Muñoz** qui revenait de la visite à Langraitz a eu un accident à Balmaseda. Alors qu'il roulait sur une route à trois voies, une autre voiture est brusquement entrée dans la voie où il se trouvait. Dans la manœuvre qu'il a faite pour l'éviter, il a heurté une autre voiture. En conséquence de l'accident, il a eu deux côtes cassées, il s'est tordu la cheville, il doit porter une minerve et il a des lésions sur tout le corps, par exemple le coup très violent qu'il a pris au thorax avec la ceinture de sécurité. La voiture est restée inutilisable. Après l'accident, la Ertzaintza est venue, et a fouillé la voiture de fond en comble.

14-03-04: Des membres de la famille et des amis du prisonnier politique basque **Adolfo Abasolo** ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion. L'accident a eu lieu à 8h15 au Restop de Tuteria alors qu'ils se rendaient à la prison de Teruel. Ils sortaient de la route pour entrer dans le Restop quand ils ont perdu le contrôle de la voiture. La femme d'Abasolo et leurs trois amis n'ont pas été blessés, mais la voiture a reçu un très gros choc, et ils ont dû en louer une autre pour continuer le voyage. Ils ont appelé la prison pour dire qu'ils avaient eu un accident et pour demander que l'heure de la visite soit changée parce qu'il leur était impossible d'arriver à temps, finalement elle a été reportée de 11h30 à 13h.

Avril

09-04-04: Les parents et la compagne du prisonnier politique basque **Arkaitz Arroyo Blanco** ont eu un accident provoqué par la dispersion alors qu'ils étaient en chemin pour aller le voir à la prison de Soto del Real de Madrid (444 km d'Euskal Herria). Ils ont heurté un chevreuil dans un virage du village de Milagros. Ils n'ont eu aucun dommage physique, mais de très gros dégâts sur la voiture. L'accident a eu lieu à 7h30 du matin. Pour arriver à la visite ils ont dû prendre un taxi, et prendre ensuite l'autobus pour retourner en Euskal Herria.

11-04-04: La famille de la prisonnière politique basque **Andone Soldevilla** qui se trouve à la prison de Valence (594 km d'Euskal Herria) ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion. Le dimanche, le beau-frère, la belle-sœur, la sœur et le neveu d'Andone ont eu le vis-à-vis avec elle, et en sortant de la prison, à un kilomètre, à l'entrée de l'autoroute, une voiture a heurté la leur par derrière, alors qu'un autre véhicule se trouvait devant eux. L'accident s'est produit vers midi, et ils n'ont pas été blessés. La voiture en revanche a été endommagée, et ils ont dû en louer une autre pour retourner en Euskal Herria, pas le dimanche même mais le lendemain lundi, car c'était les vacances de la Semaine Sainte et ils n'ont pas pu trouver de voiture à louer plus tôt. Par ailleurs, quand ils sont sortis de la prison, les Gardes Civils qui étaient dans la guérite leur ont demandé leurs papiers et ont fouillé la voiture.

17-04-04: Des membres des familles et des amis de prisonniers politiques basques qui se trouvent dans les prisons d'Aranjuez et d'Ocaña (plus de 530 km d'Euskal Herria) ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion avec leur fourgonnette, vers 6h du matin, dans le village de Buitre, quand un pneu de la fourgonnette a éclaté. En conséquence, le véhicule a heurté les rambardes de sécurité. Dans la fourgonnette se trouvaient 8 personnes (des membres des familles et des amis des prisonniers politiques basques **Fernando Elejalde, Roberto Lebrero Paniza, Koldo Hermosa, Axier Iñigo, J. Miguel Etxeandia, Iker Casanova, Sebas Gurtubai** et **Endika Lejarzegi**) et un chauffeur. En conséquence de l'accident, 3 personnes ont été transportées à l'hôpital La Paz de Madrid, plus précisément celles qui allaient voir les prisonniers politiques basques Roberto Lebrero Paniza et Fernando Elejade Tapia à la prison d'Ocaña I et Sebas Gurtubai Sanchez à la prison d'Aranjuez. Deux d'entre elles sont sorties de suite de l'hôpital. Elles avaient

surtout des bleus sur le corps. Jon Karna Ruiz de Viñaspre de Gasteiz, qui allait voir le prisonnier politique basque lui aussi Gasteiztar Roberto Lebrero à la prison d'Ocaña 1, en revanche, a du passer toute la journée du samedi à l'hôpital La Paz de Madrid. En effet, il a reçu un très gros coup à la tête. De même, il a une forte contracture au cou et des douleurs dorsales. Comme Jon Karna Ruiz de Viñaspre l'a ensuite fait savoir au bureau de presse d'Etixerat, il a perdu connaissance alors qu'il se trouvait à l'hôpital. En fin d'après-midi, il a signé une décharge pour sortir et il est rentré à Gasteiz. Le dimanche, il a de nouveau été placé en observation à l'hôpital de Txagorritxu. Ils l'ont laissé sortir à minuit. La personne qui allait voir le prisonnier politique basque Iker Casanova a une entorse cervicale et a reçu un coup violent à l'épaule. Il n'avait pas ressenti ces douleurs le samedi, mais au retour de Madrid en Euskal Herria il s'est rendu à l'hôpital San Eloy de Barakaldo où on lui a fait savoir qu'il avait une entorse cervicale et une grosse lésion à l'épaule.

Mai

01-05-04: La sœur et le cousin du prisonnier politique basque d'Hernani **Gari Arruarte Santacruz** ont eu un accident alors qu'ils revenaient de la visite à Alcalá-Meco. L'accident s'est produit vers 17h30 à la hauteur de Lerma (Burgos). Ils ont embouti la voiture qui les précédait, et en conséquence la sœur de Gari Arruarte Santacruz a du porter une minerve. Son cousin A.S. n'a pas été blessé. La voiture en revanche a été totalement détruite, et c'est en taxi qu'ils ont du retourner en Euskal Herria.

01-05-04: Des membres de la famille du prisonnier politique basque **Josu Lezama Markuartu** ont eu un accident dans les environs de Briviesca alors qu'ils se rendaient au vis-à-vis à la prison d'Aranjuez. L'accident s'est produit à 4h40 du matin quand un chevreuil a bondi sur la route et a heurté leur voiture. En conséquence du choc, le père, la mère, la tante et le cousin du prisonnier basque qui se trouvaient dans la voiture ont reçu des coups très violents, à la tête, au cou, à la poitrine... Au retour du vis-à-vis, son cousin a du être emmené à l'hôpital de Gurutzeta. La voiture pour sa part a reçu un choc très violent à l'avant. Ils ont du finir la route de Briviesca à la prison en taxi, et louer une voiture pour rentrer chez eux en Euskal Herria.

01-05-04: Des amis du prisonnier politique basque d'Azkoitia **Xabin Juaristi Arrieta** ont eu un accident en se rendant à la visite à la prison d'Aranjuez. L'accident a eu lieu le samedi matin à la hauteur de Milagros (Burgos). Les amis de Juaristi ont heurté un groupe de cerfs qui se trouvait au milieu de la route. En conséquence du choc, les amis du prisonnier Azkoitiar n'ont pas été blessés mais la voiture a eu de gros dégâts.

15-05-04: Deux amis du prisonnier politique basque de Bilbao **Egoitz Askasibar Garai** qui se trouve à la prison de Zuero ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion. L'accident s'est produit dans les environs de Castejon à 7h45 alors qu'ils se rendaient à la visite. La voiture qui les précédait a freiné, et ils l'ont emboutie. En conséquence du choc, les deux amis n'ont pas été blessés à part des douleurs au cou et au dos, mais la voiture a été endommagée. De plus, le conducteur de la voiture précédente s'est enfui et a été arrêté peu après par la police *forale*. Ils lui ont fait un contrôle d'alcoolémie qui s'est avéré positif. En conséquence de l'accident, les amis du prisonnier politique basque ont du prendre un taxi pour se rendre à la prison depuis Castejon. Ils ont appelé la prison et ont réussi à repousser la visite de 10h à midi. Pour le retour en Euskal Herria, leur famille a du venir les chercher.

25-05-04: La femme et la sœur du prisonnier politique basque **Ramon Lopez Cid** ont été victimes d'un accident provoqué par la dispersion, vers 17h30 entre Aranda et Burgos. Après l'accident, leur voiture est restée en travers de la route, en grand danger d'être heurtée par un autre véhicule. En conséquence du choc reçu dans l'accident, la voiture a de gros dégâts matériels. Les personnes qui

s'y trouvaient, en revanche, n'ont heureusement pas été blessées. Ramon Lopez Cid est actuellement en détention préventive à la prison d'Alcala-Meco, à environ 500 km d'Euskal Herria.

29-05-04: La sœur et un ami du prisonnier politique basque d'Iruña **Ibai Aiensa** ont eu un accident le samedi vers 14h30, aux alentours du village Olvega de Soria, en revenant chez eux après la visite. Alors qu'ils doublaient un camion, l'appel d'air leur a fait perdre le contrôle de leur véhicule et celui-ci a fait deux tonneaux. Ils ont dû être transportés à l'hôpital de Tuter. La sœur d'Ibai Aiensa souffre d'une entorse cervicale et de contractures aux épaules. L'ami qui était avec elle a également des lésions. Quant à la voiture, elle a eu de gros dégâts matériels.

29-05-04: Quatre amis du prisonnier politique basque d'Ibarra **Jon Mintegiaga** ont eu un accident du à la politique de dispersion vers 15h50 à Aranda del Duero après avoir perdu le contrôle de leur véhicule. Les quatre amis revenaient de la visite à Alcala-Meco. En conséquence de l'accident, leur voiture est restée inutilisable et ils ont dû rentrer chez eux en taxi. Les quatre personnes, pour leur part, ont surtout reçu des coups.

30-05-04: Deux amis du prisonnier politique basque d'Ondarrua **Estanis Etxaburu** qui se trouve à Grenade (903 km d'Euskal Herria) ont eu un accident quand la roue arrière de leur caravane a éclaté, à 13h30, au retour de Grenade, à l'entrée du tunnel de Somosierra (Madrid). En conséquence, la caravane a été détruite. Eux, pour leur part, ont eu une très grosse frayeur.

Juin

05-06-04: Deux amis du prisonnier politique basque de Bilbao **Alberto Rey Domercq** ont été victimes d'un accident peu de temps après avoir dépassé Bayonne, à 5h30 du matin. Il y avait des travaux sur l'autoroute à cet endroit, et dans un virage très serré ils ont sortis de leur voie et ont heurté un plot de signalisation des travaux. Ils n'ont pas été blessés dans l'accident, mais la voiture a été endommagée à l'avant et sur la carrosserie. La direction a été également touchée, mais ils ont pu continuer leur voyage et bien qu'ils soient allés très doucement, ils ont réussi à arriver à temps à la prison. La famille et les amis d'Alberto Rey Domercq doivent parcourir 820 km pour pouvoir aller le voir.

13-06-04: Le beau-frère, le neveu et deux amis du prisonnier politique basque de Sopela **Jose Mari Tokero Agirregoitia** ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion vers 8h30 du matin, alors qu'ils se trouvaient à une demi-heure de Teruel. La voiture dans laquelle les proches de Tokero voyageaient en a heurté une autre et a fait plusieurs tonneaux. En conséquence de ce grave accident, les quatre personnes ont dû être emmenées à l'hôpital de Teruel. Ils ont eu de graves dommages physiques et leur voiture a été détruite. L'un d'eux a pu sortir hier, et les trois autres attendent de pouvoir être emmenés en ambulance à un hôpital d'Euskal Herria. C'est déjà le 25^{ème} accident grave dont ont été victimes les familles et amis des prisonniers politiques basques. C'est M.G.G. qui a été le plus gravement blessée. En effet, en conséquence du choc, elle a eu la clavicule cassée, une fissure du pelvis et les vertèbres touchées. Elle a aussi des douleurs dans tout le corps. E.E.P., pour sa part, a reçu des coups terribles dans le dos et les vertèbres, et a une fissure dans la poitrine. M.E.P., le beau-frère du prisonnier politique basque, a eu deux côtes cassées près des poumons, qui n'ont heureusement pas été touchés, et des lésions sur le corps tout entier. Pour finir, J.A.E., le neveu du prisonnier politique basque est sorti hier de l'hôpital, lui aussi avec des lésions sur tout le corps. Les trois autres attendent d'être ramenés dans un hôpital d'Euskal Herria.

26-06-04: Deux amis du prisonnier politique basque **Joxe Esnaola** ont eu un accident alors qu'ils se rendaient d'Andosilla à Gasteiz pour y prendre un autre ami et aller ensuite à Lugo. L'accident s'est produit à 15h30 dans les environs de Padrejon en Rioja. En conséquence de l'impact avec une autre

voiture, les deux véhicules ont été fortement endommagés. Les personnes qui étaient dans la voiture n'ont pas été blessées et elles ont pu arriver à 9h (heure de la visite) dans une autre voiture.

Juillet

04-07-04: Deux amis du prisonnier politique basque **Jon Zubiaurre** qui se trouve à la prison de Badajoz ont été victimes du 27^{ème} accident grave provoqué par la politique de dispersion cette année. L'accident s'est produit dans le premier tunnel entre Altsasu et Etxegarate quand, en raison de la fatigue due aux nombreuses heures de voyage, ils ont perdu le contrôle de la voiture et ont heurté les deux parois du tunnel. Ils revenaient de la visite qu'ils avaient eu à 8h du matin et les deux amis du prisonnier politique basque de Donosti n'ont pas été blessés mais la voiture dans laquelle ils se trouvaient a eu de très gros dégâts matériels.

10-07-04: Le père, la mère et le neveu âgé de 3 ans du prisonnier politique basque **Jugatz Duñabeitia** qui se trouve à la prison de Brieva (Avila) ont été victimes du 28^{ème} accident grave provoqué par la politique de dispersion cette année. L'accident s'est produit alors qu'ils avaient eu le vis-à-vis à la prison de Brieva et qu'ils étaient sur la route du retour à environ 100 kilomètres de la prison, sur l'autoroute, quand, en raison de la fatigue due aux longues heures de voyage, ils ont perdu le contrôle de la voiture, heurté la rive et cogné la rambarde du milieu. Cela s'est passé vers 12h30 et en conséquence, ils n'ont pas été blessés mais ont eu de très gros dégâts sur la voiture.

Août

07-08-04: Un grave accident provoqué par la politique de dispersion menée par les gouvernements de Madrid et de Paris contre les familles et amis des prisonniers politiques basques s'est produit vers 6h30, près du village de Villaviciosa en Asturias, après que la voiture ait heurté la barrière de droite. Elle s'est alors dirigé vers la gauche et la roue du côté passager est sortie. Un pneu arrière aussi a éclaté. Les cinq personnes qui se trouvaient dans la voiture étaient des membres de la famille du prisonnier politique basque de Berango **Patxi Markes** qui se trouve à la prison de Curtis (Galice) à 765 kilomètres d'Euskal Herria: sa mère, sa sœur, son neveu (15 mois), son cousin et son oncle. En conséquence de l'accident, la mère de Patxi Markes a été transportée à l'hôpital Cabueñas de Gijon. Elle y est restée jusqu'à environ 18h en observation. Une autre personne a eu la jambe cassée. Une autre souffre de blessures légères. Heureusement, le bébé de 15 mois n'a rien eu. La voiture en revanche a eu de gros dégâts matériels.

12-08-04: Un autre accident provoqué par la politique de dispersion menée par les gouvernements de Madrid et de Paris contre les familles et amis des prisonniers politiques basques a eu lieu vers 5h30 à Donosti, aux environs du terrain de football d'Anoeta. La voiture dans laquelle voyageaient trois membres de la famille de la prisonnière politique basque **Irantzu Gallastegi** est sortie de sa voie au moment où un camion était en train de doubler et s'est retrouvée en conséquence sur celle permettant aux véhicules arrivant en face de tourner. Les membres de la famille de la prisonnière politique basque de Berango n'ont pas été blessés, mais ont eu de gros dégâts matériels. Ils nous ont fait savoir qu'ils ont appelé la prison pour signaler leur situation et pour demander de faire prévenir Irantzu et de retarder l'heure de la visite. Bien que la prison leur ait répondu qu'ils n'auraient pas d'autre visite, ils ont décidé de s'y rendre quand même, et ont pris le chemin de Muret avec la voiture qu'un autre membre de la famille leur avait amenée à Donosti. Une fois à la prison, on les a laissés parler cinq minutes avec Irantzu. La famille et les amis d'Irantzu Gallastegi doivent faire un voyage de plus de 700 km, soit 10 heures de route, pour pouvoir aller la voir.

20-08-04: Les parents du prisonnier politique basque **Harriet Iragi** ont eu un grave accident provoqué par la dispersion. L'accident a eu lieu vers 19h à la hauteur d'Ubeda. Ils roulaient sur une route départementale et ont heurté un camion qui arrivait en sens inverse. En conséquence de l'accident, le père d'Iragi a eu des doigts de pied cassés et on a dû lui plâtrer le genou, il devra rester ainsi au moins trois semaines. La mère du prisonnier de Bilbao, pour sa part, a eu des lésions sur tout le corps, des douleurs, des bleus partout et des brûlures sur le visage, la poitrine et le ventre provoquées par l'airbag lui-même. Elle devra rester au repos pendant 10 jours. Ils ont été transportés à l'hôpital et y ont été admis pour des examens jusqu'au samedi matin. La voiture a été totalement détruite par le choc. Les parents du prisonnier politique basque n'ont pas pu se rendre à la visite puisqu'ils étaient hospitalisés, mais deux membres de la famille les ont rejoints quand ils ont appris la nouvelle. Les parents et amis du prisonnier politique basque Harriet Iragi doivent parcourir 1740 kilomètres aller-retour pour pouvoir aller le voir.

21-08-04: Des membres de la famille du prisonnier politique basque de Bilbao **Julen Uriarte** ont eu un accident sur la route de la prison de Villbona (Asturies), à 435 kilomètres d'Euskal Herria. Près d'Oviedo, vers 10h du matin, ils ont perdu le contrôle de la voiture en prenant un virage. En conséquence de l'accident, l'oncle et la tante du prisonnier de Bilbao ont eu de très fortes lésions et la voiture a été complètement détruite. Ils ont dû revenir en taxi à Euskal Herria et n'ont en plus pas pu faire la visite. La famille et les amis de Julen Uriarte doivent faire un voyage de 870 kilomètres pour pouvoir aller le voir.

22-08-04: Deux proches du prisonnier politique basque **Santos Berganza** ont eu un accident vers 9h du matin en allant le voir. Ils ont perdu une roue alors qu'ils étaient sur la route de la prison de Villena, dans le village de Tarancón. Comme ils nous l'ont signalé, ils ont entendu un bruit bizarre dans la voiture et ont ralenti dans l'intention de s'arrêter dans une station-service, mais ils ont perdu la roue avant d'y arriver. Ils n'ont pas été blessés dans l'accident, mais la voiture a été endommagée. Ils ont appelé la prison pour prévenir car ils ne pouvaient plus arriver à temps pour la visite. Ils ont dû louer une autre voiture pour retourner en Euskal Herria et laisser la leur à Tarancón. Pour aller voir ce prisonnier politique basque d'Amurrio, sa famille et ses amis doivent faire un voyage de 1520 km aller-retour, soit plus de 14 heures.

Septembre

07-09-04: Les compagnes des prisonniers politiques basques **Urko Manzidor** et **Iker Goikoetxea** ont eu un accident après avoir eu un vis-à-vis à la prison de Monterrotxo en rentrant en Euskal Herria. Les deux jeunes n'ont pas été blessées dans l'accident, mais la voiture a été endommagée. L'accident a eu lieu vers 10h30. Alors qu'elles se trouvaient sur l'autoroute Leon-Burgos à environ 50 km de Burgos, le pneu d'un camion qui roulait devant eux a éclaté et un morceau est resté au milieu de la route. Les compagnes de Manzidor et Goikoetxea ont heurté ce débris ce qui a provoqué l'accident. Si elles n'ont pas été blessées, elles ont dû laisser la voiture sur place. Les dégâts sont encore en cours d'examen. Elles ont dû finir leur voyage en taxi. Les familles et amis de Urko Manzidor et Iker Goikoetxea doivent faire un voyage aller-retour de 14 heures, pour pouvoir rendre visite à ces prisonniers politiques basques qui se trouvent à 698 kilomètres d'Euskal Herria.

07-09-04: La compagne du prisonnier politique basque **Endika Labai** a eu un accident en se rendant à la prison d'Ocaña I. Dans les environs de Medinaceli (Soria), à 5 kilomètres de l'entrée de l'autoroute, sa voiture a heurté de plein fouet un chevreuil qui venait de surgir devant elle sur la route. En conséquence de l'accident, la compagne de ce prisonnier d'Iruñea n'a pas été blessée, mais la voiture a eu de gros dégâts. En plus, elle a manqué le vis-à-vis. C'est le 35^{ème} accident grave du à la politique de dispersion cette année, et les familles et amis impliqués sont 97 en tout. L'accident a eu lieu vers 7h30 du matin. Elle a dû retourner en Euskal Herria dans un taxi payé par l'assurance.

La famille et les amis du prisonnier politique basque Endika Labai doivent faire un voyage aller-retour de plus de 10 heures pour pouvoir aller le voir à la prison d'Ocaña à 533 kilomètres d'Euskal Herria.

Octobre

02-10-04: Quatre amis de la prisonnière politique basque **Amaia Ibarra** ont eu un grave accident à 7h30 à Aranda de Duero. En conséquence de l'accident, trois personnes qui se trouvaient dans la voiture (toutes trois d'Arrigorriaga) ont été admises dans deux hôpitaux différents: M.L.L. une femme de 68 ans et G.L. une femme de 54 ans ont été admises à l'hôpital de Burgos. I.F. une femme de 30 ans a été admise à celui de Aranda. M.L.L est dans un état grave, son cerveau a été déplacé, et selon les dires des médecins de l'hôpital de Burgos, il faudra attendre pour savoir comme cela évolue et si elle pourra s'en remettre ou si elle gardera de graves séquelles. G.L. a une vertèbre cassée et une autre endommagée. Elle a aussi un poumon touché. Enfin I.F. a le sternum cassé et des lésions à un bras. L'autre personne qui se trouvait dans la voiture est saine et sauve. Les quatre personnes étaient sorties de Madrid à 5h du matin et ont eu l'accident à 7h30 à Aranda de Duero quand leur voiture est sortie de la route.

Novembre

06-11-04: Les parents d'**Unai Dañobeitia** ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion vers 11h55, dans les environs du village San Sebastian de los Reyes de la Communauté Autonome de Madrid après avoir eu un vis-à-vis avec leur fils qui se trouve à la prison d'Ocaña I à 533 km de Madrid. La route était encombrée, et alors qu'ils y étaient arrêtés, une voiture qui arrivait derrière les a heurtés. En conséquence du choc, la mère d'Unai a des douleurs dans tout le corps. Son père a mal au cou. La voiture a reçu un très gros choc à l'arrière et ils ont du rentrer chez eux avec d'autres Lekeitiar qui s'étaient rendus à la visite à Avila.

13-11-04: Deux amis, le beau-frère et le neveu du prisonnier politique basque **Juan Pablo Ussia** ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion sur le chemin de la visite vers 7h dans le village de Buniel (à Burgos), après que leur voiture ait quitté la route. Dans ce nouvel accident dû à la politique mise en place par les gouvernements de Paris et Madrid, ils n'ont pas été blessés. En revanche, la voiture a été fortement endommagée. Ils ont du faire le voyage du retour dans une voiture fournie par l'assurance.

14-11-04: Trois amis des prisonniers politiques basques **Iurdan Martitegi** et **Asier Virunbrales** ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion en se rendant à Alcala-Meco, vers 5h, dans les environs de Luko. Un cerf est passé sur la route, et ils ont réussi à l'éviter et à passer sans le toucher, mais après quelques minutes un autre cerf est apparu et cette fois ils l'ont heurté de plein fouet. Ils n'ont pas été blessés mais la voiture a reçu un très gros choc et a commencé à fumer et à perdre de l'eau. En voyant cela et pour arriver à la visite à 9h30, ils ont appelé un ami qui est venu à Luko avec sa voiture. Deux d'entre eux ont poursuivi le chemin avec cette autre personne. La troisième en revanche est restée pour attendre la grue. En voyant qu'ils allaient arriver en retard à la visite, ils ont appelé la prison pour expliquer ce qui était arrivé et le fonctionnaire qui leur a répondu qu'ils n'auraient pas de problèmes pour faire la visite.

20-11-04: La compagne du prisonnier politique basque d'Elorriota **Txomin Lesende** a eu un accident en revenant en Euskal Herria après la visite, vers 22h45, à la hauteur de Kalagorri (Rioja). Alors qu'elle roulait sur l'autoroute, trois sangliers ont fait irruption au milieu du chemin. Pour tenter de les éviter, elle a donné un coup de volant, en voyant qu'elle allait cogner la rambarde

médiane elle en a donné un autre, et a fini par heurter un des trois sangliers de plein fouet. La compagne de Txomin Lesende n'a pas été blessée, mais la voiture a reçu un très gros choc, dans lequel le clignotant, le pare-choc et une aile ont été détruits. Après avoir eu l'accident, la compagne du prisonnier politique basque a réussi à aller jusqu'à une station-service proche, où le mécanicien a remplacé le clignotant cassé et elle a fait le voyage du retour avec sa voiture.

Décembre

06-12-04: Les parents du prisonnier politique basque **Ekain Gerra** ont un accident mortel vers 8h15 dans le village de Noviercas (Soria) alors qu'ils allaient voir leur fils à la prison d'Alacala-Meco. Selon les déclarations de la Guardia Civil, Karmele Solaguren est descendue de la voiture et elle était en train de parler au téléphone quand une autre voiture l'a heurtée. Son mari, Jose Luis Gerra, a été très grièvement blessé et a été transporté à l'hôpital de San Barbara de Soria.

11-12-04: La sœur et le beau-frère du prisonnier politique basque d'Iruña **Karlos Apeztegia Jaka**, ont eu un accident sur le chemin du retour vers Euskal Herria après lui avoir rendu visite à la prison de Huelva. Ils se trouvaient sur l'autoroute d'Andalousie, à la hauteur de Séville quand deux chiens ont traversé la route devant eux. Ils n'ont pu éviter l'un d'eux et l'ont heurté de plein fouet. Ils n'ont pas été blessés, mais la voiture a eu de gros dégâts à l'avant. Ils ont dû la laisser sur place et finir le voyage vers Euskal Herria dans une voiture louée par l'assurance.

25-12-04: Les parents d'Andoni Beroiz ont eu un accident à **La Brujula** (à 17 km de Burgos), en se rendant à la visite pour voir leur fils. Il s'est produit après une manœuvre qu'ils ont dû faire quand la voiture qui les précédait est restée bloquée en travers de la route. La voiture a fait une embardée et celle qui les suivait les a alors heurtés et envoyés sur l'autre côté de la route. Une autre voiture qui venait en sens inverse les a heurtés de plein fouet. Ils ont dû prendre un taxi pour rentrer chez eux, sans avoir vu leur fils.

25-12-04: Les parents, la sœur et la tante de **Mikel Arretxe** ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion alors qu'ils rentraient chez eux après avoir vu ce prisonnier politique basque de Donosti à la prison de Las Rosales. Cet accident a eu lieu vers 14h dans le village de Villanueva de Gumiel (entre Burgos et Lerma), et en conséquence du choc, la sœur de Mikel Arretxe doit porter une minerve. Il y a eu aussi de gros dégâts matériels.

25-12-04: Deux amis des prisonniers politiques basques **Peru Aranburu** (Aranjuez) et **Xabier Gojenola** (Soto del Real) ont eu un accident provoqué par la politique de dispersion vers 17h. Ils n'ont pas été blessés, mais la voiture a été endommagée.

26-12-04: Les compagnes des prisonniers politiques basques **Unai Dañobeitia** et **Fernando Elejalde** ont été victimes d'un accident provoqué par la politique de dispersion vers 8h30, après avoir dépassé le village de Lerma, quand elles ont perdu le contrôle du véhicule et qu'elles ont heurté la rambarde de sécurité. La voiture a été projetée en sens inverse, mais après l'avoir amenée au garage, elles ont pu continuer leur route. En conséquence de cet accident, elles sont arrivées en retard à la prison d'Ocaña et la prison ne leur a accordé qu'une visite de 20 minutes. Les compagnes de Dañobeitia et d'Elejalde avaient des douleurs dans le dos.

26-12-04: Les parents de **Mario Ronca** et le père d'**Urko Labeaga** ont eu un accident provoqué par la dispersion à 7h30 à Briviesca. L'accident s'est produit sur la voie où ils roulaient à cause de la neige. La capote et les phares de la voiture ont été endommagés, mais ils n'ont pas été blessés. Ils ont pu ensuite faire la visite normalement.

Limitations des communications:

ALACANT:

La liste des permis de visite pour les amis a été limitée à 10 personnes.

ALBACETE:

La liste des permis de visite pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les 3 mois.

ALCALA-MECO:

La liste des permis de visite pour les amis a été limitée à 10 personnes. Ils peuvent la changer tous les trois mois. Les conjoints non mariés ne peuvent pas entrer en tant que famille. Les vis-à-vis se font en semaine.

ALCALA FEMMES:

Les vis-à-vis se font par tours, parfois en semaine pour certaines et le week-end pour les autres, puis inversement. Les certificats de concubinage ne sont pas pris en compte. La prison a envoyé une notification: *"Notification du Département des Communications: Suivant les instructions de la Direction Générale des Institutions Pénitentiaires, nous vous informons qu'à partir du 15 mars de cette année, les "conjoints de fait" ne pourront plus venir à la visite en tant que membres de la famille; de même, les concubins ou conjoints des membres de votre famille ne pourront plus se présenter en tant que membres de la famille. Tout cela conformément aux art. 915 et suivants du Code Civil. Si vous le souhaitez, en en sollicitant l'autorisation préalable vous pourrez communiquer avec ces personnes au parloir général "en tant qu'amis".*

ARANJUEZ:

La liste des permis de visite pour les amis a été limitée à 10 personnes. Ils peuvent la changer tous les trois mois. Les vis-à-vis se passent sans problèmes.

BADAJOS:

La liste des permis de visite pour les amis a été limitée à 10 personnes. Ils peuvent la changer tous les trois mois.

BOTAFUEGO (Algeciras):

La liste des permis de visite pour les amis a été limitée à 10 personnes. Ils peuvent la changer tous les trois mois. Les vis-à-vis ont été mis en semaine, et ils durent une heure ou une demi-heure. Seuls la famille directe peut les faire. Les amis ne peuvent venir que le dernier week-end de chaque mois (la famille doit venir tous les autres week-ends).

BRIEVA:

La liste des permis de visite pour les amis a été limitée à 10 personnes. Voici la notification envoyée par la prison: "Conformément à l'arrêt du JCVP (...) nous vous informons qu'à partir du 15 mars de cette année, les "conjoints de fait" ne pourront plus venir à la visite en tant que membres de la famille; de même, les concubins ou conjoints des membres de votre famille ne pourront plus se présenter en tant que membres de la famille. Si vous souhaitez communiquer avec eux ce sera "en tant qu'amis", en en faisant la demande et en l'incluant dans la Liste Trimestrielle de 10 amis pour qu'ils soient autorisés par qui de droit". Ils doivent faire la liste des amis tous les trois mois.

CACERES II:

Les visites des amis sont limitées à 12 personnes. La liste peut être changée tous les 6 mois.

CASTELLO:

Ils ont imposé la liste de 10 amis à Ana Belen (ça n'a pas encore été appliqué aux hommes). Ils

doivent faire la liste tous les 6 mois. Les hommes -sauf une fois tous les 3 mois-, ont les vis-à-vis en semaine.

CORDOBA (Alcolea):

La liste des amis a été limitée à 10 personnes. Pour Unai Paroti et Angel Figueroari, cependant, elle a été limitée à 5 et à 4 respectivement.

DAROCA:

En ce qui concerne les visites et les vis-à-vis, ils ont le problème suivant: les visites ont lieu le samedi à 12h et quand il y a des vis-à-vis, ils ont lieu le samedi de 11h30 à 13h30. En conséquence, ils sont obligés de choisir entre l'un et l'autre.

EL DUESO:

La liste des amis a été limitée à 10.

HERRERA DE LA MANCHA:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10 personnes. Ils peuvent la changer tous les six mois. Un tiers des vis-à-vis doit être fait en semaine.

HUELVA - II:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois.

LAMA:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois. Les vis-à-vis ont été mis en semaine.

MANSILLA (Leon):

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les six mois.

MURTZIA:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois.

NAVALCARNERO:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois.

OCAÑA - I:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10 (il semble que la liste va être allongée à 15 en février). Ils peuvent la changer tous les six mois. Les concubins ne peuvent pas entrer comme membres de la famille mais comme amis. Les parloirs intimes ont lieu en semaine, les visites avec la famille le week-end.

OCAÑA - II:

Les vis-à-vis familiaux leur ont été supprimés. Les concubins ne sont pas acceptés comme membres de la famille. Ce membre de la famille n'est pas considéré comme tel s'il n'est pas marié.

PUERTO - I:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois. Les conjoints de fait ne sont pas acceptés comme membres de la famille, les certificats de concubinages ne sont pas pris en compte, seuls les couples mariés le sont.

SORIA:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois.

SOTO DEL REAL:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois. De même, les vis-à-vis ont été placés en semaine.

VALDEMORO:

Chaque prisonnier a une liste limitée par le directeur (entre 6 et 12 amis): certains huit, d'autres dix... Les certificats de concubinage sont très difficilement acceptés. Pour pouvoir faire la première visite, le conjoint doit attendre au moins trois semaines, parfois plus de trois mois.

VALENCIA - II:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. De même, les concubins ne sont pas admis comme membres de la famille. Ils peuvent changer la liste tous les six mois.

VALENCIA - III:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. De même, les concubins ne sont pas admis comme membres de la famille.

VALLADOLID:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois.

VILLABONA:

Après avoir fait la visite, les prisonniers doivent subir une fouille intégrale. Actuellement ce n'est pas systématique mais ça arrive de temps en temps.

VILLENA (Alicante):

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les trois mois.

ZUERA:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 20. Ils peuvent la changer tous les six mois. Les vis-à-vis se font en semaine.

ALMERIA:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10. Ils peuvent la changer tous les deux mois.

BASAURI:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10.

BONXE:

La liste des permis pour les amis a été limitée à 10.

ROSALES:

Les vis-à-vis y sont interdits, ils ont été cependant obtenus dans certains cas (avec le conjoint). Les prisonniers doivent "gagner" les vis-à-vis: s'ils se tiennent bien, ils sont récompensés ainsi. Pour les visites normales, les parents doivent toujours être présents. Après chaque visite (y compris celle des avocats), les prisonniers doivent subir une fouille intégrale.

TOPAS:

Si les vis-à-vis ont lieu en semaine, ils durent 2 heures. Ceux du week-end durent une heure et demie.

Agressions:

- **Angel Pikabea - Hernani (Perpignan):** Il a été sorti de la prison de Moulins (le directeur l'avait accusé de vouloir s'évader) et emmené à la prison de Lyon, où il est arrivé le 17 mai. Le 18 il est entré en grève de la faim, pour dénoncer les mauvais traitements reçus pendant le transfert, il avait été sorti de la prison nu et par la force (il a été frappé). La grève de la faim a duré jusqu'au 28 juin, soit 42 jours. Aujourd'hui il est à St Maur.

- **ALCALA-MECO (14-06-2004):** Lettre du collectif des prisonniers politiques basques d'Alcala-Meco: "*Le 14 de ce mois, nous avons fait un planto (refus de rentrer en cellule) de 10 minutes pour dénoncer les accidents graves provoqués par la dispersion dont des parents et des amis de Jon Mindegiaga, Ramon Lopez et Ibai Aiensa ont été victimes les semaines précédentes, comme nous le faisons à chaque fois que des tels évènements se produisent et sans qu'il n'y a jamais eu aucun problème. Une fois l'action terminée, nous avons tout de suite remarqué l'attitude provocatrice et agressive de deux surveillants du module: fouille de nos sacs, refus de parler avec nous...*

Ainsi, à l'heure du déjeuner, quand Asier Otxoa de Retana a demandé quelque chose aux surveillants au sujet de quelque chose que nous réglons tous les jours en parlant avec eux, la réponse de l'un d'eux a été de l'insulter et de le prendre par le cou. Ensuite, le chef de détention, ces deux surveillants et six autres se sont rendus à la cellule d'Asier Otxoa de Retana avec des matraques et des sprays d'autodéfense dans les mains. Asier, toujours aussi calmement, a commencé à demander des explications, mais à ce moment-là l'un des surveillants l'a pris par le cou et l'a fait rentrer dans sa cellule d'une façon très violente, en le frappant au passage.

De la même façon, quand ils ont apporté le repas à Ibai Aiensa, Arkaitz Martinez de Albeniz et Asier Ortiz de Gineari, et que ceux-ci ont commencé à les interroger sur ce qui s'était passé avec Asier Otxoa de Retana, sans dire un seul mot ils les ont frappés avec les matraques et ils les ont gazés avec les sprays, en conséquence de quoi ces prisonniers politiques basques ont été blessés. De plus, ni eux, ni Iker Frade, ni Aratz Etonba (ils ne leur ont même pas ouvert la porte) n'ont reçu le repas.

Dans le même sens, nous voulons dénoncer fermement l'attitude du médecin. En effet, après l'agression, il s'est contenté de citer dans le rapport médical de quel genre de blessures il s'agissait, sachant quels étaient les surveillants concernés et dans la volonté d'occulter leur responsabilité.

D'autre part, selon nous, tout cela n'est que l'un des reflets de la politique d'apartheid et de la situation d'oppression que subit Euskal Herria. En effet, aujourd'hui, tout ce qui est contre les citoyens basques est autorisé, et plus encore dans le cas des prisonniers politiques basques, avec l'utilisation de l'isolement politique, les fonctionnaires et les directeurs de prison se sentent protégés pour mener ce genre d'agressions.

L'assemblée des prisonniers politiques basques d'Alcala-Meco''

- **ALCALA FEMMES (05-07-2004):** "Ainara Calvo a été agressée, tôt ce matin, suite aux provocations d'une prisonnière de droit commun. Elle a une blessure au bras et la peau lacérée comme par un gros coup de griffe; par la suite les surveillantes sont arrivées et ont dit qu'elles n'avaient rien vu. Ils ont demandé des tests sanguins. La prisonnière de droit commun nie sa participation à l'agression; ils attendent les tests".

- **ALCALA-MECO (18-08-2004):** "*Par cette lettre, nous prisonniers politiques basques de la prison d'Alcala-Meco, voulons dénoncer l'agression perpétrée par un surveillant sur Alex Akarregi qui se trouve dans le module I.*

L'agression a eu lieu mercredi après-midi (18 août) dans sa cellule. Après avoir eu une petite discussion au sujet de l'autorisation de rester étudier dans sa cellule, soudain et sans

aucune justification un surveillant connu sous le nom de Jesus de Guadalajara s'est jeté sur lui à coups de poing en criant "Assassins, lâches..." et en le menaçant. Il faut dire qu'en conséquence des coups, Alex a la pommette enflée et des bleus sur les bras.

Après l'agression, Alex Akarregi a appelé un chef de détention pour lui dire ce qui venait d'arriver et pour demander à être examiné par un médecin. Après cet examen, il a déposé une plainte au tribunal contre le surveillant qui l'avait agressé à laquelle il a joint le rapport médical.

En même temps, quand les autres prisonniers politiques basques du module ont su ce qui s'était passé, ils ont parlé au chef de détention pour exiger que le surveillant agresseur Jesus ne vienne plus dans ce module, car ce n'était pas la première fois qu'ils avaient des problèmes avec eux. Ils ont ensuite refusé de rentrer en cellule, protestation qu'ils ont faite devant le surveillant agresseur lui-même jusqu'à ce qu'ils obtiennent son départ du module.

Assemblée des prisonniers politiques basques d'Alcala-Meco''

- Témoignage de ce qui est arrivé à **Unai Dañobeitia - Lekeitio (Aranjuez)** (17-08-2004):

"Bonjour, Je suis Unai et je vais vous raconter ce qui s'est passé mardi dernier 17 août. Lundi, les camarades qui sont dans le module d'à côté nous ont dit que leur pelote était tombée sur le toit de notre module (5) et que des gitans de ce module l'avaient prise. Mardi matin à 8h30, j'ai dit aux gitans qui sont en cellule juste en face de moi que la pelote appartenait à nos camarades et de la rendre. Ils se sont mis sur la défensive, d'abord en disant qu'ils ne l'avaient pas puis que la pelote était sur le toit et que comme c'est eux qui l'avaient prise, elle leur appartenait. Je lui ai demandé si nous devions commencer à nous voler des choses entre nous comme des gamins et bon, ils se sont fâchés et m'ont dit qu'on parlerait plus tard en bas (au réfectoire). Je suis descendu à 8h45 et 5-6 gitans se trouvaient à leur table. Je me suis assis avec eux et j'ai commencé à leur parler, mais eux avaient prévu de me frapper. L'un d'eux s'est soudain mis à ma demander si je voulais des problèmes, moi que non, que j'étais venu discuter, et lui toujours la même question (3 fois), et tout à-coup j'en ai eu un autre devant moi, et sans que j'aie le temps de réaliser, il m'a donné deux coups de poings au visage pendant qu'un autre me tenait (j'étais assis). Et le troisième (debout) m'a donné une autre douzaine de coups de pied. Pour ma part, je n'ai pas eu le temps de faire quoi que ce soit, j'avais le visage caché et ils me tenaient. Quand j'ai réussi à me dégager et que je me suis levé pour leur faire face, les autres personnes du module ont vu ce qui se passait et nous ont séparés. Je suis allé m'asseoir et 30 secondes après, l'un d'eux s'est levé et s'est mis à courir vers moi comme un fou avec un objet (sûrement la pelote) dans une chaussette, et les autres l'ont arrêté. Vers 9h les surveillants sont descendus, ils n'avaient rien remarqué. Un de mes camarades aussi est descendu (l'autre était en isolement), il n'était au courant de rien. Trois gitans ont participé au passage à tabac, deux frères, petits avec une moustache noire, et un blond). Ils m'ont sûrement frappé aussi avec la chaussette, parce que je ne crois pas qu'ils m'aient fait les bosses que j'ai sur la tête avec des coups de poing. A vrai dire, je n'ai rien et je vais bien, à part plein de bosses sur la tête et les yeux un peu bleuis, bref, de ce côté-là tout va bien!"

- **ALMERIA** (06-09-2004): **Patxi Ruiz** et **Jon Aginagalde** ont eu un accrochage avec un prisonnier de droit commun, et Patxi a raconté au téléphone comme cela s'était passé. Avant-hier après-midi, alors que Patxi était en train de téléphoner, un prisonnier de droit commun s'est approché et lui a demandé sa carte de téléphone. Patxi a refusé et le droit commun lui a dit qu'ils parleraient dans la cour. Dans la cour, il lui demande à nouveau sa carte ou de l'argent, Patxi a refusé à nouveau et ça en est resté là.

Hier, (le 6 octobre), c'était le jour d'encaissement du pécule et le droit commun vérifie que personne ne lui a envoyé d'argent et qu'il n'en a pas. Vers 11h, il va de nouveau demander de l'argent à Patxi et le menace de sortir une seringue. Pendant que Patxi commence à courir, le droit commun le regarde tout le temps comme s'il avait quelque chose dans la poche. Patxi se

rend à la douche, le droit commun entre derrière lui et sort la seringue en lui demandant tout son argent. Quand Patxi refuse à nouveau, l'autre lui jette la seringue qui lui fait une petite blessure sur le côté. Patxi sort en courant pour prévenir les autres et Jon Aginagalde se jette sur le droit commun. En voyant cela, Patxi aussi se jette sur lui, et ils sont blessés dans la bagarre. Ils ont été transportés à l'hôpital, d'abord Jon Aginagalde qui a une blessure dans la zone du cœur et ensuite Patxi, blessé au bras. A l'hôpital les médecins ont examiné Patxi, qui en plus d'avoir le muscle déchiré avait le tendon rompu, et ils l'ont opéré vers 12h, pour réparer le tendon. Quand il s'est réveillé de l'anesthésie vers 3h du matin, il a été ramené à la prison. Ils ont passé tous les deux la nuit en isolement, et le matin ont été ramenés dans leur module. Ils pensent que le droit commun est en isolement en attente de l'application du premier degré.

Ce matin, la prison a enregistré le témoignage de Patxi, semble-t-il dans l'intention de mettre l'affaire entre les mains du tribunal".

- **Xabier Godaraz - Mugiro (Daroca) (11-09-2004):** "Il a été agressé par un prisonnier de droit commun qui a des problèmes psychologiques. En conséquence, il a mal au genou et plusieurs marques de coups. Il ne veut rien publier et il ne portera pas plainte, sûrement parce que la prison elle-même le fera".

- **Naiara Mallabia - Bilbo. Errekalde (Brieva) (13-10-2004):**
"Le 13-10-04, j'ai été transférée à l'hôpital d'Ávila par la Police Nationale pour une consultation en chirurgie.

Trois policiers se sont chargés de mon transfert, deux hommes (l'un d'un âge avancé avec une calvitie et des cheveux blancs, l'autre plus jeune grand et brun) et une femme de taille moyenne, maigre et aux cheveux bruns, longs et frisés.

Dans son cabinet, le chirurgien a demandé aux policiers de sortir pour préserver le droit à l'intimité de cette patiente, et de m'enlever les menottes, car c'était mes mains qu'il devait examiner. La femme policier n'en a fait aucun cas, ajoutant "elle est dangereuse, entre guillemets".

Il n'y a eu qu'un seul moment où elle est sortie du cabinet, fermant à moitié la porte derrière elle pour que je ne puisse pas entendre ce qu'elle disait à l'infirmière: elle parlait de mon dossier médical. Devant cette attitude, j'ai haussé les épaules, car c'était de ma situation médicale qu'elles parlaient, ce qui ne concerne que moi et pas la police nationale, uniquement chargée de ma surveillance. Devant ce geste, la femme a pris une attitude arrogante et menaçante et m'a dit: "pourquoi tu fais cette tête? pourquoi tu fais cette tête?". Ce à quoi j'ai répondu: "vous êtes en train de parler de mon dossier médical, en plus vous fermez la porte pour que je n'entende pas. C'est de ma santé qu'il s'agit et ça ne vous regarde pas". La femme agent a alors commencé à me menacer devant le chirurgien : "fais attention ma jolie, fais attention ma jolie".

À la fin de la consultation, j'ai été emmenée menottée au parking de l'hôpital par les trois agents. En arrivant au fourgon dans lequel j'avais été amenée, ils m'y ont fait monter par la porte latérale, la femme qui m'avait menacée est entrée derrière moi, après avoir laissé sa matraque à ses compagnons, lesquels ont fermé la porte derrière elle me laissant seule avec une fonctionnaire déchaînée et hors d'elle. Une fois dans le fourgon, elle m'a crié: "et maintenant, quoi, fille de pute?" en me tirant les cheveux et me cognant la tête contre la paroi du véhicule. Cela s'est produit au moins trois fois pendant qu'elle n'arrêtait pas de crier "assassin". Elle m'a tiré les cheveux très fort vers l'arrière, elle hurlait et voulait m'obliger à crier que j'étais une merde, et comme je ne disais rien elle a continué à crier et à me tirer les cheveux. Ensuite, elle a lâché mes cheveux et a commencé à me donner des coups sur la tête avec le poing fermé, alors j'ai crié "laisse ma tête, laisse-moi!", et elle, totalement déchaînée "Quelle tête? Quelle tête? Tu n'as pas de tête". Comme je continuais de crier, elle m'a poussée contre la paroi du fourgon en me disant de me taire. Quelques instants plus tard, elle est sortie du véhicule et est remontée à l'avant avec ses collègues qui l'attendaient. Ils ont aussitôt démarré et m'ont

emmenée à la prison. À l'arrivée, ils m'ont fait descendre du fourgon, m'ont enlevé les menottes, et juste quand j'allais entrer dans la prison, l'agent qui avait conduit le véhicule (le plus jeune des deux hommes) m'a menacée en me disant: "la prochaine fois tu feras plus attention", puis je suis entrée.

Une fois à l'intérieur de la prison j'ai demandé au chef de service de prendre le numéro de plaque de cette fonctionnaire de police et il m'a demandé pourquoi. J'ai répondu qu'elle m'avait frappée et lui "moi je ne vais rien faire".

À peine arrivée dans le module, j'ai été appelée à l'infirmerie où j'ai été reçue par le Médecin Sous-Directeur de cette prison, auquel j'ai raconté ce qui s'était passé avec la Police Nationale et qui a examiné la partie touchée, ma tête. Il m'a dit qu'il ne voyait rien d'anormal, même après que je lui ai montré tous les cheveux qui tombaient de ma tête; il m'a dit de signaler si j'avais toujours mal l'après-midi ou si je remarquais quelque chose et que je serai reçue par un médecin.

L'après-midi j'avais encore mal à la tête et au cou à cause des coups et de la violence avec laquelle elle m'avait tiré les cheveux, je me suis donc rendue à la consultation médicale qu'il était en train de faire dans le module. J'ai montré à la femme médecin les endroits où j'avais mal, et elle m'a dit que la bosse que je signalais n'était pas due aux coups, mais que c'était la forme naturelle de l'os, chose bizarre car cette bosse se trouvait exactement dans la zone endolorie, c'est-à-dire à l'endroit où la fonctionnaire de police m'avait frappée de façon répétée (côté droit de la tête). Quand je lui ai dit que j'avais constamment mal à la tête, elle m'a seulement proposé un Gelocatil, ce que j'ai refusé, en considérant que ce n'est pas un Gelocatil qui résoudra les douleurs occasionnées par les coups."

Agressions subies par les prisonniers politiques basques après les événements du 11 mars

Le 12 mars, la plupart des prisons de l'État espagnol ont reçu l'ordre suivant:

"Le Comité de Suivi, dans sa réunion du 12/03/2004, a formulé à ce Centre de Direction la proposition raisonnée de RÉGRESSION DE DEGRÉ correspondant à la circulaire interne... .."

L'art. 31.1 du Règlement Pénitentiaire confère à cette Direction Générale la compétence pour décider la classification et la destination des détenus. La proposition comprend les éléments essentiels relatifs aux variables intervenant dans la classification, selon l'art. 102.2 du Règlement Pénitentiaire, permettant la résolution conformément au droit.

De son analyse, ressort une évolution négative dans la conduite du détenu qui permet d'affirmer la présence d'une évidente inadaptation aux régimes ordinaires et ouverts, en raison des facteurs suivants: il a été condamné pour des faits délictueux en relation avec l'activité d'une organisation terroriste, et jusqu'à ce moment il n'a montré aucun signe qu'il s'était soustrait à la discipline de celle-ci, en suivant les directives et les consignes.

Ainsi, conformément à ce qui est établi dans les articles 106.3, 102.5, et 91.2 du Règlement Pénitentiaire, cette Direction Générale ordonne sa RÉGRESSION AU PREMIER DEGRÉ / art. 91.2.

Et son affectation au centre pénitentiaire de ...

Cette classification sera reconsidérée dans les termes établis dans l'art. 105 du Règlement Pénitentiaire.

Que la présente résolution soit notifiée au détenu, celui-ci étant informé de son droit de recours devant le Juge de la Surveillance Pénitentiaire, en accord avec ce qui est prévu dans les art. 76.2 f) de la Loi Organique Générale Pénitentiaire et 31.1 du Règlement Pénitentiaire.

Madrid, 12/03/2004

Le Directeur Général I.I.P.P."

- **ALBACETE:** Des prisonniers de droit commun ont essayé trois fois de frapper le prisonnier politique basque Txus del Bado, en plus des agressions verbales. La troisième fois, et voyant que les surveillants les y encourageaient, l'un des prisonniers de droit commun a essayé de l'agresser avec un couteau. Pour cette raison, les prisonniers politiques basques qui se trouvent dans cette prison ont l'intention de se réunir avec le directeur pour lui faire quelques demandes concrètes, la plus importante étant de réunir les prisonniers politiques basques dans les modules (au moins par deux).

Ils n'ont pas encore parlé avec le directeur, et **ils sont en grève de la faim depuis lundi**, leur revendication principale étant qu'il y ait au moins deux prisonniers politiques basques par module (pour l'instant ils sont séparés les uns des autres), de pouvoir téléphoner et recevoir des visites et de mettre fin aux limitations de régime.

- **ALCALA-MECO (FEMMES):** Les prisonnières politiques basques qui se trouvent dans le module A2 ont été agressées. Des prisonnières de droit commun ont frappé les prisonnières politiques basques de ce module, jetant à terre Garazi Biteri (Eibar) et lui donnant des coups de pied dans la cour de promenade. D'autres prisonnières ont essayé de les défendre.

Prisonnières politiques basques agressées:

- Saioa Azpilikueta
- Saioa Alzua

- Agurtzane Izarza
- Ikerne Indakoetxea
- Aitziber Perez
- Aiboa Casares
- Aizeti Fernandez
- Garazi Biteri
- Aiala Manrike

Les prisonnières politiques basques du module B3 n'ont pas subi d'agression physique. Les prisonnières de droit commun ont fait une sorte de manifestation, et les surveillants ont ouvert les portes des cellules des prisonnières politiques basques, pour encourager et faciliter l'agression. Elles ont été insultées: "Filles de pute, assassins..." etc. Dans ce module B3, l'une des prisonnière politique basque fait actuellement un stage et quand elle s'y est rendue, toutes les prisonnières de droit commun sont restées dehors déclarant que tant qu'elle serait là elles ne prendraient pas part au stage. L'éducateur de la prison a joué un rôle important, excitant et encourageant les prisonnières de droit commun. Suite à cela, les 16 prisonnière politiques basques et deux prisonnières du GRAPO ont été emmenées au module d'isolement.

** Les prisonnières politiques basques d'Alcala-Meco ont envoyé la lettre suivante:*

Suite aux évènements du 11 mars à Madrid, l'ambiance de la prison Alcala-Meco Femmes s'est considérablement tendue depuis ce matin.

En plus de recevoir toutes sortes d'insultes, nous avons du subir des menaces, la plupart des fonctionnaires, l'éducateur (qui excitait les autres un bâton à la main) et des travailleurs approuvant et encourageant les autres contre nous.

Nous les avons ignorés dans la mesure du possible. Dans un module, la personne qui distribuait les repas a refusé de nous donner le déjeuner, et alors même que nous nous trouvions "sous la protection du chef de détention", nous avons du subir des insultes et des menaces en plus de sauter un repas.

Après les évènements du midi, ils ont fait une manifestation dans toute la prison, un des enseignants de la prison (le photographe) et certains surveillants y prenant part avec les autres.

Dans un module, ils sont partis après nous avoir insultées et menacées. En arrivant dans un autre module, en revanche, profitant de la liberté offerte par la prison, l'ambiance s'est chauffée et tendue, et les agressions ont commencé. Ils ont donné des coups de pied, griffé et tiré les cheveux des prisonnières politiques basques qui se trouvent dans ce module, sans qu'aucun responsable ou travailleur ne fasse quoi que ce soit pour l'empêcher. Au même moment, les camarades qui se trouvaient à la salle de sport ont été agressées également.

Quand ils ont vu que la situation leur avait échappé, ils nous ont emmenées au module d'isolement, appliquant l'art. 75.2. En ce moment nous nous y trouvons toutes ensemble, jusqu'à ce que le climat hostile qu'il y a contre nous dans toute la prison se relâche. Il est clair que la prison ne veut pas prendre ses responsabilités, car ce climat de révolte contre nous lui convient parfaitement.

LETTRE ENVOYÉE D'ALCALA

Nous relatons ici ce qui est arrivé dans la prison de Madrid I suite aux évènements de la gare de Madrid:

1) Bien que le climat ait été assez tranquille le matin, il a commencé à se tendre et à se chauffer à l'heure du petit déjeuner, et ce de plus en plus au cours de la journée.

2) APRÈS LE PETIT DÉJEUNER:

Ils ont réuni les prisonnières politiques basques qui se trouvent dans le module A2 en dehors de la salle. Après la première tentative d'agression contre elles, les surveillants ont fermé la porte de la salle.

Après un moment, ils se sont réunis à nouveau, avec des bâtons, et c'est l'éducateur du module qui ouvrait le chemin. Cette fois les surveillants n'ont pas cherché à les empêcher de s'approcher des prisonniers politiques basques. Ils les ont entourés, pendant que l'éducateur criait des slogans hostiles ("ASSASSINS", "LÂCHES", "VENEZ SI VOUS AVEZ DES COUILLES"...). Les surveillants ont fait mine de chauffer encore l'ambiance puis le groupe est parti.

Dans le module B3, après le petit-déjeuner, un groupe de prisonniers de droit commun s'est réuni, et ils ont commencé à crier des choses comme "ETA ASSASSIN", "ASASSINS". Peu après, ils se sont approchés des prisonnières politiques basques qui étaient assises à une table, avec une pancarte qui portait les inscriptions "ETA ASSASSIN. Dégueulasses. Filles de pute. Chiennes. Lâches" et en criant contre nous. Bien que les surveillants et l'éducateur aient été présents et aient tout vu, ils n'ont pas bougé.

Quelques prisonnières de droit commun du module portaient sur elles des affiches disant "ETARRAS ASSASSINS DEHORS", et en ont mis quelques autres dans les cellules occupées par les prisonnières politiques basques.

3) MI-JOURNÉE:

Peut-être parce qu'ils ont vu que le climat était tendu, à l'heure du déjeuner il y a eu plus de surveillants que d'habitude dans le module, nous servant "d'escorte". Cependant, le déjeuner n'a pas été distribué aux prisonnières politiques basques du module A2, les prisonnières qui font le travail de distribution des repas ayant refusé de le leur donner. Les prisonnières de droit commun sont restées à crier sans cesse des choses contre nous, et l'une d'entre elle a fait un discours.

Au B3, à la sortie du réfectoire, une prisonnière a jeté une poire dans le dos d'une prisonnière basque, devant les fonctionnaires du module qui ont tout vu et n'ont rien fait.

4) APRÈS-MIDI:

L'après-midi, les prisonnières sociales ont organisé une manifestation. Bien que dans ce module les portes soient normalement fermées et qu'ils ne laissent pas passer les prisonnières d'un module à l'autre, comme par hasard ce jour-là tout était grand ouvert. 60-80 prisonnières environ se sont réunies pour la manifestation. Elles sont d'abord allées au module B3 où elles ont crié des choses hostiles aux prisonnières politiques basques. Il y avait aussi 6 surveillants avec elles, qui n'ont pas bougé non plus.

De là elles se sont rendues au module A2 encore plus déterminées. Les travailleurs de la prison se sont joints aussi aux manifestantes (le prof de photo...). Ils ont vu deux prisonnières politiques basques qui se trouvaient là, se sont jetés sur elles et les ont passées à tabac. Les autres camarades, en voyant cela, se sont dirigées vers elles mais sont tombées en chemin sur une foule qui les a passées à tabac elles aussi, jetées à terre, donné des coups et des coups de pied, leur tirant les cheveux, bien que les surveillants aient été présents. À la fin seulement, pour donner l'impression qu'ils réagissaient, ils les ont dispersées. Saïoa Alzua, Saïoa Azpilikueta, Garazi Biteri, Aiboa Casares, Aizeti Fernandez, Aitziber Perez et Aiala Manrike sont les prisonnières politiques basques qui ont été passées à tabac ici.

Ensuite, il a été dit aux surveillants que deux autres camarades se trouvaient au gymnase et que leur intégrité physique était en danger. On leur a répondu de ne pas s'inquiéter, qu'elles allaient bien.

Cependant, la manifestation est allée jusqu'au gymnase (qui a pu leur dire que deux de nos camarades s'y trouvaient?) et 12-15 prisonnières de droit commun y sont entrées, alors que de nombreuses autres restaient dehors. 4-5 prisonnières se sont jetées sur une de nos camarades pour la frapper. L'autre prisonnière basque et une prisonnière du PCR ont été passées à tabac elles aussi. Il s'agissait d'Agurtzane Iztartza, Ikerne Indakoetexea et Pepa Alarcón. En plus, les porte-monnaies, argent, walkman, lunettes, etc ont été volés à Agurtzane et à Pepa.

À la suite de tous ces évènements, Agurtzane, Pepa, Garazi, Ikerne, Saioa Alzua, Saioa Azpilikueta, Aizeti Fernandez et Aiala Manrike ont été emmenées au quartier d'isolement et l'art. 72 leur a été appliqué, bien qu'on leur ait dit que ça serait l'art. 75.

Ensuite, nous avons toutes été emmenées au module d'isolement en application de l'art. 75.

5) CONSÉQUENCES:

La prison, en voyant l'ambiance qu'il y avait depuis le matin, aurait pu appliquer l'article 75 ou nous laisser dans nos cellules, mais elle n'a pris aucune mesure jusqu'à ce que la tension en arrive à des extrêmes et que certaines d'entre nous soient passées à tabac.

La prison n'a pas seulement laissé faire ces incidents et évènements, elles les a encouragés en excitant les autres prisonnières, en les montant contre nous et en les conduisant.

Il faut souligner que dans cette prison, normalement, au moindre incident, les auteurs sont immédiatement emmenés au quartier d'isolement avec application de l'art. 72, alors que dans ce cas la prison a tout laissé faire (affiches contre nous, insultes toute la journée, manifestations dans toute la prison...)

En plus de tout cela, les médecins n'ont pas examiné les camarades passées à tabac comme il l'aurait fallu, il n'y a pas eu de rapport médical et donc aucune trace écrite que nous puissions fournir.

Prison d'Alcala, 12 mars 2004

- **ALCALA-MECO (Division des condamnés):** "À 9 h 30 du matin, ils ont ouvert les portes des cellules en laissant les prisonniers politiques basques dans les leurs. Normalement ils ouvrent la porte de la cour de promenade à 10 h, mais ce jour-là ils l'ont ouverte à 9 h 45. Les prisonniers de droit commun se sont réunis dans la cour et ils ont commencé à crier des choses sous les fenêtres des prisonniers basques, leur jetant des pierres, des manches de balai, des boîtes en plastique et des sièges. Avec l'un de ces projectiles ils ont cassé la vitre de la cellule du prisonnier politique basque Alex Akarregi et celui-ci a dû mettre un matelas contre la fenêtre pour se protéger.

Soudain les prisonniers sont montés de la cour au module, ils ont pris des pastilles d'eau de javel (ici elle est distribuée en pastilles plutôt que liquide), les ont dissoutes dans l'eau et ont commencé à les faire passer sous la porte des cellules des prisonniers politiques basques, avec d'autres pastilles auxquelles ils avaient mis le feu. À 14 h 30, après avoir vécu cette situation très difficile, tous les prisonniers politiques basques ont été emmenés au module d'isolement. Ce sont les prisonniers eux-mêmes qui ont dû faire la demande écrite aux surveillants. Les heures des visites aussi ont été changées, de 11 h du matin à 16 h. Les prisonniers politiques basques de cette division des condamnés sont:

- Aratz Estonba
- Asier Ortiz de Ginea
- Alex Akarregi
- Gorka Betoza
- Alberto Gonzalez
- Unai Mallabia
- Arkaitz Martinez
- Rikardo Aranburu
- Angel Murgoitio
- Iker Frade
- Asier Otxoa de Retana

Il faut souligner que les familles et amis ont appelé la prison pour confirmer les visites et savoir s'ils pouvaient descendre en voiture ou en fourgon. On leur a répondu de ne pas venir (sauf dans un module)".

- **ALCALA-MECO (Préventive):** Assez tranquille à part quelques cas ponctuels. Cependant, tous ceux qui sont en préventive ont été amenés aux modules 5 et 7, puis ramenés à leurs modules après deux ou trois jours. Il y a eu des moments de tension, car ces prisonniers mêmes ne voulaient pas retourner dans leurs modules -dans le quartier d'isolement ils sont seuls en cellule. À part cela, les prisonniers des quatre modules de la division des condamnés ont été emmenés en préventive.
- **ALCALA-MECO (Préventive) (09/04):** "Nous, les prisonniers politiques basques d'Alcala-Meco (division préventive), voulons dénoncer les limitations de communication qui nous sont imposées depuis le 11 mars. Ils ont mis en place un calendrier précis des visites pour chaque module, et seuls trois prisonniers du même module peuvent faire la visite au même moment. Cette mesure n'a été appliquée qu'aux prisonniers politiques basques, les autres continuant de faire normalement les visites. Cela étant illégal, ils nous aussi refusé l'opportunité de nous défendre juridiquement, en ne nous donnant pas de trace écrite de ces mesures.
- **ARANJUEZ:** Il y a eu des tentatives d'agressions contre les prisonniers politiques basques qui se trouvent dans le 3^{ème} module. Ces derniers ont été amenés au quartier d'isolement et en sont déjà ressortis. Cependant, des prisonniers qui se trouvent dans d'autres modules ont demandé à être transférés au module 3 (Unai Lopez de Okariz, Dimitri, Madari, Antonio Gabiola, Josu Lezama et Egoitz Lopez de Lacalle). Les familles et amis ont été prévenus qu'ils ne devaient pas venir à la visite.

ARANJUEZ: Chronique des évènements du 11 mars:

"COURT RÉSUMÉ DES ÉVÈNEMENTS DU 11 MARS

Beaucoup d'incidents se sont produits pendant ces jours-là. Ceci en est un résumé. Cependant, si vous avez besoin de plus de détails, il suffit de les demander et nous vous les ferons parvenir le plus vite possible.

CE QUI S'EST PASSÉ DANS LES MODULES:

Nous sommes répartis dans 6 modules (3, 4, 5, 6, 7 et celui des mères). En général, le climat a été tendu dans tous les modules (jeudi et vendredi surtout). Nous avons été insultés et menacés. Dans certains cas des affiches ont été posées et des rassemblements ont été réalisés.

Le jeudi matin même, la direction nous a confinés en cellule par l'application de l'art. 75.2 pour éviter qu'il n'arrive quelque chose de plus grave dans certains modules (3 et 5). Dans les autres modules, l'ambiance étant plus calme, un travail de communication a permis de remettre les choses en place.

Des incidents très graves ont eu lieu au 3^{ème} module. Le jeudi matin, un grand nombre de prisonniers s'en est pris violemment aux prisonniers politiques basques et ils ont du être sortis du module. Pendant qu'ils étaient confinés dans les cellules (surtout jeudi, vendredi et samedi), ils ont subi une forte persécution. Pendant que les portes des autres cellules étaient ouvertes, il y avait sans arrêt des cris, des menaces, des gens qui frappaient à leurs portes, qui ouvraient l'œillet et qui les regardaient. Le harcèlement a été encore plus fort pour l'un de nous, sa cellule se trouvant près de celles des droit commun qui menaient les agressions, et ils ont essayé deux fois de forcer sa porte (l'une de ces deux fois ils ont presque réussi). Dans le cas d'un autre prisonnier politique basque, ils lui ont passé des mots d'insultes sous la porte et ont essayé de mettre le feu. Inutile d'expliquer l'effet de ces évènements sur les prisonniers politiques basques de ce module.

L'attitude des "bleus" a été correcte en général. Quand nous disons correcte, nous voulons dire que dans toute cette confusion, ils se sont limités à faire leur travail. L'attitude des

prisonniers est totalement influencée par celle des fonctionnaires. De cette façon, si l'ambiance a été calme dans de nombreux modules, il faut souligner que dans ceux où il y a eu des incidents, dans le module 3 plus précisément, le vendredi après-midi une équipe de surveillants connus pour leur comportement agressif a pris son tour. Les prisonniers ont très bien profité de cette situation pour mener leurs agressions. Même si les agressions cessaient en présence de ces fonctionnaires, le fait que des prisonniers leur aient demandé l'autorisation d'agresser notre camarade donne une bonne idée de la réputation de cette équipe. Nos camarades ont été copieusement insultés et menacés par ces surveillants, ils leur disaient qu'ils allaient les accuser de les avoir agressés avec des projections d'eau de javel, qu'ils allaient faire un rapport pour insulte à ceux qui avaient essayé de discuter avec eux... Ainsi, le climat était très tendu, et cela s'est encore aggravé à cause du comportement des surveillants.

Dans les autres modules, certains surveillants se sont employés à châtier ceux qui avaient montré de la solidarité ou essayer d'aider. Dans certains cas, les sanctions ont été très graves, entre autres des changements de module ou des transferts. Dans la plupart des modules, l'ordre a été donné aux prisonniers qui sont nos amis de ne plus nous adresser la parole. Ainsi, les bleus ont réprimandé et menacé le prisonnier qui avait gardé nos sacs pour qu'ils ne soient pas volés.

Au fur et à mesure que les événements se sont éclaircis, le climat s'est tranquilisé. Un prisonnier est venu nous encourager alors que certains autres nous ont présenté des excuses.

Comme sur les six modules quatre donnent sur la même cour, la communication par les fenêtres a été très importante pour passer les informations sur ce qui se passait. Dans le 3^{ème} module, pour parler de la gravité de la situation avec le chef de détention, nous avons réussi à mettre fin à la fournaise mise en place par les fonctionnaires en en faisant la demande depuis les autres modules. Même si cela a beaucoup énervé les surveillants du 3^{ème} module, cela a eu des conséquences positives quand le chef de détention s'est rendu là-bas et qu'il a ordonné des mesures de protection spéciales après les événements de vendredi (surtout d'être dans le couloir quand les portes sont ouvertes). De toute façon, ces mesures n'ont été qu'à moitié appliquées, en conséquence de quoi la tentative d'agression du samedi a eu lieu.

Les demandes du collectif (sécurité assurée par le sous-directeur) étaient les suivantes: en voyant la gravité de la situation et parce que cela aura des conséquences à l'avenir: 1) d'être tous réunis dans le même module (ou dans deux ou trois); 2) de sortir les prisonniers politiques basques du module 3. Nos demandes n'ont pas été acceptées, et au lieu de cela, la commission réunie a voulu régler la situation avec un changement général de module. Face à cela, nous avons demandé à choisir nous-mêmes ceux d'entre nous qui iraient au 3^{ème} module et cela a été accepté.

Maintenant dans les modules, en plus de d'entretenir le plus possible le souvenir de ce qui s'est passé, nous travaillons à recréer les relations. L'ambiance du module, cependant, est calme.

De toute façon, ces événements ont mis en lumière un certain sentiment d'hostilité qui existait déjà contre nous et qui existera encore à l'avenir. Ce sentiment, si la situation se dégrade peut provoquer des agressions dans certains cas. Les prisonniers politiques basques ont gagné le respect de la plupart des autres prisonniers et cela aussi provoque un certain malaise. Le travail mené par un certain nombre de surveillants pendant ces événements pour amoindrir ce respect en est la preuve. Nous ne pouvons pas oublier, cependant, que certains prisonniers nous ont montré une solidarité vraiment touchante.

Ce qu'il faut dire pour terminer ce communiqué est que l'affaire n'a pas été réglée comme nous le voulions, et que parmi nous certains pensent qu'il est inacceptable que des camarades retournent au 3^{ème} module."

- **BRIEVA:** Les trois prisonnières politiques basques qui se trouvent dans le module vert ont été agressées. Jeudi, les surveillants ont détruit tout ce que ces prisonnières avaient dans la cellule. Ce jour-là, elles sont restées enfermées comme elles le sont toujours, mais le lendemain, quand

elles sont sorties pour le petit-déjeuner, elles se sont trouvées face aux prisonnières de droit commun préparées pour l'agression depuis la veille par les surveillantes. Elles les ont traînées par les cheveux sur le sol, cognées, frappées avec des bâtons, sous les yeux des fonctionnaires qui riaient. Quand il leur a semblé que ça suffisait, les surveillantes ont dit aux prisonnières de droit commun d'arrêter, et en même temps, devant les protestations des prisonnières politiques basques, ces fonctionnaires ont dit aux droit commun de ne pas s'inquiéter, qu'elles déclareraient que les prisonnières politiques basques les avaient menacées. L'art. 75 leur a été appliqué et elles ont été placées en isolement. Elles ont l'intention de porter plainte et aussi de faire des photos.

Prisonnières politiques basques agressées:

- Ainhoa Irastorza
- Idoia Martinez
- Olatz Dañobeitia

"De la prison de Brieva

le 20 mars 2004

Bonjour à tous:

Par le biais de ce courrier, nous voulons vous faire part de la situation que nous avons connue suite aux évènements du 11 mars à Madrid.

Comme vous le avez, nous sommes séparées dans deux modules, dans le module rouge (pour le moment), 8 camarades et 5 dans le module vert sous l'art. 10, dont 1 en première phase et 2 en deuxième phase.

Selon les modules ou les phases, nous n'avons pas vécu les évènements de la même façon, mais nous avons toutes passé des moments de très grande tension. La situation la plus grave a été celle des camarades qui se trouvent en première phase, car elles ont été violemment agressées.

Jeudi 11 mars

Nous avons réalisé un txapeo que nous avons organisé auparavant pour dénoncer les accidents de ces derniers mois. Ce jour-là, nous avons donc refusé de descendre. Mais le jeudi même, les camarades qui se trouvent en première phase dans le module 1, ont subi une grosse fouille sauvage vers midi. L'une des surveillantes, les traitant d'assassins, a tout jeté par terre, détruisant des objets, mouillant les lits, tout cela d'une façon extrêmement violente. Devant une telle brutalité, les prisonnières politiques basques ont demandé à parler au chef de détention, et deux surveillantes se sont approchées et ont failli les gifler. En 1ère phase, à 15h30, le chef de détention et quatre surveillantes sont venus nous dire que nous devons descendre, nous leur avons opposé une résistance passive, et après nous avoir poussées et tirées jusqu'à la porte, ils ont fini par nous laisser dans nos cellules.

Concernant les prisonnières de la deuxième phase et celles du module rouge, ils sont venus à 7h nous ordonner de descendre, et nous avons vécu à peu près la même chose, en un peu plus tranquille. Nous avons attendu la fouille de cellule toute la journée mais elle n'a pas eu lieu.

Vendredi 12 mars

Nous, Ainhoa Irastorza, Olatz Doñabeitia et Idoia Martinez, prisonnières politiques basques qui nous trouvons en première phase, sommes descendues à 9h du matin, comme tous les jours. Mais au bout d'une demi-heure, 5 prisonnières de droit commun qui se trouvaient à la table d'à

côté se sont dirigées vers nous en criant, et soudain, avant même que nous réalisions, elles ont commencé à nous frapper, et fort en plus, sans que nous ayons l'occasion de nous défendre. Les coups ont duré longtemps, les surveillantes se tenaient dans leur guérite sans réagir, sûrement en train de rire. Plus encore, l'une d'entre nous a été passée à tabac devant la guérite. Après un temps assez long, les surveillantes sont sorties de la guérite avec deux chefs de service et nous ont montées en cellule en nous appliquant l'art. 75-2. Le médecin est venu nous faire "un rapport pour blessures", mais nous n'avons reçu les pommades et autres produits nécessaires que le samedi ou dimanche suivant. Nous avons demandé à faire le teste HIV, au cas où, beaucoup d'entre elles (les droit commun) étant contaminées, mais nous ne croyons pas avoir été infectées. Nous avons demandé aussi à faire prendre nos blessures en photo, mais cela n'a pas été fait.

Dans la deuxième phase, ils nous ont confinées dans les cellules en nous appliquant l'art. 75-2. Celles du module rouge, comme les autres jours, sommes descendues, le module était assez tranquille, quelques visages hostiles sans plus. Mais vers 10h du matin, le directeur et le chef de service sont apparus en nous disant de remonter, que dans les autres modules, une de nos camarades avait été frappée. Très inquiètes, nous les avons questionnés, mais ils nous ont répondu que ce n'était "qu'un bleu". Ils nous ont dit aussi "Si c'est les vôtres qui ont fait ça, vous allez le payer". Ils ont donc appliqué l'art. 75-2, "nécessité de sauvegarder l'intégrité physique de la détenue", et ils nous ont montées en cellule.

De toute façon, la situation était bizarre. Le jeudi ils voulaient nous faire descendre par la force, et le jour suivant nous obliger à monter à la cellule!

Nous avons toutes passé les journées de vendredi, samedi et dimanche dans les cellules. Avec deux heures de promenade pour celles du module rouge et une heure pour celles du module vert phases 1 et 2.

Le lundi, le directeur a appelé celles d'entre nous qui sommes en phase 1 pour nous dire "qu'il avait parlé avec celles qui nous avaient agressées et qu'elles lui avaient donné leur parole qu'elles ne nous toucheraient plus", et de notre côté de nous tenir tranquilles, que de cette façon il nous enlèverait l'article le jour même. Nous lui avons fait part de notre point de vue: celles qui avaient dégradé l'ambiance étaient les surveillantes et que la violence qui a suivi ainsi que tous les abus des surveillantes relevaient de sa propre responsabilité politique et de celle de la prison. En conséquence, s'il nous levait l'article ce jour-là et que les événements se reproduisaient, ce serait de sa responsabilité également.

Le lundi donc, on nous a levé l'art. 75.2 à toutes, même si ça a été à des heures différentes. Celles du module rouge sommes descendues à 11h, sans grand problème, il y a même eu certaines prisonnières de droit commun qui sont venues nous embrasser et nous serrer dans leurs bras. Dans le module vert, il y avait encore pas mal de tension, à cause des événements qui s'y étaient produits.

Il faut souligner que le vendredi même, les surveillantes qui avaient le plus chauffé l'ambiance (1ère phase) étaient allées voir les prisonnières de droit commun qui nous avaient le plus frappées et d'après ce que nous avons entendu (nous-même, de nos propres oreilles!), elles leur ont dit que si nous portions plainte, d'en faire autant contre nous pour menaces et extorsion.

Durant cette discussion, nous avons entendu les phrases suivantes:

- Une surveillante à une droit commun: "Vous savez bien qu'en ce moment vous avez plus de pouvoir que nous, alors..."
- La droit commun à la surveillante: "Aujourd'hui au moins je me suis bien défoulée!" et elles se sont mises à rire toutes les deux!

La situation maintenant est qu'au lieu de faire un rapport aux prisonnières de droit commun elles nous l'ont fait à nous, même si c'est nous qui avons été frappées. Nous verrons avec les avocats ce que nous devons décider de faire.

Bien que la situation ait été très difficile pour nous, devant les assassinats qui ont été perpétrés en Euskal Herria, devant ce que nous avons vécu nous-même et devant tout ce qui s'est passé en général, nous avons réalisé différentes actions.

Nous avons mis l'ikurrina avec le crêpe noir dans les deux modules, même s'ils nous les ont fait enlever après très peu de temps. Dans le module rouge, comme nous sommes plus nombreuses et que la situation a été moins grave, dans la semaine nous avons fait une encartelada juste devant la guérite des surveillantes et nous avons mis des affiches dans le module.

Un chaleureux salut!!

GORA GU TA GUTARRAK!"

- **BURGOS:** Le premier degré a été appliqué aux prisonniers politiques basques qui avaient le second. On leur a communiqué qu'il s'agissait d'un ordre de "régression au 1er degré" venu de Madrid sans aucune justification. En conséquence, ils doivent faire les visites et les vis-à-vis l'après-midi.

A Burgos, certains groupes de droite avaient appelé à un rassemblement devant la prison à l'heure de la visite. Cependant, comme les prisonniers politiques basques étaient à l'isolement, les visites ont eu lieu l'après-midi et ils n'ont pas coïncidé avec les familles, qu'ils avaient prévu d'agresser selon ce qu'il y avait sur leurs affiches. Même si cela reste à confirmer, des personnes des comités de solidarité se sont rendues à la prison quand elles ont su qu'il y avait eu un appel à attaquer les familles et deux d'entre elles ont été passées à tabac.

- **CORDOBA:** La situation a été assez calme après les évènements. Sauf dans le module des femmes, où Nerea Bengoa a été insultée et menacée par certaines prisonnières de droit commun.
- **DAROCA:** 8 prisonniers politiques basques se trouvent dans cette prison, séparés dans deux modules. Gotzon Beloki et Alberto Marin, qui sont dans le module 1, racontent qu'ils ont vécu une forte tension qui dure encore aujourd'hui, et qu'ils ont donc provoqué l'application de l'art. 75, en conséquence de quoi ils sont restés confinés dans leur module.
- **EL DUESO:** Le 1er degré a été appliqué aux prisonniers politiques basques qui étaient jusque là au 2ème. On leur a communiqué qu'il s'agissait d'un ordre de "régression au 1er degré" venu de Madrid sans aucune justification.
- **FRESNES:** Tous les prisonniers politiques basques qui sont dans la 1ère division ont été mis au mitard.
- **GRENADE:** En conséquence des évènements de jeudi dernier à Madrid, le médecin de cette prison a demandé à des prisonnières de droit commun d'agresser la prisonnière politique basque

Ainhoa Gutierrez. La famille d'Ainhoa est très inquiète car celle-ci se trouve avec sa fille. Le médecin a dit aux droit commun: "si vous voulez lui donner une raclée ou lui couper la tête, moi je ne regarde pas".

GRENADE: En raison des évènements de Madrid et de l'intoxication qui a suivi, voici ce qui est arrivé à Ainhoa qui se trouve dans cette prison (avec son enfant): quand les évènements se sont produits, les surveillantes ont appelé toutes les prisonnières une par une, sauf Ainhoa. Les surveillantes ont informé les droit commun de ce qui s'était passé à Madrid. Celles-ci ont alors commencé à insulter Ainhoa: "*tu es une fille de pute...*". Les surveillantes ont dit aux prisonnières de droit commun de faire ce qu'elles voulaient, leur faisant comprendre qu'elles n'entendraient et ne verraient rien. Ainhoa est devenue très nerveuse, et elle a été sur le point d'appeler chez elle -finalement elle ne l'a pas fait- pour demander à sa famille de sortir l'enfant. Le samedi, les parents se sont rendus à la visite, comme ils le font tous les week-ends, et ils ont sorti l'enfant. Alors, Ainhoa a appelé toutes les prisonnières une par une en leur demandant de venir la voir, et celles-ci ont admis qu'elles avaient passé les bornes. Les surveillantes leur ont alors dit: "*vous vous êtes vendues...*".

- **HERRERA DE LA MANCHA:** Rien du côté des droit commun, de celui des surveillants des visages mauvais, et une discussion aussi, des "brouilles" selon ce qu'ils nous ont dit. Cependant, ils les ont remis en isolement, en isolement total, pour qu'ils ne rencontrent pas les prisonniers de droit commun. Cela n'a pas changé grand chose pour eux, si ce n'est de faire les appels le soir, d'un quart d'heure chacun... ils disent qu'au moins ils ont des appels...
- **LANGRAITZ:** Les prisonniers politiques basques ont été placés dans les deux modules d'isolement (M1 et M4). Il faut souligner que le 1er degré a été appliqué à ceux qui se trouvaient jusque là au 2ème. On leur a dit qu'il s'agissait d'un ordre venu de Madrid de "régression au 1er degré" sans aucune justification. Ils ont mis trois prisonniers politiques basques dans le module 2 mais ils sont isolés les uns des autres, ils ne peuvent pas se voir. Les autres ont été placés au module 4.
- **LOGROÑO:** Le 1er degré a été appliqué aux prisonniers politiques basques qui étaient jusque là au 2nd. On leur a communiqué qu'il s'agissait d'un ordre venu de Madrid de "*régression au 1er degré*" sans aucune justification. Les vis-à-vis qu'ils devaient avoir le vendredi ont été supprimés.
- **LOGROÑO FEMMES:** Elle a été confinée vendredi, et est restée ainsi jusqu'à dimanche. Le plus gros problème a été qu'ils ne l'ont pas laissée appeler la famille, bien que celle-ci vive à Alcalá. Sinon, ils lui ont notifié sa régression de degré, du second au premier, et qu'elle était affectée à Logroño même. En conséquence, elle n'a que quatre heures de promenade, et passe les après-midi en cellule. La même chose a été notifiée aux hommes. 17/03.
- **MASILLA (Leon):** Le 1er degré leur a été appliqué, et bien qu'ils soient restés dans le même module, ils sortent maintenant en promenade de 12h30 à 16h30. Ils mangent au réfectoire (ils prennent le petit-déjeuner et le repas du soir en cellule) et toutes les activités leur ont été supprimées: sport, ateliers... 03/12.
- **MARTUTENE:** Les prisonniers politiques basques qui se trouvent dans cette prison ont du subir les provocations des surveillants et du directeur lui-même. Entre autres, à l'heure du repas, quand ils ont pris le plateau et qu'ils se sont dirigés vers la table les autres se sont mis sur leur chemin pour les empêcher de passer, et les provoquant. Vendredi même, Josu Eguzkitza a été transféré à Teixeira (Curtis). Il était assez inquiet car il craignait, vu la situation, d'être frappé

pendant le voyage. Karmen Irizar et Enkarni Blanco ont été transférés également, respectivement à Valladolid et Teixeiro (Curtis).

- **MONTERROXO:** Pas mal de tension, les fonctionnaires ont fait une énorme fouille de cellule, mais pas d'agression.
- **MURCIA:** L'art. 75 a été appliqué aux prisonniers politiques basques de cette prison, et ils ont été confinés.
- **OCAÑA I:** Ils ont été mis à l'isolement. Ils n'ont plus qu'une heure de promenade. Les familles ont été prévenues de ne pas venir à la visite.
- **PUERTO I:** Même s'il n'y a pas eu de passage à tabac, les surveillants ont bien poussé les prisonniers de droit commun à l'agression. Dans le cas des prisonniers politiques basques qui se trouvent dans le 3ème module, les surveillants ont envoyé un prisonnier de droit commun à un prisonnier politique basque en lui demandant d'enlever une affiche. Le prisonnier politique basque a dit que cette affiche n'avait rien à voir avec ce qui s'était passé, qu'elle demandait juste le retour des prisonniers politiques basques au Pays Basque. Dans le 4ème module, en revanche, les surveillants ont dit aux prisonniers de droit commun qu'ETA était responsable des attentats de Madrid, et de frapper les prisonniers politiques. Ceux-ci en avaient bien l'intention, mais même s'ils n'ont pas vu la télévision, ils ont su par la radio que l'attentat était attribué à Al Qaida et ils en sont restés là. Les prisonniers de droit commun eux-mêmes les ont avertis du fait que les surveillants avaient cherché à provoquer l'agression.

Les familles des prisonniers politiques basques qui se trouvent dans cette prison ont eu des problèmes et ont vécu des moments de grande tension. Après avoir fait les visites et les vis-à-vis, ils se réunissent dans un bar proche de la prison. Au début, alors que la sœur de Josu Ziganda s'y trouvait seule, elle a eu des problèmes avec un garçon qui était entré après elle. Il s'est mis devant la table où elle était assise et a commencé à l'insulter: "*fille de pute, assassin*" et autres du même style. Avant cela, quand il s'était approché, il avait fait bruit d'explosion et plusieurs personnes qui se trouvaient là se sont mises à rire, en disant qu'ils devraient passer toute leur vie en prison. Quand les gens qui revenaient de la première visite ont commencé à arriver en autobus, ceux qui se trouvaient dans le bar s'étaient bien échauffés et ont commencé à les insulter: "*fiils de pute, assassins, rentrez chez vous...*". Un des chauffeurs est descendu du bus et a essayé de calmer les gens. Un garde forestier qui se trouvait dans le bar, et qui avait un pistolet et un chien, l'a menacé de lâcher son chien sur lui. Ils ont donné 10 minutes aux familles des prisonniers politiques basques pour s'en aller, sans quoi ils appelleraient d'autres personnes et ils ne répondraient pas de ce qui se passerait, en leur répétant que venir à la visite ce week-end là était une provocation. Aussitôt que la dernière personne est sortie de la visite, ils ont repris le chemin d'Euskal Herria.

- **TOPAS (Salamanca):** Les prisonniers politiques basques ont été réunis dans les modules d'isolement. Il faut signaler que le 1er degré a été appliqué à ceux qui se trouvaient jusque là au 2nd. On leur a fait savoir qu'il s'agissait d'un ordre venu de Madrid de "régression au 1er degré" sans aucune justification.
- **TOPAS (27-04-2004):** "Quand l'attentat des trains a eu lieu, ils ont appliqué le 1er degré à ceux d'entre nous qui ne l'avaient pas et ils nous ont réunis dans les modules d'isolement. Selon le Sous-Directeur du Traitement, "il fallait répondre à la clameur populaire qui exigeait de nouvelles mesures contre les terroristes". Rien qui ne se soit passé aussi dans les autres prisons, au moins dans la plupart. Petit à petit, ils nous ont ramenés dans les modules normaux, mais en nous maintenant le degré. Ils nous ont confinés toute la matinée, y compris pour les repas, et

nous sortons en promenade l'après-midi, approximativement de 16h30 à 19h30, ce qui nous fait une heure en moins. La sortie au gymnase est refusée à ceux d'entre nous qui se trouvent dans des modules où cette sortie se fait le matin, et à qui il est signifié qu'ils ne peuvent prendre part qu'aux activités qui ont lieu l'après-midi. C'est-à-dire rien du tout, quand en isolement on a droit à un jour de gymnase par semaine... Nous avons demandé l'autorisation d'appeler notre avocat, on nous a répondu que ça serait compris dans le nombre d'appels auxquels nous avons droit chaque semaine. Avant nous avions droit à cinq appels, maintenant à deux, ce qui fait qu'appeler les avocats représente un appel de moins pour la famille..."

- **VALDEMORO:** Il y a eu une tentative d'agression contre les prisonniers politiques basques qui se trouvent dans le 8ème module. Pas de visite, il a été dit aux familles de ne pas venir.
- **VALLADOLID:** Le **1er degré** a été appliqué aux prisonniers politiques basques condamnés qui avaient le 2nd, et l'art. 10 a été appliqué à ceux qui sont en préventive. Tous les prisonniers politiques basques étaient confinés, et sortaient en promenade de 14h à 17h, une heure leur a donc été enlevée sans aucune justification. Josune Onandia se trouve seule.
- **VILLABONA:** Les prisonniers politiques basques ont été réunis dans les modules d'isolement. Il faut signaler que le **1er degré** a été appliqué aux prisonniers politiques basques qui avaient le 2nd jusque là. On leur a dit qu'il s'agissait d'un ordre venu de Madrid de "régression au 1er degré" sans aucune justification.
- **VILLENA (Alicante):** Des prisonnières de droit commun ont frappé la prisonnière politique basque Eider Perez alors qu'elle remontait du patio à la cellule (après le dîner). Elle se trouve dans le module d'isolement et elle sort seule en promenade. Quand les prisonnières de droit commun sont sorties, elles ont commencé à la frapper et comme la porte de la cour était fermée, elle n'a pas pu en sortir. L'agression a eu lieu devant les surveillantes mais celles-ci ont ensuite déclaré qu'elles n'avaient rien vu. Elle a demandé à être vue par le médecin mais cela lui a été refusé à chaque fois. La prisonnière politique basque Ainara Esteran qui se trouve dans la même prison, après avoir entendu ce qui s'était passé, a eu une crise d'anxiété et a été emmenée à l'infirmerie, où elle a pu raconter qu'Eider était mal et finalement réussit à la faire amener. Elle avait quelques blessures: la lèvre inférieure fendue, le nez qui saignait, une mandibule déplacée, des lésions à la tête et un œil bleu. En principe, elle ne devrait pas porter plainte contre les prisonnières de droit commun mais contre la prison elle-même car elle a su par la suite que c'était les surveillantes qui avaient provoqué ces tensions.
Des prisonniers de droit commun ont essayé d'agresser également le prisonnier politique basque Jose Mari Mujika qui se trouve dans la même prison, mais quelques autres l'ont alors défendu et il a pu éviter les coups.
- **ZUERA:** Les prisonniers politiques basques ont été réunis dans les modules d'isolement. Il faut signaler que le **1er degré** a été appliqué aux prisonniers politiques basques qui avaient le 2nd jusque là. On leur a dit qu'il s'agissait d'un ordre venu de Madrid de "régression au 1er degré" sans aucune justification.
- **Famille d'Apeztegi:** Après les événements de Madrid, des membres de la famille d'Apeztegi qui vivent à Iruña ont découvert sur leur porte, leur boîte aux lettres et dans l'ascenseur des feuilles de papier portant les inscriptions: *"assassins, lâches, connards de merde, dans cet immeuble il y a des gens qui soutiennent les fils de pute d'ETA, vous les voulez comme voisins? Vive l'Espagne, la mère aurait du avorter, je lui souhaite la pire mort que peut subir une canaille"*. Le 11 mars au soir, ils se sont rendus compte de la présence de ces affiches. Devant cela, la famille d'Apeztegi a porté plainte auprès du "tribunal d'instruction n°3".

INTENSIFICATION DE LA DISPERSION POLITIQUE

Prisonniers politiques basques qui se trouvaient dans les prisons d'Euskal Herria le 10 mars

BASAURI

Arriaga Goirizelaia, Xabier
Palacios Capitan, Pako
Zabala Etxegarai, Patxo

IRUÑEA

Barandalla Iriarte, Bautista
Esparza Rodriguez, Iker

LANGRAITZ

Agirre Mauleon, Edorta
Galarraga Arrona, Jose Antonio
Muñoz de Vivar Berrio, Andoni
Perez Ojuel, Carlos
Uribe Navarro, Ramon

MARTUTENE

Alzelai Urzelai, Asier
Arenas Oses, Oskar
Eguskiza Bilbao, Josu
Elizetxea Imaz, Koldo
Fdez Perez de Nanclares, Txetxu
San Miguel Larrañaga, Josu
Sein Narbarte, Joseba

Blanco Abad, Enkarni
Irizar Aranguren, Karmen
Perez del Rio, Marian

Prisonniers politiques basques qui se trouvaient dans les prisons d'Euskal Herria le 18 mars

IRUÑEA

Barandalla Iriarte, Bautista

LANGRAITZ

Agirre Mauleon, Edorta
Galarraga Arrona, Jose Antonio
Muñoz de Vivar Berrio, Andoni
Perez Ojuel, Carlos

Uribe Navarro, Ramon

MARTUTENE

Fdez Perez de Nanclares, Txetxu

Perez del Rio, Marian

Arriaga Goirizelaia, Xabier – **Badajoz** 700-800 km

Palacios Capitan, Pako – **Jean** 800-900 km

Zabala Etxegarai, Patxo – **Villena** 700-800 km

Esparza Rodriguez, Iker – **Mansilla** 400-500 km

Alzelai Urzelai, Asier – **Soria** 200-300 km

Eguskiza Bilbao, Josu – **Teixeiro - Curtis** 700-800 km

Blanco Abad, Enkarni – **Teixeiro - Curtis** 700-800 km

Elizetxea Imaz, Koldo – **Valladolid** 300-400 km

Irizar Aranguren, Karmen – **Valladolid** 300-400 km

San Miguel Larrañaga, Josu – **Monterroxo** 600-700 km

Sein Narbarte, Joseba – **Zuera** 200-300 km

Arenas Oses, Oskar - **Topas** 400-500 km

Témoignage de Marisol Iparragirre:

Gradignan, centre de torture

Du 8 octobre au 6 décembre 2004

Même si j'avais été arrêtée et torturée en 1981, je ne connaissais pas la prison. J'ai donc été incarcérée pour la première fois à 43 ans.

Nous avons été arrêtés le 3 octobre. Le 8, je suis arrivée à Gradignan. Je l'ai vécu au début comme une suite du commissariat. Deux mondes, moi et eux, et au milieu un mur.

Changement de cellule pratiquement chaque semaine. Ils le faisaient pendant que j'étais en promenade, en cachette. Une fois ils m'ont changée de cellule deux jours en suivant. A part les premiers jours, j'étais toujours en face du mirador. Les cellules de Gradignan ont beaucoup de vitres (le seul avantage!) et les surveillants voyaient toute la cellule depuis la tour. Selon l'angle. Parfois si je m'allongeais sur le lit ils pouvaient voir mes jambes, parfois jusqu'à la ceinture. Si je m'asseyais à la table, la moitié du corps ou presque la totalité... je ne pouvais me cacher qu'aux toilettes! Ou en accrochant une serviette.

- j'allais à la douche seule et ils m'y enfermaient à clé. Ils m'y ont parfois oubliée.
- personne ne me parlait. Si quelqu'un essayait depuis la cour de promenade, il était sanctionné.
- personne ne m'a rien fait passer. Exemple: on voulait me passer des Sud-Ouest. Finalement le Sous-Directeur me les a donnés après que je lui ai demandé jusqu'à l'épuisement.
- pour recevoir des timbres, il me fallait l'autorisation écrite du Sous-Directeur après les lui avoir demandés par écrit.
- quelqu'un m'a offert une orange, et ils l'ont jetée par la fenêtre dans la cour de promenade.
- les derniers jours, au mitard, pendant que je me trouvais avec l'avocat, on m'a fait passer un petit mot sous la porte, portant un baiser fait au rouge à lèvres. Les surveillants l'ont trouvé en ouvrant la porte. Ils l'ont apporté au directeur.

Voici les seules relations que j'ai eues en deux mois.

- les repas étaient apportés par les surveillants. Il fallait prendre ce qu'il y avait, un point c'est tout.
- je n'ai pas pu faire une seule activité. Ils m'ont donné une vieille liste de la bibliothèque. Quand j'ai réussi à avoir les journaux, le sous-directeur m'a dit qu'il ne voyait pas d'un bon œil mon arrivée dans "sa" prison. Autrement dit, je n'étais pas la bienvenue!

Après avoir lu le livre de l'OIP (le Guide du Prisonnier), j'ai écrit une lettre en demandant des éclaircissements concernant mes conditions de détention. Qu'est-ce qui avait été ordonné par le juge, qu'est-ce qui avait été décidé par la prison, ils m'ont donc convoquée. Dans un bureau vide, sans ma lettre, les mains vides. J'avais la liste des questions dans la poche. Il a pourtant répondu ce qu'il voulait. Que rien ne dépendait de lui.

- avant une visite, quand les surveillantes m'ont dit d'ouvrir la bouche et que j'ai refusé, elles sont restées un moment sans savoir quoi faire et ils m'ont supprimé quelques minutes. Après quelques jours, ils m'ont convoquée à nouveau. Il m'a dit qu'il m'avait donné une longue heure pour voir mon fils, que cette semaine ils ne m'avaient pas changé de cellule... comme s'il voulait montrer sa bonne

volonté. Je lui ai dit "beaucoup de choses dépendent donc de vous, avant vous disiez le contraire". Il a dit aussi qu'il avait donné l'ordre de ne plus me demander d'ouvrir la bouche.

- une autre fois. Quand il m'a donné les timbres et les journaux, je lui ai demandé si mes parents avaient eu le permis de visite. Il ne m'a pas répondu, même pas pour me dire quand aurait lieu la prochaine visite.

- jour du jugement, ou "prétoire". Il n'avait toujours pas laissé son cynisme à la maison. Cependant son ignorance des conditions de détention des femmes est apparue clairement (mais est-ce qu'il sait quelque chose de celles des hommes?)

- La dernière fois, il est venu me voir au mitard. Je le raconterai plus tard.

Il ne m'a jamais répondu par écrit. Pour qu'il n'y ait pas de preuve écrite?

J'avais la force d'affronter n'importe quelle situation.

Petit à petit j'ai commencé à atterrir, et à prendre conscience de ce qui se passait autour de moi. Je n'avais personne pour comparer, parler... le courrier aussi était bloqué pendant un mois, même celui de l'avocat. Je devais tout voir et décider seule.

Voici un résumé des conditions de détention:

Isolement renforcé. (Il faut savoir que selon leurs lois, l'isolement n'est pas une sanction!).

- 23 heures en cellule, 1 heure de promenade.

- surveillance spéciale: il faut trois surveillants pour chacun de mes mouvements, dont un gradé et des ERIS. Les ERIS: c'est une nouvelle sorte de matons choisis et formés spécialement et chargés de la "sécurité" intérieure de la prison. Ils sont habillés en noir, cagoulés, ce sont tous des hommes (?), sans arme mais avec la matraque et autre chose à la ceinture (une bombe lacrymogène?). Normalement il y en avait toujours deux à côté de moi, parfois plus.

- pendant que j'étais dans la cellule, ils regardaient par l'œilleton toutes les heures. Le jour et la nuit. Toujours en allumant la lumière, souvent en faisant du bruit ou en frappant à la porte.

- la fouille intégrale. A chaque fois que je sortais de la cellule ils me faisaient une palpation, et une fouille intégrale au retour. Jusqu'à leur donner ma culotte. Au début, ils voulaient me faire ouvrir la bouche. J'ai refusé et finalement ils ne me l'ont plus demandé.

- médecin. Comme j'étais en isolement, il devait me voir deux fois par semaines, il ne l'a pas toujours fait. La plupart du temps, il venait à la cellule (il paraît que les matons lui avaient dit de se déplacer plutôt que de me faire venir à l'infirmerie). Avec la porte ouverte, et les matons et les ERIS dans le couloir. Je dénonçais l'isolement à chaque fois. Il disait qu'il ne pouvait rien faire. Il me proposait des médicaments pour dormir, pour me calmer... j'ai refusé depuis le début.

- il fallait tellement de gens pour chacun de mes mouvements ou même simplement pour ouvrir la porte qu'ils me faisaient tout faire en suivant: la promenade, la fouille, la douche, la visite médicale ou l'entretien avec le sous-directeur ou le changement de cellule plus le déjeuner ou le dîner... tout en suivant.

- je n'avais pas de radio ni de montre. J'ai demandé mais ils n'en ont fait aucun cas. Ils ont acheté la montre quand j'étais au mitard, je l'ai reçue à l'hôpital mais elle ne marchait pas.

- personne ne m'a expliqué le fonctionnement de la prison. J'ai du tout demander.

Transferts de l'année 2004:

Transferts administratifs:

PRISONNIER	PRISON	KM	PRISON	KM	DATE
REY DOMERQ, Alberto	NANTERRE	911	FRESNES	911	05/01/04
IGLESIAS CHOUZA, Juan Carlos **	FRESNES	911	LES BAUMETTES	760	05/01/04
SAN PEDRO BLANCO, Jon	LES BAUMETTES	760	FRESNES	911	05/01/04
SASIAIN RODRIGUEZ, Antxon			VAL DE REUIL	959	05/01/04
MARTINEZ GARCIA, Idoia	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	10/01/04
REY DOMERQ, Alberto	FRESNES	911	UZERCHE	410	12/01/04
GOIKOETXEA BARANDIARAN, Bixente	LA SANTE	911	FRESNES	911	19/01/04
LORAN LAFOURCADE, Gorka	SOTO DEL REAL	444	VALDEMORO	520	20/01/04
ARRUARTE SANTACRUZ, Garikoitz	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	17/01/04
PUY LEKUNBERRI, Jesus M ^a	MOULINS	710	STRASBOURG	1350	22/01/04
ATXURRA EGURROLA, Julen	MOULINS	710	ROUEN	1000	23/01/04
TELLETXEA GOÑI, Iñaki	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	27/01/04
TELLETXEA GOÑI, Iñaki	FRESNES	911	LES BAUMETTES	760	28/01/04
TELLETXEA GOÑI, Iñaki	LES BAUMETTES	760	TARASCON	660	03/02/04
FERNANDEZ ARRINDA, Lander	FRESNES	911	FLEURY MEROGIS	911	04/02/04
RUBENACH ROIZ, Juan Luis	FRESNES	911	FLEURY MEROGIS	911	04/02/04
OIARTZABAL TXAPARTEGI, Asier	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	04/02/04
ABAD URKIJIO, Patxi	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	04/02/04
FERNANDEZ ARRINDA, Lander **	FLEURY MEROGIS	911	BOIS D'ARCY	890	06/02/04
TRECET SASTRE, Juanito	NAVALCARNERO	497	ALCALA	500	11/02/04
ANGULO SAGARZAZU, Gorka	MARTUTENE	0	MONTERROSO	698	13/02/04
AZKARGORTA BELATEGI, Luis M ^a	MARTUTENE	0	ZUERA	268	13/02/04
APARICIO BENITO, Koldo	DAROCA	348	PUERTO	1132	12/02/04
LOPEZ RIAÑO, Idoia	BRIEVA	500	VALENTZIA II	594	14/02/04
PEREZ ARISTIZABAL, Eider	BRIEVA	500	VILLENA	444	14/02/04
GALLASTEGI SODUPE, Orkatz	ALCALA	500	CASTELLON	551	16/02/04
FIGEROA FERNANDEZ, Angel	DUEÑAS	318	CORDOBA	869	12/02/04
OLAIZOLA BASETA, Aitor	ALCALA	500	CACERES	679	16/02/04
IBARGUREN LEGORBURU, Aitor	MARTUTENE	0	SORIA	268	20/02/04
ARENAS OSES, Oskar	MARTUTENE	0	TOPAS	469	02/02/04
ARKAUZ ARANA, Josu	TOPAS	469	VILLENA	760	19/02/04
MAIZTEGI ABOITIZ, Regina	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	21/02/04
BAKEDANO MAIAGARAI, Oihane	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	21/02/04
MALLABIA SANCHEZ, Naiara	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	21/02/04
MURUETA GONDRI, Urtzi	FRESNES	911	FLEURY MEROGIS	911	24/02/04
CASTILLO ALARCON, Abelardo	FLEURY MEROGIS	911	LA SANTE	911	24/02/04
CORTAZAR GARCIA, Aitor	LA SANTE	911	FLEURY MEROGIS	911	24/02/04
DIAZ DE HEREDIA, Maite	SOTO DEL REAL	444	ARANJUEZ	529	15/02/04
ELORRIETA SANZ Ibon	FRESNES	911	NANTERRE	911	25/02/04

SAN PEDRO BLANCO, Jon	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	28/02/04
PIKABEA UGALDE, Anjel ****	LES BAUMETTES	760	MOULINS	710	08/03/04
ARRATE TERRONES, Jagoba	SOTO DEL REAL	444	JAEN	804	?/03/04
ETXEGARAI MENDIGUREN, Martin	SOTO DEL REAL	444	ALBACETE	691	29/03/04
BELLON BLANCO, Arkaitz	NAVALCARNERO	497	OCAÑA I	533	?/03/04
TXIMENO INZA, Xabier	VALENTZIA III	594	VALENTZIA II	594	08/03/04
MORENO MACUSO, Julia	BAPAUME	1100	RENNES	760	15/03/04
LESENDE ALDEKOA, Txomin	NAVALCARNERO	497	ZUERA	268	15/03/04
IRIZAR ARANGUREN, Karmen	MARTUTENE	0	VALLADOLID	354	15/03/04
ARRIAGA GOIRIZELAIA, Xabier	BASAURI	0	BADAJOS	768	18/03/04
PALACIOS CAPITAN Pako	BASAURI	0	JAEN	804	18/03/04
ZABALA ETXEGARAI, Patxo	BASAURI	0	VILLENA	760	18/03/04
ALZELAI URTZELAI, Axier	MARTUTENE	0	SORIA	268	18/03/04
SAN MIGUEL LARRAÑAGA, Josu	MARTUTENE	0	MONTERROXO	698	18/03/04
ELIZETXEA IMAZ, Koldo	MARTUTENE	0	VALLADOLID	354	18/03/04
SEIN NARBARTE, Joseba	MARTUTENE	0	ZUERA	268	18/03/04
JAUREGI AMUNDARAIN, Oskarbi	SOTO DEL REAL	444	ALMERIA	1032	19/03/04
PUY LEKUNBERRI, Jesus M ^a	BAPAUME	1100	LANNEMEZAN	235	19/03/04
IJURKO RUIZ, Eider	BRIEVA	500	CURTIS	763	?/03/04
ARAMENDI URTEAGA, Ekaitz	DAROCA	348	CURTIS	763	24/03/04
BITERI IZAGIRRE, Garazi **	ALCALA	500	BRIEVA	500	24/03/04
FERNANDEZ ZABALA, Aizeti	ALCALA	500	BRIEVA	500	24/03/04
IGLESIAS CHOUZA, Juan Carlos	LES BAUMETTES	760	CLAIRVAUX	1233	26/03/04
CASARES ETXEBARRIA, Aiboa	ALCALA	500	BRIEVA	500	27/03/04
INDAKOETXEA BARBERIA, Ikerne	ALCALA	500	BRIEVA	500	27/03/04
INTXAURRAGA URIBARRI, Jaione	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	05/04/04
FERNANDEZ LARRAZABAL, Zihortza	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	05/04/04
GARCIA MONTERO, Ainhoa **	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	08/04/04
BEYRIE, Lorentxa	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	08/04/04
SOMOZA CHAMIZO, Lorena	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	08/04/04
LOPEZ RESINA, Lola	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	08/04/04
GARAIJAR SAN MARTIN, Nerea	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	08/04/04
ZURIARRAIN MENDIGUREN, Naia	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	08/04/04
BARBARIN IURREBASO, Ainhoa	FLEURY MEROGIS	911	FRESNES	911	08/04/04
NUÑEZ BENITO, Joana	FRESNES	911	FLEURY MEROGIS	911	08/04/04
OBANOS SAINZ DE MURUETA, Beltzane	FRESNES	911	FLEURY MEROGIS	911	08/04/04
AIENSA LABORDA, Ibai	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	07/04/04
EGUES GURRUTXAGA, Anabel	BRIEVA	500	CASTELLON	551	13/04/04
ROLLAN RODRIGUEZ, Patxi	VALENTZIA III	594	DUEÑAS	318	14/04/04
BADILLO BORDE, Irkus	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	16/04/04
VIDAL ALVARO, Gorka	SOTO DEL REAL	444	VALDEMORO	520	16/04/04
PEREZ ARISTIZABAL, Eider	VILLENA	760	ALMERIA	1032	17/04/04
PACHO MARTIN, Inma	ALACANT	766	ALGECIRAS	1234	17/04/04
TRECET SASTRE, Juanito	ALCALA	500	ALACANT	766	18/04/04
ZEBERIO AIERBE, Jose	GRADIGNAN	230	FLEURY MEROGIS	911	19/04/04
ST PEE, Jean Mari	BAIONA	0	ROUEN	1000	19/04/04
OTXOA DE ERIBE, Jose Anjel	ALCALA	500	CASTELLON	551	19/04/04
SORIA VALEDERRAMA, Inocencio	LA SANTE	911	OSNY	880	22/04/04
BLANCO SANTISTEBAN, Zigor	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	?/04/04
SAEZ DE LA CUESTA, Alicia	BRIEVA	500	ALACANT	766	19/04/04
BITERI IZAGIRRE, Garazi	BRIEVA	500	ALMERIA	1032	01/05/04
GARAIONDO, Mikel	SOTO DEL REAL	444	ALMERIA	1032	01/05/04
ROJO GONZALEZ, Juan Ramon	VALLADOLID	354	VALENTZIA III	594	30/04/04
MAKAZAGA AZURMENDI, Xabier	VALDEMORO	520	ALGECIRAS	1234	05/05/04

MINTEGIAGA OIARBIDE, Jon	SOTO DEL REAL	444	ALCALA	500	08/05/04
ARRIETA PRZ DE MENDIOLA, Ismael	VALDEMORO	520	DUEÑAS	318	12/05/04
PIKABEA UGALDE, Anjel	MOULINS	710	LYON	780	17/05/04
MAURTUA EGUREN, Aitzol	ALCALA	500	CACERES	679	26/05/04
DUANDIKOETXEA AGIRREGOMEZK, Jon	ALCALA	500	MONTERROXO	698	31/05/04
PIKABEA UGALDE, Anjel	LYON	780	PERPIGNAN	542	03/06/04
ARZALLUZ GOÑI, Asier	FLEURY	911	FRESNES	911	07/06/04
LETONA BITERI, Igor	LA SANTE	911	FLEURY	911	07/06/04
GOIKOETXEA BARANDIARAN, Bixente **	FRESNES	911	ST. MAUR	600	10/06/04
BENGOA LPEZ DE ARMENTIA, Axier	NAVALCARNEROTIK	497	ALCALA	500	19/06/04
LOPEZ DE OCARIZ, Unai	ARANJUEZ	529	MURTZIA	807	21/06/04
MUÑOZA ARIZMENDIARRIETA, Ibon	CORDOBA	869	PUERTO	1132	24/06/04
MARAÑON URIARTE, Guillermo	CORDOBA	869	PUERTO	1132	24/06/04
GARCIA MONTERO, Ainhoa	FRESNES	911	FLEURY	911	02/07/04
GARMENDIA IMAZ, Idoia	FLEURY	911	FRESNES	911	02/07/04
MUGIKA GOÑI, Ainhoa	NANTES	560	FRESNES	911	08/07/04
ALDANA, Garazi **	FRESNES	911	NANTES	560	08/07/04
INTXAUSTI MUJIKA, Juan Maria	PERPIGNAN	542	VILLANEUVE	581	12/07/04
FRANCO MARTINEZ, Victor	ARANJUEZ	529	OCAÑA I	533	10/07/04
GURTUBAI SANCHEZ, Sebas	ARANJUEZ	529	OCAÑA I	533	10/07/04
SEGUROLA BEOBIDE, Joseba	ARANJUEZ	529	MURTZIA	807	13/07/04
SAEZ DE LA CUESTA, Alicia	ALACANTE	766	VALENTZIA III	594	14/07/04
BRAVO MAESTROJUAN, Josu	SOTO DEL REAL	444	TOPAS	469	02/08/04
ABAD PALACIOS, Oskar	TOPAS	469	VILLABONA	435	08/03/04
AGIRRE LETE, J.Luis	SOTO DEL REAL	444	VALDEMORO	520	31/07/04
ALDANA, Garazi	NANTES	560	VERSAILLES	911	?
ALONSO ALVAREZ, Raul	MANSILLA	433	ALAMA	779	04/08/04
DE LUIS ASTARLOA, Fernando	LOGROÑO	169	ZARAGOZA	268	10/08/04
ZABARTE ARREGI, Jesus Mari	JAEN	804	HUELVA	1001	25/08/04
MURGIONDO G. DE ALBENIZ, Roberto	GRADIGNAN	230	SAINT MARTIN DE RE	419	09/09/04
MORENO MACUSO, Julia	RENNES	800	FRESNES	911	13/09/04
KARASATORRE ALDAZ, J.Ramon	LA SANTE	911	BOIS D´ARCY	890	13/09/04
MORENO MACUSO, Julia	FRESNES	911	BAPAUME	1000	15/09/04
PIKABEA UGALDE, Anjel	PERPIGNAN	542	SAINT MAUR	600	16/09/04
GARCIA JUSTO, Axier	A LAMA	779	JAEN II	804	21/09/04
ESPARZA ORTEGA, Joseba	LA SANTE	911	FRESNES	911	24/09/04
NAVEIRO GOMEZ, Ramon	DRAGUIGNAN	844	LES BAUMETTES	760	30/09/04
PIKABEA UGALDE, Anjel	PERPIGNAN	542	SAINT MAUR	600	16/09/04
REZABAL ZURUTUZA, Kepa	VALLADOLID	354	MONTERROXO	698	16/10/04
ZUGADI GARCIA, Iñaki	VALLADOLID	354	DAROCA	348	12/10/04
PEREZ DIAZ, Jose Maria	MALAGA	1013	BURGOS	232	13/10/04
UZKUDUN ETXENAGUSIA, Begoña	VILLABONA	435	A LAMA	779	19/10/04
ETXEBERRIA JAUREGI, Xabier	FRESNES	911	MURET	349	20/10/04
GARCIA GAZTELU, Xabier	BOIS D´ARCY	890	CLAIRVAUX	1233	20/10/04
GALLAGA RUIZ, Jabier	MURET	349	FRESNES	911	20/10/04
KORTAZAR PIPAON, Joseba	LA SANTE	911	OSNY	880	20/10/04
URDANILLETA ITURBURU, Lurdes	PAU	120	ST ETIENNE	765	26/10/04
DANOBEITIA ZEBALLOS, Unai	ARANJUEZ	529	OCAÑA I	533	01/10/04
AGIRRE ODRIUZOLA, Jabier	LA SANTE	911	MOULINS	710	29/10/04
MARTINEZ GARCIA, Txerra	VALLADOLID	354	BONXE	665	06/11/04
JUARROS RUIZ DE GORDEJUELA, Maite	FLEURY	911	NANTES	559	09/11/04
HIDALGO LERTXUNDI, Aimar	SOTO DEL REAL	444	ARANJUEZ	529	28/10/04
FERNANDEZ DE LARRINOVA, Iñaki	MALAGA	1013	PUERTO	1132	11/11/04
ARROZPIDE SARASOLA, Santi	ALMERIA	1032	PUERTO	1132	20/11/04

TOTORIKA ESKANDON, Aritz	SOTO DEL REAL	444	ARANJUEZ	529	13/11/04
MARURI BASAGOITIA, Lander	VALENCIA III	594	ALACANT	766	10/11/04
DANOBEITIA CEBALLOS, Olatz	BRIEVA	500	VILLENA	760	13/11/04
MACARRON FUERTES, Jorge	BASAURI	0	LANGRAITZ	0	18/11/04
ARENAZA ALVAREZ, Joserra	BASAURI	0	LANGRAITZ	0	18/11/04
MURGIONDO G. DE ALBENIZ, Roberto	RE	419	GRADIGNAN	211	17/11/04
ASTIBIA TELLETXE, Igor	SOTO DEL REAL	444	NAVALCARNERO	497	25/11/04
NIETO TORIO, Ruben	SOTO DEL REAL	444	NAVALCARNERO	497	25/11/04
ARZELUS ANGIOZAR, Iker	SOTO DEL REAL	444	ARANJUEZ	529	22/11/04
GUTIERREZ SANTORKUATO, Ainhoa	GRANADA	903	VALLADOLID	354	30/11/04
NAVEIRO GOMEZ, Ramon	BAUMETTES	760	TARASCON	660	30/11/04
JUARROS RUIZ DE GORDEJUELA, Maite	NANTES	559	GRADIGNAN	211	30/11/04
OTXOANTESANA BADIOLA, Jon Angel	FRESNES	911	BOYS D' ARCY	890	30/11/04
AGIRRENABARRENA BELDARRAIN, Aitor	FRESNES	911	VAL DE REUIL	950	30/11/04
BILBAO SOLAETXE, Unai	VILLENA	760	PUERTO II	1132	16/12/04
ALVAREZ FDZ DE MENDIA, Peru	NAVALCARNERO	497	MONTERROXO	698	21/12/04
PRIETO JURADO, Sebas	HUELVA	1001	PUERTO II	1132	18/12/04
ITURRIOTZ GARMENDIA, Alaitz	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	22/12/04
GOÑI MARTINEZ, Bittor	PUERTO I	1132	PUERTO II	1132	27/12/04
ARANBURU SUDUPE, Gotzon	VALENTZIAIII	594	VILLENA	760	27/12/04
KARRO BOADO, Olatz	BRIEVA	500	CURTIS	763	27/12/04

Transferts judiciaires:

PRISONNIER	PRISON	KM	PRISON	KM	DATE	
MAKAZAGA AZURMENDI, Xabier	CACERES	679	VALDEMORO	520	10/01/04	JANVIER
EGUES, Anabel	BRIEVA	500	SOTO DEL REAL	444	10/01/04	JANVIER
IRAGI GURRUTXAGA, Harriet	CORDOBA	869	SOTO DEL REAL	444	10/01/04	JANVIER
IJURKO RUIZ, Eider	BRIEVA	500	SOTO DEL REAL	444	10/01/04	JANVIER
KARRASKO ASEGINOLAZA, Koldo	ALMERIA	1032	VALDEMORO	520	14/01/04	JANVIER
GOIKOETXEA GARRALDA, Txus	ALBACETE	691	VALDEMORO	520	14/01/04	JANVIER
ARAMENDI URTEAGA, Ekaitz	DAROCA	348	VALDEMORO	520	16/01/04	JANVIER
MARTINEZ GARCIA, Idoia	BRIEVA	500	SOTO DEL REAL	444	17/01/04	JANVIER
BILBAO GOIKOETXEA, Iñaki	HUELVA	1001	VALDEMORO	520	17/01/04	JANVIER
LEBRERO PANIZO, Roberto	OCAÑA I	533	VALDEMORO	520	08/01/04	JANVIER
LUPIANEZ MINTEGI, Gorka	CACERES	679	VALDEMORO	520	17/01/04	JANVIER
SAEZ DE LA CUESTA, Alicia	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	30/01/04	JANVIER
EGUES, Anabel	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	30/01/04	JANVIER
BELOKI ORTUZAR, Gotzon	DAROCA	348	ZUERA	268	02/02/04	FEVRIER
CRISTOBAL MARTINEZ, Carlos	HERRERA DE LA MANCHA	602	VALDEMORO	520	04/02/04	FEVRIER
URIZAR DE PAZ, German	ALMERIA	1032	VALDEMORO	520	02/02/04	FEVRIER
ALONSO ALVAREZ, Raul	MANSILLA	433	VALDEMORO	520	06/02/04	FEVRIER
MENDINUETA FLORES, Jesus Mari	MALAGA	1013	VALDEMORO	520	02/02/04	FEVRIER
PEDROSA BARRENETXEA, Maite	ALMERIA	1032	SOTO DEL REAL	444	28/01/04	JANVIER
TXURRUKA MADINABEITIA, Lurdes	HUELVA	1001	SOTO DEL REAL	444	28/01/04	JANVIER
GARBAIO RUIZ, Arantza	ALGECIRAS	1234	SOTO DEL REAL	444	28/01/04	JANVIER
SAN EPIFANIO SAN PEDRO, Pipe	HUELVA	1001	VALDEMORO	520	06/02/04	FEVRIER
FEVRIERARAGON IROZ, Xanti	VILLABONA	435	VALDEMORO	520	07/02/04	FEVRIER
IRAGI GURRUTXAGA, Harriet	SOTO DEL REAL	444	CORDOBA	869	10/02/04	FEVRIER
MAURTUA EGUREN, Aitzol	ALCALA	500	VALDEMORO	520	09/02/04	FEVRIER
BELLON BLANCO, Arkaitz	NAVALCARNERO	497	VALDEMORO	520	09/02/04	FEVRIER
URRETABIZKAIA MERINO, Asier	BONXE	665	CURTIS	763	26/01/04	JANVIER
URRETABIZKAIA MERINO, Asier	CURTIS	763	BONXE	665	06/02/04	FEVRIER
AIENSA LABORDA, Mikel	MONTERROXO	698	VALDEMORO	520	11/02/04	FEVRIER
MARTINEZ GARCIA, Idoia	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	28/01/04	JANVIER
URIARTE BUSTINZA, Agurtzane	BRIEVA	500	SOTO DEL REAL	444	14/02/04	FEVRIER
LUPIANEZ MINTEGI, Gorka	VALDEMORO	520	CACERES	679	?/02/04	FEVRIER
LEBRERO PANIZO, Roberto	VALDEMORO	520	OCAÑA I	533	16/02/04	FEVRIER
GALLASTEGI SODUPE, Orkatz	ALCALA	500	CASTELLON	551	16/02/04	FEVRIER

RETA DE FRUTOS, Iñaki	SOTO DEL REAL	444	BURGOS	232	?/02/04	FEVRIER
SAN EPIFANIO SAN PEDRO, Pipe	VALDEMORO	520	HUELVARA	1001	?/02/04	FEVRIER
TXOKARRO, Jorge	CORDOBA	869	VALDEMORO	520	21/02/04	FEVRIER
MENDINUETA FLORES, Jesus Mari	VALDEMORO	520	MALAGA	1013	21/02/04	FEVRIER
ETXEBERRIA GARAIKOETXEA, Jexus Mari	CORDOBA	869	VALDEMORO	520	19/02/04	FEVRIER
GALLASTEGI SODUPE, Orkatz	CASTELLON	551	VALDEMORO	520	20/02/04	FEVRIER
ARREGI EROSTARBE, Joseba	JAEN	804	VALDEMORO	520	18/02/04	FEVRIER
URIZAR DE PAZ, German	VALDEMORO	520	ALMERIA	1032	23/02/04	FEVRIER
ALONSO ALVAREZ, Raul	VALDEMORO	520	MANSILLA	433	23/02/04	FEVRIER
ALIAGA, Aitor	JAEN	804	VALDEMORO	520	04/01/04	JANVIER
ALIAGA, Aitor	VALDEMORO	520	JAEN	804	18/02/04	FEVRIER
CRESPO ORTEGA, Jon	TOPAS	469	VALDEMORO	520	27/02/04	FEVRIER
BEROIZ ZUBIZARRETA, Andoni	TOPAS	469	VALDEMORO	520	27/02/04	FEVRIER
GARCES BEITIA, Iñaki	CORDOBA	869	VALDEMORO	520	28/02/04	FEVRIER
GISASOLA SOLOZABAL, Karmen	CORDOBA	869	SOTO DEL REAL	444	28/02/04	FEVRIER
ETXEBERRIA GARAIKOETXEA, Jexus Mari	VALDEMORO	520	CORDOBA	869	27/02/04	FEVRIER
ARAMENDI URTEAGA, Ekaitz	VALDEMORO	520	DAROCA	348	02/03/04	MARS
ARREGI EROSTARBE, Joseba	VALDEMORO	520	JAEN	804	02/03/04	MARS
RETA DE FRUTOS, Iñaki	BURGOS	232	SOTO DEL REAL	444	02/03/04	MARS
MARIÑELARENA GARZIANDIA, Luis	A LAMA	779	VALDEMORO	520	12/03/04	MARS
MINER VILLANUEVA, Imanol	GRANADA	903	VALDEMORO	520	24/02/04	FEVRIER
MINER VILLANUEVA, Imanol	VALDEMORO	520	GRANADA	903	09/03/04	MARS
MUJIKA GRAMENDIA, Pakito	PUERTO	1132	ALCALA	500	19/03/04	MARS
LEBRERO PANIZO, Roberto	OCAÑA I	533	VALDEMORO	520	13/03/04	MARS
LEBRERO PANIZO, Roberto	VALDEMORO	520	OCAÑA I	533	22/03/04	MARS
IOLDI MUJIKA, Mila	GRANADA	903	SOTO DEL REAL	444	23/03/04	MARS
ARAMENDI URTEAGA, Ekaitz	DAROCA	348	CURTIS	763	24/03/04	MARS
ESKUDERO BALERDI, Gregorio	CURTIS	763	VALDEMORO	520	09/03/04	MARS
ORMAZABAL LIZEAGA, Axier	VALDEMORO	520	A LAMA	779	24/03/04	MARS
ARREGI EROSTARBE, Joseba	JAEN	804	VALDEMORO	520	24/03/04	MARS
BILBAO MARTINEZ, Galder	SOTO DEL REAL	444	BURGOS	232	24/03/04	MARS
RAMADA ESTEVEZ, F. Jose	GRANADA	903	VALDEMORO	520	25/03/04	MARS
GIL, Francisco	ALCALA	500	BURGOS	232	24/03/04	MARS
ALVAREZ SANTAKRISTINA, Jose Luis	ALGECIRAS	1234	SOTO DEL REAL	444	29/03/04	MARS
ETXEGARAI MENDIGUREN, Martin	VALDEMORO	520	ALBACETE	691	29/03/04	MARS
EGUZKITZA BILBAO, Josu	CURTIS	763	LANGRAITZ	0	25/03/04	MARS
EGUZKITZA BILBAO, Josu	LANGRAITZ	0	EI DUESO	189	26/03/04	MARS
EGUZKITZA BILBAO, Josu	EI DUESO	189	CURTIS	763	27/03/04	MARS
ARREGI EROSTARBE, Joseba	VALDEMORO	520	JAEN	804	12/04/04	AVRIL
JAUREGI AMUNDARAIN, Oskarbi	ALMERIA	1032	SOTO DEL REAL	444	07/04/04	AVRIL
CRISTOBAL MARTINEZ, Carlos	VALDEMORO	520	HERRERA DE LA MANCHA	602	12/04/04	AVRIL
LEGORBURU GEREDIAGA, Juan Jose	VALENTZIA III	594	VALDEMORO	520	15/04/04	AVRIL
ARRILUZEA SAIZ, Xabier	ALCALA	500	LANGRAITZ	0	13/04/04	AVRIL
ARRILUZEA SAIZ, Xabier	LANGRAITZ	0	ALCALA	500	15/04/04	AVRIL
MARTINEZ AHEDO, Gorka	CACERES	679	ARANJUEZ	529	17/04/04	AVRIL
MUJIKA GARMENDIA, Pakito	ALCALA	500	PUERTO	1132	19/04/04	AVRIL
ARRIETA LLOPIS, Mikel	JAEN	804	VALDEMORO	520	21/04/04	AVRIL
HERMOSA URRRA, Koldo	OCAÑA I	533	VALDEMORO	520	04,04,21	AVRIL
IOLDI MUJIKA, Mila	SOTO DEL REAL	444	GRANADA	903	22/04/04	AVRIL
MINER VILLANUEVA, Imanol	GRANADA	903	VALDEMORO	520	27/04/04	AVRIL
RAMADA ESTEVEZ, F. Jose	VALDEMORO	520	GRANADA	903	25/04/04	AVRIL
LEBRERO PANIZO, Roberto	OCAÑA I	533	VALDEMORO	520	28/04/04	AVRIL
GARCIA ALIAGA, Aitor	JAEN	804	VALDEMORO	520	27/04/04	AVRIL
GARCIA JODRA, Fernando	CORDOBA	869	VALDEMORO	520	27/04/04	AVRIL
OLALLA, Uxua	SOTO DEL REAL	444	BRIEVA	500	30/04/04	AVRIL
TXURRUKA MADINABEITIA, Lurdes	SOTO DEL REAL	444	HUELVARA	1001	26/04/04	AVRIL
ARRIETA LLOPIS, Mikel	VALDEMORO	520	JAEN	804	03/04/04	AVRIL
GALLASTEGI SODUPE, Orkatz	VALDEMORO	520	CASTELLON	551	29/03/04	MARS
PEDROSA BARRENETXEA, Maite	SOTO DEL REAL	444	ALMERIA	1032	21/04/04	AVRIL
ETXEZARRETA, Ibon	VALDEMORO	520	BADAJOS	768	06/05/04	MAI
KARRASKO ASEGINOLAZA, Koldo	VALDEMORO	520	ALMERIA	1032	06/05/04	MAI
JAUREGI AMUNDARAIN, Oskarbi	SOTO DEL REAL	444	ALMERIA	1032	06/05/04	MAI
GALDOS, Mertxe	SOTO DEL REAL	444	TOPAS	469	18/05/04	MAI
MINER VILLANUEVA, Imanol	VALDEMORO	520	GRANADA	903	18/05/04	MAI

RIERA, Laura	MANSILLA	433	SOTO DEL REAL	444	26/05/04	MAI
LLORENTE, Aitor	CURTIS	763	VALDEMORO	520	27/05/04	MAI
LEGORBURU GEREDIAGA, Juan Jose	VALDEMORO	520	VALENTZIA III	594	12/05/04	MAI
ALAÑA, Koldo	VALLADOLID	354	VALDEMORO	520	04/06/04	JUIN
ARETXAGA, Xabier	VALLADOLID	354	VALDEMORO	520	04/06/04	JUIN
BAKEDANO MAIDAGAN, Oihane	BRIEVA	500	SOTO DEL REAL	444	10/06/04	JUIN
GARCIA JODRA, Fernando	VALDEMORO	520	CORDOBA	869	27/06/04	JUIN
ERRAZTI, Jokin	A LAMA	779	VALDEMORO	520	03/06/04	JUIN
LIZASO MATXAIN, Oihana	A LAMA	779	SOTO DEL REAL	444	03/06/04	JUIN
MARTINEZ, Leire	VALENTZIA III	594	MURCIA	807	04/06/04	JUIN
LEBRERO PANIZO, Roberto	VALDEMORO	520	OCAÑA I	533	21/06/04	JUIN
CRESPO ORTEGA, Jon	VALDEMORO	520	TOPAS	469	14/05/04	MAI
BEROIZ ZUBIZARRETA, Andoni	VALDEMORO	520	TOPAS	469	14/05/04	MAI
CRESPO ORTEGA, Jon	TOPAS	469	VALDEMORO	520	11/06/04	JUIN
BEROIZ ZUBIZARRETA, Andoni	TOPAS	469	VALDEMORO	520	11/06/04	JUIN
MAKAZAGA AZURMENDI, Xabier	ALGECIRAS	1234	VALDEMORO	520	17/06/04	JUIN
GARCIA ALIAGA, Aitor	VALDEMORO	520	JAEN	804	21/06/04	JUIN
SEIN NARBARTE, Joseba	ZUERA	268	LANGRAITZ	0	?	
ARROZPIDE, Santi	ALMERIA	1032	VALDEMORO	520	07/07/04	JUILLET
BEROIZ ZUBIZARRETA, Andoni	VALDEMORO	520	TOPAS	469	06/07/04	JUILLET
CRESPO ORTEGA, Jon	VALDEMORO	520	TOPAS	469	06/07/04	JUILLET
BORES, Aitor	VALDEMORO	520	MURCIA	807	13/07/04	JUILLET
MANZISIDOR, Urko	VALDEMORO	520	MONTERROXO	698	?/07/04	JUILLET
ORMAZABAL LIZEAGA, Axier	A LAMA	779	VALDEMORO	520	16/07/04	JUILLET
GOÑI, Bittor	PUERTO	1132	ALCALA	500	23/07/04	JUILLET
ARROZPIDE, Santi	VALDEMORO	520	ALMERIA	1032	22/07/04	JUILLET
MAKAZAGA AZURMENDI, Xabier	VALDEMORO	520	ALGECIRAS	1234	29/07/04	JUILLET
ALAÑA, Koldo	VALDEMORO	520	VALLADOLID	354	28/07/04	JUILLET
ARETXAGA, Xabier	VALDEMORO	520	VALLADOLID	354	28/07/04	JUILLET
KARRASKO ASEGINOLAZA, Koldo	ALMERIA	1032	VALDEMORO	520	?/08/04	
GOÑI, Bittor	ALCALA	500	PUERTO	1132	06/08/04	AOÛT
BARRIOS MARTIN, J. Luis	A LAMA	779	VALDEMORO	520	27/08/04	AOÛT
ORMAZABAL LIZEAGA, Axier	VALDEMORO	520	A LAMA	779	08/09/04	SEPTEMBRE
JUARISTI, Xabin	ARANJUEZ	529	BURGOS	232	06/09/04	SEPTEMBRE
MUERZA, Iñigo	VALENTZIA III	594	LANGRAITZ	0	09/09/04	SEPTEMBRE
SOLANA, Jon Igor	HUELVA	1001	PUERTO	1132	09/09/04	SEPTEMBRE
URRETABIZKAIA MERINO, Asier	BONXE	665	CURTIS	763	08/09/04	SEPTEMBRE
MAKAZAGA AZURMENDI, Xabier	ALGECIRAS	1234	VALDEMORO	520	16/09/04	SEPTEMBRE
LEGINA AURRE, Kepa	TOPAS	469	VALDEMORO	520	24/09/04	SEPTEMBRE
VIEDMA, Alberto	ALICANTE	760	VALDEMORO	520	14/09/04	SEPTEMBRE
AIENSA LABORDA, Mikel	MONTERROXO	698	VALDEMORO	520	18/09/04	SEPTEMBRE
JUARISTI, Xabin	BURGOS	232	VALDEMORO	520	18/09/04	SEPTEMBRE
JUARISTI, Xabin	VALDEMORO	520	ARANJUEZ	529	19/09/04	SEPTEMBRE
URRETABIZKAIA MERINO, Asier	CURTIS	763	BONXE	665	23/09/04	SEPTEMBRE
GURIDI, Iñigo	VILLABONA	435	VALDEMORO	520	18/09/04	SEPTEMBRE
BRAVO MAESTROJUAN, Josu	TOPAS	469	VALDEMORO	520	01/10/04	OCTOBRE
MUJIKA, Pako	PUERTO	1132	VALDEMORO	520	01/10/04	OCTOBRE
MAKAZAGA AZURMENDI, Xabier	VALDEMORO	520	ALGECIRAS	1234	06/10/04	OCTOBRE
CRESPO ORTEGA, Jon	TOPAS	469	VALDEMORO	520	08/10/04	OCTOBRE
BEROIZ ZUBIZARRETA, Andoni	TOPAS	469	VALDEMORO	520	08/10/04	OCTOBRE
LEGINA AURRE, Kepa	VALDEMORO	520	TOPAS	469	13/10/04	OCTOBRE
BRAVO MAESTROJUAN, Josu	VALDEMORO	520	TOPAS	469	13/10/04	OCTOBRE
GISASOLA SOLOZABAL, Karmen	CORDOBA	869	SOTO DEL REAL	444	12/10/04	OCTOBRE
EGUES, Anabel	CASTELLON	551	SOTO DEL REAL	444	12/10/04	OCTOBRE
IRIZAR, Karmen	VALLADOLID	354	SOTO DEL REAL	444	12/10/04	OCTOBRE
ETXEZARRETA, Joseba	A LAMA	779	VALDEMORO	520	12/10/04	OCTOBRE
BORES, Aitor	MURZIA	807	VALDEMORO	520	12/10/04	OCTOBRE
GARCES BEITIA, Iñaki	CORDOBA	869	VALDEMORO	520	12/10/04	OCTOBRE
LAREDONDA, Zigor	ALBACETE	691	VALDEMORO	520	12/10/04	OCTOBRE
GARCIA JODRA, Fernando	CORDOBA	869	VALDEMORO	520	12/10/04	OCTOBRE
MUJIKA, Pako	VALDEMORO	520	PUERTO	1032	21/10/04	OCTOBRE
GARCES BEITIA, Iñaki	VALDEMORO	520	CORDOBA	869	21/10/04	OCTOBRE
GARCIA ALIAGA, Aitor	JAEN	804	VALDEMORO	520	19/10/04	OCTOBRE
ITURRIETA RUIZ, Zigor	ZUERA	268	LANGRAITZ	0	22/10/04	OCTOBRE
LAREDONDA, Zigor	VALDEMORO	520	ALBACETE	691	22/10/04	OCTOBRE
ARREGI EROSTARBE, Joseba	JAEN	804	VALDEMORO	520	20/10/04	OCTOBRE

ETXEZARRETA, Joseba	VALDEMORO	520	A LAMA	779	27/10/04	OCTOBRE
BORES, Aitor	VALDEMORO	520	MURCIA	807	18/10/04	OCTOBRE
ORMAZABAL LIZEAGA, Axier	A LAMA	779	VALDEMORO	520	29/10/04	OCTOBRE
ARANBURU, Gotzon	VALENTZIA III	594	VALDEMORO	520	29/10/04	OCTOBRE
ETXEBERRIA GARAIKOETXEA, Jexus Mari	CORDOBA	806	VALDEMORO	520	31/10/04	OCTOBRE
RUIZ, Patxi	ALMERIA	1032	SOTO DEL REAL	444	03/11/04	NOVIEMBRE
GOÑI, Bittor	PUERTO	1032	ALCALA	500	05/11/04	NOVIEMBRE
BILBAO, Iñaki	HUELVA	1001	VALDEMORO	500	05/11/04	NOVIEMBRE
ALDANA, Jon	VALDEMORO	500	HUELVA	1001	29/11/04	NOVIEMBRE
GISASOLA SOLOZABAL, Karmen	SOTO DEL REAL	444	CORDOBA	869	29/10/04	OCTOBRE
ORMAZABAL LIZEAGA, Axier	VALDEMORO	520	A LAMA	779	16/11/04	NOVIEMBRE
GARCIA JODRA, Fernando	VALDEMORO	520	CORDOBA	869	17/11/04	NOVIEMBRE
RUIZ, Patxi	SOTO DEL REAL	444	ALMERIA	1032	16/11/04	NOVIEMBRE
ITURRIETA RUIZ, Zigor	ZUERA	268	LANGRAITZ	0	01/11/04	NOVIEMBRE
RODRIGEZ, Juan Ramón	SOTO DEL REAL	444	VALLADOLID	354	06/11/04	NOVIEMBRE
GARCIA ALIAGA, Aitor	VALDEMORO	520	JAEN	804	23/11/04	NOVIEMBRE
ETXEZARRETA, Ibon	VALDEMORO	520	BADAJOS	768	25/11/04	NOVIEMBRE
CARRASCO, Koldo	VALDEMORO	520	ALMERIA	1032	25/11/04	NOVIEMBRE
TOTORIKA, Aritz	SOTO DEL REAL	444	BASAURI	0	23/11/04	NOVIEMBRE
LEGINA AURRE, Kepa	VALDEMORO	520	TOPAS	469	26/11/04	NOVIEMBRE
PEREZ, Eider	ALMERIA	1032	SOTO DEL REAL	444	24/11/04	NOVIEMBRE
SAEZ DE LA CUESTA, Alicia	VALENTZIA	594	ARANJUEZ	529	?/11/04	NOVIEMBRE
OLAIZOLA, Aitor	CACERES	679	VALDEMORO	520	20/11/04	NOVIEMBRE
CRESPO ORTEGA, Jon	VALDEMORO	520	TOPAS	469	29/11/04	NOVIEMBRE
AZURMENDI, Mikel	ALMERIA	1032	VALDEMORO	520	?/11/04	NOVIEMBRE
BRAVO MAESTROJUAN, Josu	TOPAS	469	VALDEMORO	520	26/11/04	NOVIEMBRE
GURTUBAI, Sebas	OCAÑA I	533	VALDEMORO	520	13/12/04	DECEMBRE
IRIZAR, Karmen	SOTO DEL REAL	444	VALLADOLID	354	09/12/04	DECEMBRE
EGUES, Anabel	SOTO DEL REAL	444	CASTELLON	551	16/12/04	DECEMBRE
PEREZ, Eider	SOTO DEL REAL	444	ALMERIA	1032	17/12/04	DECEMBRE
LEGINA AURRE, Kepa	VALDEMORO	520	TOPAS	469	20/12/04	DECEMBRE
BRAVO MAESTROJUAN, Josu	VALDEMORO	520	TOPAS	469	20/12/04	DECEMBRE
ETXEBERRIA GARAIKOETXEA, Jexus Mari	VALDEMORO	520	CORDOBA	869	20/12/04	DECEMBRE
SEGUROLA, Joseba	MURZIA	807	VALDEMORO	520	27/12/04	DECEMBRE
SAGASTUME, Maitane	DUEÑAS	318	LANGRAITZ	0	24/12/04	DECEMBRE
AZURMENDI, Mikel	VALDEMORO	520	ALMERIA	1032	?/12/04	DECEMBRE
OLAIZOLA, Aitor	VALDEMORO	520	CACERES	679	?/12/04	DECEMBRE
CRESPO ORTEGA, Jon	TOPAS	469	VALDEMORO	520	30/12/04	DECEMBRE
DE JUANA CHAOS, Iñaki	ALGECIRAS	1234	VALDEMORO	520	29/12/04	DECEMBRE

Prisonniers politiques basques qui ont accompli les 3/4 de leur peine:

NOM/PRENOM	DATE AR.	COND.	2/3	3/4	VILLAGE
Aginagalde Urrestarazu, Jon	07/08/84	30		07/08/99	Donostia
Agirre Agiriano, Jon	11/05/81	30		11/05/96	Aramaio
Aira Alonso, Kepa	15/08/87	30		27/12/00	Hernani
Aldana Zelaia, Juan Ignacio	09/05/84	30		09/05/99	Barakaldo
Alza Hernandez, Andoni	09/10/91			24/02/04	Orereta
Angulo Sagarzazu, Gorka					Donostia
Aranburu Goikoetxea, Aritz	30/05/00				Donostia
Arenaza Alvarez, Joserra	10/02/00				Artea
Arizkuren Ruiz, Joxetxo	09/03/99				Iruñea
Arrizabalaga Osa, Itziar	15/06/87	30		06/03/01	Zestoa
Artola Ibarretxe, Joseba	19/06/86	30		19/06/01	Bilbo
Askasibar Garai, Egoitz					Bilbo
Barandalla Iriarte, Bautista	18/09/90			20/08/04	Etxarri Aranatz
Berasategi Eskudero, Joxean	16/05/02				Urretxu
Berganza Zendegi, Santos	20/09/89	30			Amurrio
Bidart, Filipe	20/02/88				Baigorri
Biguri Camino, Jose Angel	21/09/89	30			Menagarai
Bilbao Moro, Jon	15/01/82	30	1993	26/11/99	Erandio
Bitoria Roma, Jon	27/12/86	30		23/03/03	Donostia
Blanco Gomez, Joxe	05/06/98	6		01/12/04	Laudio
Bollada Alvarez, Jesus	04/10/87	30		04/10/02	Barakaldo
Cabello Perez, Andoni	09/02/91	30			Urbina
Caminos Uribe, Olatz	09/11/00				Bilbo
Cerrada Rodriguez, Bittor	26/04/00			06/06/03	Santurtzi
De Juana Chaos, Iñaki	16/01/87	30		01/06/02	Donostia
De Luis Astarloa, Fernando	24/03/87	30		24/03/02	Bilbo
Del Rio Prada, Ines	05/07/87	30		05/07/02	Tafalla
Diaz de Heredia R. De Arbulu, Josu	27/02/86	30		27/02/01	Gasteiz
Elizetxea Imaz, Koldo	11/10/00	5			Hondarribia
Ernaga Esnoz, Josefina	05/09/87	30		05/06/02	Mezkiritz
Errandonea Arruti, Ander	17/05/86	30		17/05/01	Oiartzun
Erro Zazu, Iñaki	01/04/96	15		01/10/02	Iruñea
Etxebarria Gonzalez, Xabier	19/06/86	30			Bilbo
Etxebarria Lete, Pedro Jose	16/04/89	30		06/10/01	Soraluze
Etxegarai Gaztearena, Fernando	23/04/87	30		23/04/02	Barakaldo
Eziolaza Lomas, Roberto	19/11/00				Mansilla
Fachal Agrelo, Karlos	17/09/89	30		12/02/02	Arakaldo
Fernandez Bernaldes, Julen	17/09/89	30			Laudio
Fernandez Castañares, Elias	19/06/86	30		19/06/01	Bermeo
Fernandez de Larrinoa, Iñaki	17/09/89	30			Gasteiz
Fernandez Garcia, Zipri	25/10/99				Donostia

Fernandez Hernando, J. Antonio	06/05/83	30		13/05/98	Santurtzi
Francisco Rodriguez, Nicolas	20/05/87	30		20/05/02	Lasarte
Gabirondo Agote, Juan M ^a	02/11/86	30		02/11/01	Itziar
Galdos Arsuaga, Mertxe	25/03/86	30		11/04/01	Ezkio-Itsaso
Garcia Corporales, Josu	09/02/94				Laudio
Garmendia Arrieta, Fco.Javier	03/12/84	30		03/12/99	Lezo
Gaztañaga Bidaurreta, J. Ignacio	29/03/88	30		13/08/01	Arrasate
Goikoetxea Bilbao, Iker	01/07/98			12/10/04	Mundaka
Gonzalez Baños, Felipe	23/04/89	30		07/04/02	Ortuella
Gonzalez Peñalba, Belen	25/10/99				Lazkao
Gonzalez Rodriguez, Manu	16/09/89	30			Laudio
Goñi Martinez, Bittor	07/11/00				Gasteiz
Guimon, Patxiku	16/12/99				Hendaia
Hermosa Urra, Koldo	15/06/87	30		07/07/02	Santurtzi
Herran Bilbao, Iñaki	09/03/99				Bilbo
Ibarguren Legorburu, Aitor					Oiartzun
Igarataundi Peñagarikano, Juan M ^a	15/06/87	30		22/06/02	Zestoa
Iriondo Garate, Inaxio	27/11/84	30		27/11/99	Elgoibar
Labai Matxin, Endika	26/11/84	30		06/12/99	Iruñea
Lazkano Perez, Xabier	06/08/93	19 + 4 mois		09/04/03	Bergara
Legorburu Gerediaga, Juan Jose	25/03/86	30		25/03/01	Zornotza
Lizarralde Izagirre, Luis Mari	15/05/92	30			Azkoitia
Lopez Agiriano, Estanis	17/05/86	30		17/05/01	Oiartzun
Lopez de Abetxuko, Jose Ramon	10/07/93	30			Gasteiz
Lopez de Luzuriaga, Gotzone	17/09/89	30			Agurain
Lopez Ruiz, Antxon	16/01/87	30		25/11/02	Elorrio
Lujanbio Galdeano, Pakito	15/07/84	30		15/07/99	Hernani
Macarron Fuertes, Jorge	22/02/01				Bilbo
Manzisor, Urko	01/07/98			12/10/04	Mundaka
Marin Etxebarria, Alberto	27/03/01				Bilbo
Martinez Garcia, Txerra	25/10/91				Basauri
Mtez de Lafuente Intxaurregi, J.R.	30/01/85	30		01/02/00	Gasteiz
Mujika Pikabea, Txema	17/08/91	25		06/01/05	Orereta
Muruaga Gezuraga, Marije	?/09/96			01/09/03	Mungia
Naveiro Gomez, Jose Ramon	06/11/97				Barakaldo
Noble Goikoetxea, Inmaculada	06/04/87	30 (325)		23/01/02	Hernani
Odriozola Agirre, Peio	28/01/88	30		31/01/03	Tolosa
Olaizola Aginaga, Imanol	11/10/00				Hondarribia
Orotegi Otxandorena, Ignacio	28/12/86	30		28/12/01	Lasarte
Parot, Jon	04/04/90				Baiona
Perez del Rio, Marian	12/05/92			19/09/02	Algorta
Perez Díaz, Jose M ^a	25/11/87	30		25/11/02	Zarautz
Perez Ojuel, Juan Carlos	18/11/90			25/05/03	Iruñea
Pikabea Ugalde, Angel	16/09/00				Hernani
Piriz Lopez, Juan Manuel	16/02/84	30		16/02/99	Portugalete
Pujana Alberdi, Iñaki	28/12/86	30		22/12/02	Otxandio
Puy Lekunberri, Jesus	09/03/99				Atarrabia
Rezabal Zurutza, Kepa	04/10/87	30		01/01/02	Lasarte
Sagardui Moja, Jose Maria	08/07/80	30		13/06/97	Zornotza
Sainz Lobato, Edorta	04/10/87	30		10/01/04	Legutio
San Miguel Larrañaga, Josu	11/10/00				Hondarribia
Sanchez Melendo, Iñaki	21/11/94			22/10/02	Erromo
Sancho Biurrun, Jokin	23/04/89			28/10/04	Iruñea
Sebastian Horcajo, Benancio	19/02/85	30		19/02/00	Donostia

Segurola Agirre, Amaia	17/08/91		29/09/02	18/02/04	Orereta
Sein NARBARTE, Joseba	08/06/01	6			Oiartzun
Tapia Irujo, Jon	06/04/83	30		16/04/98	Zizurkil
Telletea Goñi, Iñaki	05/11/01				Irun
Torrecilla Parra, Karlos	17/09/89	30		24/12/03	Gasteiz
Troitiño Arranz, Antton	16/01/87	30		23/01/02	Donostia
Troitiño Arranz, Txomin	05/09/87	30		19/12/00	Donostia
Turrientes Ramirez, Mitxel	28/12/86	30		28/12/01	Lasarte
Urain Larrañaga, Jokin	10/01/86	30		10/01/01	Mendaro
Urdiain Ziriza, Fermin	16/04/89	30	03/12/02	16/04/04	Iruñea
Urdiain Ziriza, Iñaki	12/04/89			14/11/04	Iruñea
Urizar Murgoitio, Jose Gabriel	26/02/85	30		26/02/02	Arrasate
Urkizu Ormazabal, Jon Ander	19/09/86	30		03/10/00	Pasaia
Ussia, Juan Pablo					Laudio
Uzkudun Etxenagusia, Begoña	23/09/88	30(CP-n-)		25/11/99	Errezil
Velez Bilbao, Joseba					Laudio
Ventura Perez, Fermin	19/06/89	20+1 jour		19/06/99	Iruñea
Zabala Mugira, Jesus	16/09/00	9			Lekeitio
Zabarte Arregi, Jesus Mari	15/06/84	30		15/06/99	Arrasate
Zabarte Jainaga, Jose Feliz	02/07/85	30		02/07/00	Elorrio
Zubikarai Badiola, Kandido	16/04/89	30		16/04/04	Ondarru
Zubimendi Berategi, Mikel	09/03/99				Bergara